

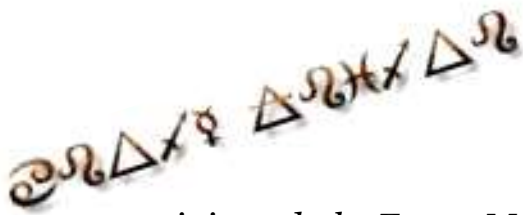


*O*rigine

*D*e *L*a

*F*ranc-*M*açonnerie





Les origines de la Franc-Maçonnerie font remonter la première loge au jardin d'Eden où travaillaient Adam et Ève dans la plus parfaite égalité, initiés par Dieu en personne...

Dans cette perspective la mixité se trouve dès l'origine de l'Ordre.

Adam : Le premier homme d'après la Bible.

Nous le rencontrons en Maçonnerie sur quatre plans différents.

1. D'après l'Histoire de la Maçonnerie de Ch. Bernardin, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France (1909), quinze auteurs maçonniques remontent à la création du monde et signalent l'existence d'une loge au paradis terrestre dont notre père Adam aura été Vénérable, Ève en étant rigoureusement exclue. Preston écrit très sérieusement que « nous pouvons trouver trace des fondations de la Maçonnerie dès l'origine même du monde ». Évidemment, cette affirmation ne peut avoir qu'un sens symbolique : la Maçonnerie a toujours existé en puissance.
2. Au 28^{ème} degré du Rite Écossais Ancien et Accepté, Chevalier du Soleil ou Prince Adepté, le Vénérable est appelé Adam. « Il porte un sceptre au bout duquel est un globe en mémoire de ce qu'Adam fut créé et constitué souverain Roy du Monde » (rituel de 1765). Le thème hermétique du Grade est la régénération.
3. Adam et le thème de la Chute jouent un rôle capital dans la pensée des Maçons mystiques et ésotéristes du XVIII^{ème} siècle. Cf. Willermoz, Saint-Martin (Claude de), Martinès de Pasqually.
4. Adam Kadmon. Adam céleste (androgynie) opposé par la Kabbale à l'Adam terrestre qui représente l' « homme idéal ». Ce terme figure dans certains rituels de Rose-Croix.

*D'*autres font remonter la maçonnerie à Salomon, à Jésus, aux Esséniens, aux Chinois...

*D*es auteurs audacieux affirment que la maçonnerie existait avant la création du monde, une origine extra-terrestre à même été envisagée.

*T*out cela démontre bien le problème que posent les origines de l'Ordre maçonnique aux esprits et aux historiens.

*L*es Constitutions d'Anderson de 1723 parlent d'une transmission initiatique ininterrompue depuis Adam à Caïn, des Chaldéens à l'Egypte, de Salomon à Nabuchodonosor, de Thalès de Milet à Pythagore ; il qu' il en fut ainsi jusqu'au XVII^{ème} siècle.

*L*a maçonnerie, par ces origines mythiques, couvre toute l'humanité connue des auteurs des Constitutions.

*C'*est une volonté d'Universalisme qui se dégage à travers ces mythes fondateurs, la Maçonnerie est de toutes les époques et concerne tous les hommes.

*D*epuis qu'il existe, l'homme s'interroge sur lui-même comme sur ce qui l'entoure : les individus qu'il côtoie, la communauté dans laquelle il vit, les activités qui sont les siennes.

*M*ais il a également un autre besoin vital : celui de l'échange.

*D*epuis les lointaines peurs primitives, l'homme est sociable ; il n'envisage son existence qu'avec les autres, dans une relation de partage des idées comme des actes.

*S*i bien que très tôt il a pris des habitudes communautaires, dont celles de travailler ou de réfléchir en groupe.

Les premières traces de ces « associations » remontent à la plus haute antiquité.

Chez les Égyptiens, Perses, Syriens, Grecs, et les Romains, on mentionne à maintes reprises l'existence de groupements professionnels, spécialement chez les constructeurs d'édifices.

En ces temps reculés, la vie quotidienne est fortement imprégnée par toutes sortes de croyances, et plus généralement par la religion.

Chaque instant, chaque pensée, chaque acte d'importance s'inscrit dans une logique et un univers où les dieux sont présents.

Dans la plupart des cas, exercer un métier est une fonction éminemment sacrée.

L'homme ne peut rien entreprendre sans l'aide de cette force qui a créé tous les êtres et toutes les choses.

L'architecture apparaît très vite hautement symbolique de ce point de vue, à la fois parce qu'elle requiert un important savoir « scientifique » et un réel talent artistique, mais aussi car elle préfigure le mythe de la construction.

Il met en lumière la pleine et entière affirmation de l'homme : construire le temple, c'est construire l'homme.

Chaque profession a ses gestes, signes, et rituels, son intronisation secrète, qui sont autant de marques de reconnaissance et garantissent l'appartenance à une corporation bien précise.

C'est l'unique chemin par lequel un homme peut accéder au domaine divin de la connaissance, qui lui permettra un jour de maîtriser science et pouvoir.

Dans le respect du sacré, des devoirs et des secrets, l'homme entre dans le métier comme en sacerdoce, acceptant que sa vie future soit une ascèse dédiée au divin.

Les Collegia Romaines, qui regroupe des artisans par corporations, sont de ce point de vue des exemples typiques.

Bien qu'il s'agisse de groupements laïques, la religion y est très présente et leur organisation prend souvent la forme d'un culte, allant jusqu'à se référer à des dieux tutélaires censés protéger la profession.

En faisant vœu de rassembler des individus ayant des sensibilités similaires et d'identiques préoccupations professionnelles, les Collegia dissimulent jalousement leur savoir et interdisent au profane l'accès à une certaine connaissance.

Ces associations sont instaurées de fait par les premiers intéressés eux-mêmes, au plus bas de l'échelle sociale, ou encore sous l'impulsion d'un dignitaire, voire au plus haut rang de l'État, qui rassembleront désormais charpentiers et constructeurs de maisons.

Les Collegia répondent si bien à un réel besoin corporatif qu'ils vont jouer un rôle culturel déterminant.

En effet, parfaitement intégrés à la société romaine, ils accompagnent celle-ci partout où ses conquêtes la mènent, tant et si bien qu'au fil des décennies on en retrouve bientôt des traces aux quatre coins de l'Europe, à mesure que s'étend le vaste Empire Romain.

L'avènement du christianisme ne parvient pas à ralentir cet élan novateur ; tout juste réussit-il à remplacer les dieux tutélaires par les saints patrons et à introduire un symbolisme aux consonances chrétiennes.

L'objectif majeur des Collegia la divinisation de l'homme par le travail reste inchangée, voire même renforcée : Non seulement la participation de Dieu était indispensable au chrétien pour parvenir à la bonne exécution de sa tâche, mais l'homme de son côté, par son travail, participait à l'œuvre créatrice de Dieu.

Le Seigneur opérait par ses mains et le métier, poussé à la perfection, menait à Dieu.

Il faut attendre l'affaiblissement des institutions romaines et les diverses invasions qui vont secouer l'Europe pour voir l'influence des Collegia s'estomper peu à peu.

Toutefois, elle ne disparaîtra réellement qu'au début du VIII^{ème} siècle, avec l'avènement de l'époque féodale.

La relation Suzerain-Vassal détermine l'ensemble des rapports au sein de la société.

Il n'y a plus de place, juridiquement, pour des groupements ou associations professionnels autonomes donc incontrôlés tels que l'étaient les Collegia.

On assiste à une reprise en main de la liberté individuelle par le pouvoir féodal : le fait d'appartenir à une corporation ne garantit plus le travail de l'artisan, qui n'a désormais pour tout horizon que le statut de Serf.

Les principaux penseurs des associations corporatives n'ont d'autre solution que de se replier vers le seul lieu de la société féodale où subsiste un embryon de liberté : les couvents.

C'est là que se réfugient pour un temps les arts, les sciences... et bien sûr les traditions chères aux anciens membres des Collegia.

Entre le VIII^{ème} et le X^{ème} siècle, à mesure qu'elle étend son influence sur le monde occidental, la chrétienté, par le biais de son Église, affirme ses privilèges et ses libertés.

La multiplication des lieux de culte et des couvents tisse un réseau serré de relations étroites.

De nouveaux groupements de constructeurs apparaissent, sous la forme d'associations monastiques qui rassemblent les seuls architectes dignes de ce nom.

Ce sont eux qui érigent les nombreuses églises et couvents qui voient le jour, en cette époque gagnée par une foi fervente, un peu partout en Europe.

Il faut attendre le début du XI^{ème} siècle pour qu'apparaisse, toujours sous l'impulsion d'une Église de plus en plus forte, une nouvelle forme de société.

Les préceptes du christianisme favorisent peu à peu l'instauration d'une paix grandissante.

Une organisation sociale plus ouverte voit le jour : le renoncement aux affrontements guerriers génère la sécurité, qui elle-même favorise les échanges commerciaux et permet aux artisans de venir s'installer dans les lieux fortifiés.

Les expéditions commerciales et les croisades insufflent une dynamique nouvelle dans l'économie et stimulent de nouvelles réalisations.

C'est le temps des franchises communales, et surtout de la construction des beffrois et des cathédrales.

Dans un véritable bouillonnement d'idées et de pulsions créatrices, des associations de laïques dont la plupart ont été formées par des ecclésiastiques s'affirment au grand jour, hors des couvents, dans de nouvelles organisations que l'on appelle les confréries.

En leur sein, le travail conserve son caractère sacré, la religion reste la dominante de la vie professionnelle et la fraternité une coutume plus affirmée que jamais.

Cà et là, les travailleurs manuels se regroupent en organisations autonomes.

Dans les pays Anglo-Saxons et Outre-Rhin apparaissent les « Guildes », ces autres formes de groupements professionnels à vocation fraternelle et spirituelle.

Un pas décisif est franchi lorsque s'officialise la reconnaissance de ces diverses entités par le pouvoir royal.

Bien plus que de simples associations, on peut alors parler de véritables corps professionnels, qui désormais sont respectés par les autorités municipales ou seigneuriales.

Il faut cependant attendre le XIII^{ème} siècle pour voir réellement les métiers s'organiser.

A très peu d'exceptions près, ils sont alors dépendants et étroitement reliés à un fief ou à une cité, par des règles draconiennes quant à l'exercice du métier et de lourdes obligations qui ne sont pas sans rappeler la servitude passée : nécessité d'acheter sa place dans le métier, impôts divers, surveillance des déplacements, interdiction de changer de lieu de travail sans autorisation, etc.

Ce régime serré est celui des métiers « Jurés ».

Il en existe d'autres qui bénéficient quant à eux d'une relative liberté, sont moins assujettis à d'importantes charges financières et à un strict contrôle.

La raison de ce qu'il faut bien appeler un régime de faveur réside dans le fait que ces autres métiers, organisés en confréries d'artisans, dépendent de l'Église et jouissent de ses privilèges sous la forme de « franchises ».

Ces professions reçoivent l'appellation de « Francs-Mestiers ».

Dans la langue de l'époque, est franc ce qui n'est pas soumis aux servitudes classiques et aux droits seigneuriaux.

Il s'agit en l'occurrence de la plus concrète des manières d'un avantage considérable ; il est vécu comme une juste prérogative reconnaissant leur état par ceux qui en disposent, mais perçu comme un passe-droit difficilement acceptable par ceux qui ne l'ont pas.

De fait, les Francs-Mestiers résulte de la transformation des associations monastiques comme celles ayant peuplé les abbayes de Bénédictins ou les commanderies du Temple en confréries laïques et va garder longtemps les attributs distinctifs de son ancien statut.

Dès la fin du XIII^{ème} siècle, le monde féodal est en pleine effervescence. Partout on bâtit des forteresses, des églises, des routes, des ponts.

Les Templiers et leurs Francs-Mestiers principalement les maçons et autres métiers de la construction sont les artisans infatigables de ce renouveau.

*O*n les retrouve dans la plupart des Guildes et des Métiers d'alors.

*L*eur influence est telle que malgré la dissolution de l'Ordre en 1312, les persécutions contre ses membres et l'exécution sur le bûcher du grand maître de l'ordre du Temple Jacques de Molay en 1314, les Confréries Templières des Francs-Mestiers ne cesseront d'exister et de se développer, avec l'accord royal, tant en France qu'en Grande-Bretagne.

*C'*est d'ailleurs dans ce dernier pays que la dénomination Franc-Maçon apparaît dans la seconde partie du XIV^{ème} siècle.

*D*ésormais, dans une époque de renouveau intense et de forte mouvance des idées, tous les éléments sont réunis pour que naisse véritablement ce qui va devenir la Franc-Maçonnerie Universelle.

*E*n une étonnante alchimie, qui au fil des siècles déroutera les observateurs extérieurs, avec le Francs-Mestiers le spirituel rejoint puis imprègne le temporel jusque dans les activités a priori les plus éloignées de l'esprit.

*C'*est pourquoi il est difficile d'évoquer les sources de la Franc-Maçonnerie sans s'arrêter un instant, en premier lieu, à cette dimension spirituelle qui se veut une donnée essentielle de toute approche maçonnique.

*N*ous avons vu comment la pratique du métier est teintée de sentiment religieux.

*D*ans la majorité des cas, une foi fervente s'exprime dans la plupart des actes professionnels.

*L*a principale raison à cela tient au fait que dans l'Europe du Moyen- Age et de la Renaissance le christianisme est omniprésent. En donnant à sa profession les aspects d'un culte, l'artisan ferme celle-ci à toute personne n'exerçant pas le métier.

*I*l introduit ainsi nombre de rituels, dont celui de l'initiation qui revêt une importance majeure : Cette initiation à la connaissance du métier, était en même temps celle à la loi divine révélée par le Christ, qui seule permettait d'atteindre à

la perfection sur tous les plans, dont la valeur professionnelle n'était qu'une forme à la gloire de Dieu et une grâce conférée par Lui.

La première demeure de Dieu, le premier Temple à lui construire, à défaut duquel il ne faut pas espérer cette grâce, c'est l'homme lui-même fait à l'image de Dieu.

Aussi le devoir primordial du Franc-Maçon, répété avec insistance par les anciens statuts et devoirs, était :

d'être fidèle à Dieu et à la sainte Église et de fuir l'hérésie et l'erreur.



La

Franc-Maçonnerie

Opérative Et

Spéculative

⊕⊙Δ×♀ Δ⊙⊕×Δ⊙



La Franc-Maçonnerie Moderne est une Institution qui a près de 300 ans d'existence.

Elle descend, d'une façon symbolique, des Maçons Constructeurs du Moyen âge qui se sont déplacés durant plusieurs siècles à travers toute l'Europe pour y bâtir des édifices religieux ou profanes dont la plus grande partie existe encore aujourd'hui.

Si le phénomène de transition de la Maçonnerie Opérative vers la Franc-Maçonnerie Spéculative au cours de laquelle un nombre croissant de non Opératifs devenaient « Maçons-Acceptés ».

Dès le XV^{ème} siècle, et surtout au XV^{ème} siècle, de nombreuses loges, à commencer par Warrington, sont à majorité Spéculative.

Même Carausius ou Athelstan ne paraissent pas avoir été des Opératifs.

Mais on se heurte toujours sur ce point à la légende de la Maçonnerie Spéculative commençant lors de l'initiative des loges de Londres en 1717, les Constitutions de Desaguliers, dites d'Anderson de 1723.

Mais, à l'origine de la Maçonnerie (multiple), on peut distinguer ces deux grands courants, complémentaires et généralement Unis.

Tout d'abord, les vieux mystères, des sumériens aux égyptiens et aux mystères gréco-romains, aux pythagoriciens et aux divers hermétistes.

Puis les Opératifs que l'on devine en Egypte, et même avant l'Egypte que l'on trouve certainement dans les corporations étrusques, notamment les « Pontifes ».

Les pontifes portaient la mitre et la crosse.

Ils étaient les constructeurs de ponts, mais également des routes et des édifices et leur importance fut telle qu'ils devinrent la classe sacerdotale la plus importante et que le Pontifex Maximus, le Souverain Pontife, devint le véritable Grand Prêtre du paganisme romain et que le chef de l'organisation religieuse exotérique, dite Eglise Catholique, porte encore ce titre.

Puis c'est l'édit de Numa Pompilius organisant les Confréries Opératives (VIII^{ème} table de la Loi des XII Tables), l'édit de Carausius, l'édit de Clovis en 486, la charte d'Athelstan, etc.

La Maçonnerie Spéculative remonte aux Acceptés, et non pas à l'initiative des loges de Londres de 1717.

On peut affirmer que les Maçons-Acceptés descendent des alchimistes, des kabbalistes, des hermétistes, des Rose-Croix et peut-être, sous toutes réserves, des Templiers.

Ils sont nombreux dès le Moyen Age et les loges entièrement ou à majorité d'acceptation existent au XV^{ème} siècle.

Elias Ashmole relate dans ses Mémoires qu'il a été reçu Maçon le 26 octobre 1646, à 4 h 10 de relevée, à la loge de Warrington, dans le Lancashire, avec le colonel Mainwaring et indique que le 11 mars 1682 il a participé à une tenue à Londres et à un noble banquet préparé aux frais des nouveaux Maçons-Acceptés.

Gould écrit : « Il nous est permis d'affirmer que la date de la suprématie de la Maçonnerie Spéculative sur la Maçonnerie Opérative peut être fixée avec certitude pour Londres à 1619-1620 et pour Warrington à 1646 et de constater en conséquence que, dans les deux cas, les périodes de transition doivent remonter à des périodes plus reculées. »

S'il est vrai que la loge La Bonne Foi, à l'Orient de Saint-Germain-en-Laye, remonte au 25 mars 1688, cette loge composée d'exilés Stuardistes ne comprenait pratiquement que des Spéculatifs et non des Opératifs.

Ce ne sont donc pas les événements de 1717-1723 qui ont marqué le début de la Maçonnerie Spéculative.

C'est la Maçonnerie « de métier » qui a précédé la Maçonnerie Spéculative » (ou Moderne), la liaison entre l'une et l'autre étant effectuée par l'intermédiaire de l'Acceptation.

Dans ce domaine, une étude logique devrait se borner aux Guildes Anglo-Saxonnes qui sont à l'origine directe de la Franc-Maçonnerie moderne, toute autre tradition ayant nécessairement un caractère légendaire ou, tout au plus, étant un apport tardif à une légende en voie de constitution.

L'homme ayant construit depuis le Néolithique, il ne saurait être question de faire ici une étude exhaustive de la construction immobilière à travers les âges.

Pas plus que d'errer à travers les légendes qui ornent les Old Charges et que la partie historique des Constitutions d'Anderson a, plus ou moins laborieusement, synthétisée.

Il n'y a donc rien à tirer des Collegia romaines car, en Angleterre comme ailleurs, les a barbares » ont détruit toutes les structures anciennes.

On peut toutefois concéder l'existence aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles d'architectes, Maçons et autres artisans capables de construire more romano, mais aucun texte, même pas ceux qui se rapportent aux Comacini (lombards), ne permet de croire au maintien de formes corporatives héritières de l'Antiquité Romaine.

De même, la croyance en un rôle quelconque joué par les Culdéens dans le maintien d'anciennes traditions n'est guère sérieuse.

En fait, le système corporatif Romain ne s'est maintenu que dans les territoires restés Byzantins ou soumis à l'influence de Constantinople.

C'est ainsi que l'on a pu soutenir, non sans quelque raison, qu'à Rome même les Scholae avaient succédé aux Collegia, et que leur influence a été importante sur le reste de l'Occident et notamment en Angleterre.

Un texte de dom Mabillon paraît prouver qu'à l'époque de saint Boniface au début du XVIII^{ème} siècle, ce sont des Maçons anglais, eux-mêmes formés par

des Romains, importés par saint Augustin et ses successeurs, qui ont construit les premières églises frisonnes, saxonnes et bavaroises.

Il n'est pas exclu de penser que le rôle attribué à Charles Martel, roi des Francs, dans la légende Opérative Anglaise ait ses origines dans cet échange de techniciens.

Mais la véritable histoire originelle de la Franc-Maçonnerie n'est pas là, elle réside dans les associations qui se sont créées, à partir du XI^{ème} siècle tout d'abord, autour des grandes constructions monastiques et, ensuite et à partir du XIII^{ème} siècle du mouvement communal.

On ne voit d'ailleurs apparaître en pleine lumière ces corporations de constructeurs qu'à la seconde de ces dates, ce qui paraît bien prouver que la Franc-Maçonnerie autonome est un fait qui tient au clergé séculier et non aux ordres monastiques et à l'urbanisation.

Voyons tout cela avec quelques détails.

Avec la seconde série d'invasions barbares qui clôt l'époque carolingienne, l'Europe connaît une nouvelle catastrophe.

Ce qui peut rester de culture se réfugie à nouveau dans les couvents.

Il est à peu près certain que l'art roman est essentiellement l'œuvre de religieux bénédictins, ou du moins animé par eux, à partir du X^{ème} siècle.

Mais, très rapidement, avec le développement des villes, les Chapitres prennent le relais des couvents et les corporations Opératives, formées à peu près exclusivement de laïcs, commencent à apparaître dans leur réalité historique.

Le Moyen Age classique porte de multiples témoignages de leur existence dans toute l'Europe de l'Ouest, en Scandinavie, en Ecosse, en Irlande, en Angleterre, aux Pays-Bas, en France, Espagne, Italie, dans les différentes parties du monde germanique, au moins jusqu'à Prague et Budapest.

C' est de ces groupements, mais exclusivement des groupements anglais et écossais, qu'est sortie, après une assez longue période de transition, la Franc-Maçonnerie Spéculative moderne.

*L'*ensemble de ces problèmes a été sérieusement étudié par les médiévistes.

*A*ussi, débarrassons-nous de quelques légendes.

*P*ersonne ne croit plus guère aujourd'hui à l'imagier anticlérical si amplement développé par Viollet-le-Duc au siècle dernier.

*I*l est également très difficile d'admettre que les groupements de constructeurs aient été les agents passifs ou actifs de la transmission d'un ésotérisme quelconque, qu'il fût oriental ou non.

*L'*ésotérisme des Tarouq Musulmans transmis à travers les Templiers, la présence, chez ces Maçons ou Sculpteurs, d'une tradition Gnostique ou Manichéenne sont parfaitement légendaires.

*P*eut-on penser qu'il y a eu un « ésotérisme chrétien » à côté de l'exotérisme?

*P*arlons plutôt d'un symbolisme « typologique » qui est la transcription dans la pierre des croyances jugées parfaitement orthodoxes par les théologiens médiévaux et inspirées essentiellement de la Glose ordinaire de Walafried Strabo.

*D'*ailleurs, il est bien connu que les clercs qui avaient commandé les constructions entendaient s'en réserver, conformément aux canons du second concile de Nicée (787), « l'ordonnance et la disposition ».

*A*vec le réveil de l'Occident, au XI^{ème} siècle, apparaissent donc un peu partout des organisations diverses de gens du bâtiment : la « confrérie » à caractère strictement religieux, la « corporation » (le mot est du XVIII^{ème} siècle) basée sur la tripartition des fonctions et sur la progression par qualification professionnelle entre Apprentis, Compagnons et Maîtres, enfin, au déclin du Moyen Age, les Compagnonnages qui ne groupent que les ouvriers et deviennent

l'organisation à la fois de progrès technique et de défense syndicale qu'ils seront aux Temps modernes.

Il importe de ne pas les confondre et de considérer aussi que de telles associations ne sont nullement la spécialité des métiers de la pierre.

En France surtout, aux Temps modernes, elles ne cessent de se multiplier au point d'interdire, en se transformant en monopoles de droit ou de fait, toute évolution sociale et toute transformation technique.

Chacun des pays occidentaux a donc, au Moyen Age et au début des Temps modernes, connu des types d'organisation, initialement assez analogues, surtout dans les métiers du bâtiment où l'on se déplaçait beaucoup, et qui, par la suite, ont évolué de façon différente.

Ce n'est qu'en Ecosse et en Angleterre que, par le phénomène de l'Acceptation, s'est produite une évolution particulière qui a créé la Maçonnerie spéculative.

L'Acceptation, en effet, n'a existé ni en France ni, semble-t-il, dans les pays latins, sauf peut-être occasionnellement en Italie.

On en trouve seulement quelques traces relativement tardives en Allemagne.

C'est donc essentiellement sur l'Angleterre qu'il convient de s'appesantir.

Mais il convient toutefois de dire quelque chose des autres pays.

En Espagne où, après la Reconquista, on construit beaucoup d'églises, les mentions ne manquent pas le P. Benimeli a noté des signes lapidaires sur 122 édifices religieux mais disparaissent dès le XVI^{ème} siècle.

En Italie, on n'a jamais cessé de construire, et dès que se développe le mouvement communal, il existe des « corporations » de Maçons avec des Maîtres, très actives notamment à Florence, à Brescia, Milan, Parme, Plaisance, Venise, Lucques.

Elles disparaissent également au XVI^{ème} siècle. Se sont-elles transformées, comme le pense P. Naudon, en académies, telle l'Academia del Disegno de Florence (1563) où l'on rencontrait professionnels du bâtiment et « amateurs »?

Ces académies italiennes ont-elles, par la suite, influencé, au moment de la période de transition, la Maçonnerie anglaise? Ce n'est pour nous qu'une hypothèse.

En pays germanique, les « Bauhütte » de constructeurs ont eu la vie plus dure puisque leur existence nous est encore mentionnée au début du XVIII^{ème} siècle.

Encore que personne ne croit plus de nos jours que les Steinmetzen germaniques aient été à l'origine de la Maçonnerie spéculative.

Elles sont cependant plus récentes que celles d'Italie puisque Findel pense que la plus ancienne confrérie allemande date de 1211, c'est-à-dire des débuts de l'édification de la cathédrale de Magdebourg.

Mais surtout les Maçons Operatifs de langue germanique ont, dès 1275, connu l'existence de cinq Grandes Loges (Hauptstätten) à Strasbourg, Cologne, Vienne, Zurich et Magdebourg, les deux premières se disputant la primauté.

Ce sont ces cinq Grandes Loges qui se donnèrent, le 25 avril 1459, les Statuts et règlements de la confraternité des Tailleurs de pierre extrêmement complets, et qui furent, à partir du milieu du XV^{ème} siècle, unanimement acceptés et pratiqués dans toutes les loges.

On connaît des assemblées générales en 1275 (Strasbourg), Ratisbonne (1459, puis 1464), Spire (1469), Cologne (1535), Bâle (1563), à nouveau Strasbourg (1564).

Les Statuts de Ratisbonne ont été maintes fois publiés : il est facile d'y rencontrer un certain nombre d'éléments qui ont subsisté dans la Maçonnerie contemporaine et notamment les trois grades, l'exclusion des profanes, l'égalité fraternelle et les secours mutuels, la juridiction spéciale, les « signes », le rite de l'initiation, l'ouverture et la clôture des assemblées.

Enfin le texte parle, mais d'une façon malheureusement assez imprécise, des « hommes pieux » qui voudraient assister au service divin, mais qui n'ont pas droit de vote, ce qui peut être interprété comme une esquisse de l'acceptation.

Il n'est peut-être pas sans intérêt aussi de noter que si les Statuts s'ouvrent sur l'invocation à la Trinité, à la Vierge et aux quatre saints couronnés, les serments sont prêtés sur le Livre de la Confrérie et non sur la Bible.

Les « Hütte » se heurtèrent souvent aux pouvoirs civils, empereurs, seigneurs et villes.

Elles ne disparurent cependant que lentement et, comme en France, certaines de leurs traditions ont subsisté dans le compagnonnage.

Les Mestiers en France n'apparaissent guère avant la fin du XI^{ème} siècle, à la fois dans le Nord, en Normandie, et en Languedoc.

A Paris, la situation est plus confuse, car les métiers du bâtiment dépendant étroitement, comme en témoigne « Le livre des Mestiers » d'Etienne Boileau (1268), du Maître des Oeuvres de Maçonnerie du roi.

A cette époque existent, un peu dans tous les corps, la distinction tripartite, des règlements stricts sur l'accès au compagnonnage et à la maîtrise, un serment (sur la Bible ou des reliques), des taxes assez lourdes.

Quatre corporations dépendaient du « Maître des Oeuvres de Maçonnerie », les « Mortelliers » (fabricants de mortiers, appareilleurs?), les maçons, les tailleurs de pierre et les plâtriers.

Les charpentiers avaient un statut différent, dépendant du Charpentier du Roy.

Il est assez difficile de savoir la place que pouvaient en réalité tenir, dans ce système, ceux des « Maîtres Maçons » qui étaient en fait des architectes et des Maîtres d'Oeuvre, tel Villard de Honnecourt.

Ce système fort autoritaire n'existait pas partout au Moyen Age.

Bien souvent, comme en Provence, le métier était libre.

Ou simplement « réglé » et non « juré ». Ce n'est qu'à partir du XVI^{ème} siècle que la royauté s'efforça d'établir dans tout le royaume ce second système, et il n'y réussit que trop bien.

Les choses devaient ainsi durer jusqu'à la loi d'Allarde du 11 juillet 1791.

Les confréries professionnelles (qu'il faut bien distinguer des confréries liturgiques et des confréries associations du Midi de la France) ont existé dès le Moyen Age et se sont rénovées sous l'effet de la contre Réforme, au XVII^{ème} siècle.

Elles étaient et sont restées jusqu'à la Révolution essentiellement des sociétés de secours mutuels à caractère religieux.

Il n'est pas exceptionnel que « communauté de métier » et « confrérie » soient une seule et même organisation.

A l'inverse, il arriva parfois que des confréries eussent maille à partir avec le pouvoir royal.

Quant au compagnonnage, toujours persécuté par l'Etat et condamné à maintes reprises par l'Eglise, il garda, comme en Allemagne, une partie de l'héritage symbolique, sinon initiatique, des groupements primitifs, mais adaptés à de tout autres finalités.

En fin de compte, rien dans la tradition Opérative française n'a joué de rôle dans la création de la Maçonnerie moderne.

C'est donc vers les île, Britanniques qu'il nous faut nous tourner.

Et ici, grâce au labeur étonnant des Maçons de la loge londonienne Quatuor Coronati qui ont colligé avec science, amour et patience tous les vieux documents, dont l'ensemble forme les « Old Charges » , nous sommes relativement bien informés.

L'influence des « Collegia » romains ou des Culdéens nous paraît purement légendaire, celle des rois bretons ou Anglo-Saxons, qui figurent dans la tradition, pour le moins sujette à caution.

En fait, le système des « Corporations Confréries » (anglais craft) est venu de France avec les rois normands et nous n'avons pas de documents authentiques témoignant de leur existence avant le XIV^{ème} siècle, c'est-à-dire nettement plus tard qu'en France ou dans le monde germanique.

Nous savons, certes qu'antérieurement, il existait des « sculptores lapiduna liberorum » (1212), des ateliers de Maçons intitulés « loges » (1292).

La corporation des Maçons existe à Chester en 1327 et à York en 1350, le terme de freemasons apparaît en 1376 pour désigner les Maçons de la confrérie londonienne et se retrouve en 1377, 1381 et 1396.

Les premiers textes statutaires connus suivent de très près: « Ordonnance » et « Statut des Ouvriers » (1349-1350), « Ordonnance des Maçons d'York » (1332, puis 1370), « Articles de Londres » (1356), « Ordonnance de la Guilde des Charpentiers de Norwich » (1375).

A peine postérieurs sont les célèbres manuscrits « Regius » (1370-1400) et Cooke (1430-1440).

La plus ancienne Charte connue est le document Landsdown (1550 env.), le reste étant postérieur à la Réforme. cf. Charges (Old).

En laissant de côté l'histoire légendaire de l'Ordre, nous constatons que l'ensemble des documents nous fournit un tableau à peu près cohérent de la Maçonnerie anglaise à la fin du Moyen Age.

La corporation est aussi confrérie et se place sous l'invocation de Dieu ou de la Trinité, de la fidélité à l'Eglise, elle exige que l'on célèbre les fêtes traditionnelles.

L'Apprenti doit prêter serment (probablement sur la Bible) et notamment doit jurer de conserver le secret, il existe des grades, les membres portent parfois une livrée spéciale et s'appellent « frères » et « sueurs » car il semble bien que des

femmes fussent admises dans la confrérie encore que la chose ait pu être discutée, le principal officier est le « Maître », il existe des wardens (gardiens, surveillants).

Nous n'avons rien de tel pour l'Ecosse médiévale : le premier document, dit « Statuts Schaw » datant de 1598, mais étant le rappel de règles antérieures.

La Maçonnerie britannique n'était donc pas organisée d'une façon tellement différente de ce qui se passait, à la même époque, sur le continent.

De plus, elle ne connut jamais de grosses difficultés, ni avec le clergé, ni avec le pouvoir royal.

La meilleure preuve en est dans le fait qu'en 1417 la Corporation reçut des armoiries du roi d'armes de Sa Majesté.

Peut-on aller plus avant? Ici, la vérité historique est bien difficile à dégager de la légende.

Rébold raconte qu'en 1442, le roi Henri VI se serait fait initier ainsi que les seigneurs de sa cour, que le 24 juin 1502, Henri VII Tudor aurait présidé la tenue d'une Grande Loge à Londres à l'occasion de la pose de la première pierre de l'abbaye de Westminster.

Il est plus vraisemblable d'admettre que l'archevêque d'York, en 1427, et son collègue de Canterbury, en 1429, encouragèrent ou même présidèrent des tenues de loge ou de Grande Loge.

Vint la Réforme : à notre sens, l'affirmation maintes fois reproduite, notamment par P. Naudon, d'une Maçonnerie restée catholique dans un pays qui était en train de passer allégrement au protestantisme ne paraît pas se justifier.

Ou, en tout cas, les textes ne paraissent pas l'imposer, surtout dans la première partie du XVII^{ème} siècle où, jusqu'en 1640, l'anglicanisme paraît triomphant.

Quoi qu'il en soit, une tradition dont il est difficile de démêler le fond historique et qui nous est contée par Preston veut qu'Elisabeth ait, en 1561,

confirmé le choix de sir Thomas Sackvill comme « Maître » et qu'il le resta jusqu'en 1567 avec siège à York.

A sa mort, la Maçonnerie se divisa en deux branches, la loge d'York, dirigée par le comte de Bedford, la loge de Londres dirigée par le célèbre économiste sir Thomas Gresham.

A la suite d'une assemblée maçonnique tenue à York en 1663, la Fraternité fut dirigée par un « Grand Maître » et le premier titulaire de la charge fut Henri Jermyn, comte de Saint-Alban, nommé dans une séance présidée par Jacques II lui-même.

Lui succédèrent : Thomas Savage, comte Rivers (1666); le duc de Buckingham (1674); Arlington (1679); sir Christopher Wren (1685); le duc de Richmond (1695) puis, à nouveau, sir Christopher Wren (1698) qui se démit de ses fonctions et ne fut pas remplacé.

La trame de cette tradition correspond sensiblement à la période de transition au cours de laquelle la Maçonnerie devient « spéculative ».

L'Ecosse paraît avoir connu une évolution analogue, mais qui, plus tardive, a peut-être permis aux Maçons écossais et subsidiairement irlandais de garder un caractère plus archaïque.

Les Statuts de la fin du XVI^{ème} siècle témoignent de l'existence de trois loges à juridiction relativement étendue : celles d'Edimbourg, de Kilwinning et de Stirling.

Il semble que les Maçons écossais se soient surtout distingués de leurs confrères anglais par deux points : l'existence de trois degrés hiérarchiques et non deux, la présence du « Mason's Word » (mot de Maçon) qui permet l'accès à toutes les Loges de la région.

Les légendes maçonniques sont évidemment quelque peu différentes et font une large part aux premiers Stuarts, et notamment à Jacques II d'Ecosse.

C'est lui qui aurait nommé (1439) comme « Maître des loges d'Écosse » Guillaume de Saint-Clair, baron de Rosslyn, comte d'Orknet et de Caithness.

Ces droits héréditaires qui furent confirmés en 1628 par l'ensemble des loges écossaises nous sont connus par des chartes de 1601 et 1628. Ils devaient durer jusqu'en 1735.

Dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, à l'aube de l' Acceptation, la Maçonnerie Anglo-Ecossaise est donc très vivante.

Il existe, dans à peu près chaque ville importante, sur chaque chantier, une loge et une « compagnie de Maçons » qui vivent assez librement sous la triple protection de sa Charte, du pouvoir royal et de l'Eglise.

Ces groupements sont fédérés d'une manière assez lâche, mais les liens sont assez étroits pour que les « itinérants », nécessairement nombreux qu'il s'agisse de loges entières ou de simples Compagnons puissent être reçus sur leur nouveau lieu de travail.

Si nous ne sommes sûrs de l'existence des « mots » que pour l'Ecosse, nous savons que les Maçons anglais possédaient à la fois des signes de reconnaissance (peut-être la fameuse « griffe » que l'on retrouve chez les Compagnons français) et des secrets techniques.

Ces déplacements rendaient nécessaire une autorité suprême qui commençait à s'esquisser avec la tenue d'assemblées périodiques, la reconnaissance, encore diffuse, de « Loges Mères » telles York en Angleterre et Edimbourg ou Kilwinning en Ecosse et, peut-être, l'existence d'un protecteur, étranger au métier, choisi donc aussi près que possible du pouvoir royal et qui deviendra le Grand Maître.

La Renaissance puis la Réforme devaient modifier les choses.

Il faut attribuer une certaine influence à ne pas exagérer toutefois aux Italiens architectes, peintres, sculpteurs ou simples humanistes qui vinrent assez nombreux à la cour de Jacques V d'Ecosse, le père de Marie Stuart, aussi bien qu'en Angleterre à la cour d'Henri VIII, puis à celle d'Elisabeth.

Leur influence ne fut pas immédiate, car le XVI^{ème} siècle insulaire reste encore profondément gothique et il faut attendre le règne de Jacques 1^{er} et

surtout, en 1607, le retour d'Inigo Jones de Rome pour assister au triomphe du style Palladique, inspiré de l'Italie, et qui, sauf quelques brefs retours en arrière, dominera l'architecture anglaise jusqu'après 1715.

*L*a tradition maçonnique affirme que les souverains écossais et anglais associèrent les Maçons italiens aux Maçons anglais et que la loge devint alors quelque chose d'assez semblable aux « académies » italiennes, ce qui, à Londres comme à Florence, devait favoriser la venue de personnes cultivées et férues d'art.

*P*our ce qui est de la Réforme, il ne faut jamais oublier l'originalité de la Réforme anglaise, tant celle, purement disciplinaire, d'Henri VIII, que celle d'Elisabeth.

*E*n Angleterre, comme en Suède, c'est toute l'Eglise qui est passée, avec armes et bagages, à la Réforme et la plupart des Anglais n'ont pas eu le sentiment d'une rupture.

*I*l n'y a pas eu de guerres de religion et l'attitude hostile de l'Espagne d'abord, de Louis XIV ensuite, ont consolidé l'unité nationale autour du roi, du Parlement et de la « Church ».

*L*a conséquence de cette situation est l'absence de solution de continuité dans la construction : on a continué à bâtir selon le style ancien auquel s'est substitué au début du XVII^{ème} siècle, le style palladien.

*T*els sont, envisagés évidemment dans leurs grandes lignes, les faits historiques essentiels qui nous mènent jusqu'à l'acceptation.

*Q*ue pouvons-nous en déduire concernant les problèmes du rituel?

*I*l n'existe malheureusement pas de rituels antérieurs au XVIII^{ème} siècle.

*L*e plus archaïque semble bien être le Manuscrit Dumfries n°4 des années 1710 et l'ensemble des documents publiés par Knopp, Jones et Hemer s'échelonnent entre 1696 et 1730.

Mais il est probable et la langue en témoigne d'ailleurs qu'ils sont des copies de documents plus anciens.

Les éléments rituels et symboliques les plus importants sont l'existence et le rôle capital du Temple de Salomon, car sa loge se tient « dans les parvis du Temple de Salomon », l'assimilation de la loge au « cosmos », l'existence de trois « piliers », l'Équerre, le Compas et la Bible, l'utilisation de l'Échelle de Jacob et de l'Arche d'alliance, des deux colonnes « J » et « B » que nous rencontrons également en Allemagne et qui auraient été les « mots ».

On a déjà maintes fois noté l'absence du mythe d'Hiram dont l'introduction en Maçonnerie fait problème.

S'ajoutent l'évocation de la géométrie, principe de toutes les autres sciences, l'orientation du Temple est-ouest, les trois « Lumières » que sont le Soleil, la Lune et le Maître Maçon, les deux Saint-Jean, enfin les exigences de fraternité exprimées de façon variée et souvent fort riche.

Malheureusement, si nous connaissons les principaux éléments symboliques, nous ignorons tout des rites cérémoniels.

Il est en tout cas facile de constater que la Maçonnerie contemporaine n'a, dans le domaine du symbolisme, rien ajouté d'essentiel.

On peut également noter l'absence totale de tout élément hermétiste ou alchimiste.



Le

Manuscrit

Régius

« 1390 »

Δοδωνος Δοδωνος Δοδωνος



Avant- Propos

Les anciennes confréries de bâtisseurs du moyen âge, qui réunissaient les "Francs-Mestiers" du bâtiment, étaient constituées d'hommes libres, c'est-à-dire bénéficiant de franchises fiscales et exemptions de corvées accordées par le pouvoir royal, d'où le terme de francs-maçons qui signifie en réalité "maçons libres". Ce terme de maçon libre ou "Freemason" est attesté en Angleterre dès 1376. On le retrouve également dans les manuscrits médiévaux appelés "Old Charges" ou "Anciens Devoirs", tels que le Régius et le Cooke. Le Régius se présente sous la forme d'un long poème, rédigé en vieil anglais, probablement vers 1390, et mentionné pour la première fois en 1670, dans un inventaire de la bibliothèque John Theyer qui fut vendue à Robert Scott en 1678.

Par la suite, le manuscrit devint la propriété de la Bibliothèque royale, d'où son nom de Régius, jusqu'en 1757, quand le roi George II d'Angleterre en fit don au British Museum. Le manuscrit Cooke se présente comme une version parallèle du Régius écrite en prose. Il serait daté du début du 15^e siècle, approximativement entre 1410 et 1425. Les textes de ces manuscrits traitent de l'art de la géométrie, science à la fois divine et terrestre, dont l'application par métier se nomme "franc-maçonnerie". Ils donnent également des règles de conduite et des devoirs à respecter par les gens de métier, les "francs-maçons", envers la confrérie, la société humaine, la religion et l'Etat.

La première partie du Régius traite de l'art de la géométrie et de l'origine de son métier, la Franc-maçonnerie, dont il attribue la fondation au

mathématicien grec Euclide qui vivait à Alexandrie, en Egypte, au 3e siècle avant notre ère.

En voici un extrait relatant justement cette fondation par Euclide:

La **F**ondation de la **M**açonnerie

Un poème de **D**evoirs **M**oraux

*Ici commencent les statuts de l'art
De Géométrie selon Euclide.*

*Quiconque voudra bien lire et chercher
Pourra trouver écrite dans un vieux livre
L'histoire de grands seigneurs et grandes dames,
Qui, certes, avaient beaucoup d'enfants;
Et n'avaient pas de revenus pour en prendre soin,
Ni en ville, ni ú la campagne ou dans les bois;
Tinrent ensemble conseil pour eux,*

*De décider pour le bien de ces enfants,
Comment ils pourraient mieux mener leur vie
Sans grand inconfort, ni souci ni lutte;
Et encore pour la multitude qui viendra*

*De leurs enfants ils envoyèrent chercher de grands clercs,
Pour leur enseigner alors de bons métiers;*

*Et nous les prions, pour l'amour de notre Seigneur,
Pour nos enfants de trouver un travail,
Pour qu'ils puissent ainsi gagner leur vie,*

*Tant bien qu'honnêtement en toute sécurité.
En ce temps-là, par la bonne géométrie,
Cet honnête métier qu'est la bonne maçonnerie
Fut constitué et créé ainsi,
Conçu par ces clercs ensemble;
Sur la prière de ces seigneurs ils inventèrent la géométrie,*

*Et lui donnèrent le nom de maçonnerie,
A ce plus honnête de tous les métiers.
Les enfants de ces seigneurs se mirent,
A apprendre de lui le métier de géométrie,
Ce qu'il fit très soigneusement;
A la prière des pères et des mères aussi,
Il les mit à cet honnête métier.*

*Celui qui apprenait le mieux, et était honnête,
Et surpassait ses compagnons en attention,
Si dans ce métier il les dépassait,
Il devait être plus honoré que le dernier,
Le nom de ce grand clerc était Euclide,
Son nom se répandait fort loin.
Pourtant ce grand clerc ordonna
A celui qui était plus élevé dans ce degré,
Qu'il devait enseigner les plus simples d'esprit
Pour être parfait en cet honnête métier;
Et ainsi ils doivent s'instruire l'un l'autre,
Et s'aimer ensemble comme sœur et frère.*

*Il ordonna encore que,
Maître doit il être appelé;
Afin qu'il soit le plus honoré,
Alors il devait être nommé ainsi;
Mais jamais maçons ne doivent appeler un autre,*

*Au sein du métier parmi eux tous,
Ni sujet ni serviteur, mon cher frère,
Même s'il est moins parfait qu'un autre;
Chacun appellera les autres compagnons par amitié,
Car ils sont nés de nobles dames.*

*De cette manière, par la bonne science de géométrie,
Commença le métier de la maçonnerie;
Le clerc Euclide le fonda ainsi,*

*Ce métier de géométrie au pays d'Egypte.
En Egypte il l'enseigna tout autour,
Dans divers pays de toutes contrées;
Pendant de nombreuses années, je crois,
Avant que ce métier arrive dans ce pays.*

Observations :

Le manuscrit se poursuit par le récit, toujours en vers, de l'introduction de la Franc-maçonnerie en Angleterre sous le règne du roi Athelstan, puis par une énumération des Devoirs du Franc-maçon en quinze articles et quinze points, qui reflètent déjà l'idéal de perfection morale de la Franc-maçonnerie moderne.

Il passe ensuite au récit mythique des Quatre Couronnés (Quatuor Coronati) et à celui de la construction de la Tour de Babel ; il continue par la présentation des sept arts libéraux (grammaire, dialectique, rhétorique, musique, astronomie, arithmétique et géométrie) qui constituaient à l'époque les bases de la connaissance, puis se prolonge par des recommandations sur la messe et la manière de se comporter à l'église et se termine enfin par une instruction sur les bonnes manières.

Ainsi, du noble art de géométrie,

Naquit le métier de maçonnerie:

L'a fondé de cette façon le clerc Euclide,

*Cet art de géométrie au pays d'Egypte.
Il l'enseigna dans chaque contrée de l'Egypte
Dans nombre de pays, loin des pyramides;
Des années durant, d'après ce que j'ai compris,
Avant que ce métier ne parvienne au pays d'Angleterre*

L' Introduction de la Maçonnerie en Angleterre

*Ce métier arriva en Angleterre, comme je vous dis,
Au temps du bon Roi Athelstane,
Il fit construire alors tant manoir que même bosquet,
Et de hauts temples de grand renom,
Pour s'y divertir le jour comme la nuit,
Ce bon seigneur aimait beaucoup ce métier,
Et voulut le consolider de toutes ses parties,
A cause de divers défauts qu'il trouva dans le métier;
Il envoya à travers le pays
Dire à tous les maçons du métier,
De venir vers lui sans délai,
Pour amender ces défauts tous
Par bon conseil, autant que possible.
Une assemblée alors il réunit
De divers seigneurs en leur rang,
Des ducs, comtes, et barons aussi,
Des chevaliers, écuyers et maintes autres,
Et les grands bourgeois de cette cité,
Ils étaient tous là chacun à son rang;
Ils étaient là tous ensemble,
Pour établir le statut de ces maçons,*

*Ils y cherchaient de tout leur esprit,
Comment ils pourraient le gouverner;
Quinze articles ils voulaient produire,
Et quinze points ils y ont créés,*

Les Devoirs en Quinze Articles

Le Premier article de cette géométrie.

*Le maître maçon doit être digne de confiance
A la fois constant, loyal et vrai,
Il ne l'aura alors jamais à regretter;
Tu dois payer tes compagnons selon le cours,
Des victuailles, tu le sais bien;
Et paie les justement, et de bonne foi,
Ce qu'ils peuvent mériter;
Et évites soit par amour soit par crainte,
D'aucune des parties d'accepter des avantages;
Du seigneur ni du compagnon, qui que ce soit,
D'eux tu ne prends aucune sorte de paiement;
Et en juge tiens toi intègre,
Et alors aux deux tu rendra leur bon droit;
Et véritablement fais ceci où que tu ailles,
Ton honneur, ton profit, sera le meilleur.*

Article Second.

*Le second article de bonne maçonnerie,
Comme vous devez ici l'entendre particulièrement,
Que tout maître, qui est maçon,
Doit assister au rassemblement général,*

*Pour que précisément il lui soit dit
Le lieu où l'assemblée se tiendra.
Et à cette assemblée il doit se rendre,
Sauf s'il a une excuse raisonnable,
Ou qu'il soit désobéissant à ce métier
Ou s'abandonne au mensonge,
Ou qu'il soit atteint d'une maladie si grave,
Qu'il ne puisse venir parmi eux;
Cela est une excuse bonne et valable,
Pour cette assemblée, si elle est sincère.*

Article Troisième.

*Le troisième article est en vérité,
Que le maître ne prenne aucun apprentis,
Sauf s'il peut lui assurer de le loger
sept ans chez lui, comme je vous dis,
Pour apprendre son métier, qui soit profitable;
En moins de temps il ne sera pas apte
Au profit du seigneur, ni le sien
Comme vous pouvez le comprendre par bonne raison.*

Article Quatrième.

*Le quatrième article ceci doit être,
Que le maître doit bien veiller,
A ne pas prendre un serf comme apprentis,
Ni l'embaucher pour son propre profit,
Car le seigneur auquel il est lié,
Peut chercher l'apprentis où qu'il aille.
Si dans la loge il était pris,
Cela pourrait y faire beaucoup de désordre,
Et un pareil cas pourrait arriver,
Que cela pourrait chagriner certains, ou tous.
Car tous les maçons qui y seront
Ensemble se tiendront réunis.
Si un tel dans le métier demeurerait,
De divers désordres vous pourrez parler:
Alors pour plus de paix, et honnêteté,*

*Prenez un apprentis de meilleure condition.
Dans d'ancienne écriture je trouve,
Que le apprentis doit être de naissance noble;
Et ainsi parfois, des fils de grands seigneurs
Ont adopté cette géométrie qui est très bonne.*

Article Cinquième.

*Le cinquième article est très bon,
Que le apprentis soit de naissance légitime;
Le maître ne doit, sous aucun prétexte,
Prendre un apprentis qui soit difforme;
Cela signifie, comme vous le verrez
Qu'il ait tous ses membres entiers ensemble;
Pour le métier cela serait grande honte,
De former un homme estropié ou un boiteux,
Car un homme imparfait de telle naissance
Ne serait que peu utile au métier.
Ainsi chacun de vous peut comprendre,
Le métier veut un homme puissant;
Un homme mutilé n'a pas de force,
Vous devez le savoir depuis longtemps.*

Article Sixième.

*Le sixième article vous ne devez pas manquer
Que le maître ne doit pas porter préjudice au seigneur,
En demandant au seigneur pour son apprentis,
Autant que reçoivent ses compagnons, en tout,
Car dans ce métier ils se sont perfectionnés,
Ce que lui n'est pas, vous devez le comprendre.*

*Ainsi il serait contraire à bonne raison,
De prendre pour lui égal salaire à celui des compagnons.
Ce même article dans ce cas,
Ordonne que son apprentis gagne moins
Que ses compagnons, qui sont parfaits.
Sur divers points, sachez en revanche,
Que le maître peut instruire son apprentis tel,
Que son salaire puisse augmenter rapidement,
Et avant que son apprentissage soit terminé,
Son salaire pourrait s'améliorer de beaucoup.*

Article Septième.

*Le septième article que maintenant voici,
Vous dira pleinement à tous ensemble,
Qu'aucun maître ni par faveur ni par crainte,
Ne doit vêtir ni nourrir aucun voleur.
Des voleurs il n'en hébergera jamais aucun,
Ni celui qui a tué un homme,
Ni celui qui a mauvaise réputation,
De crainte que cela fasse honte au métier.*

Article Huitième.

*Le huitième article vous montre ainsi,
Ce que le maître a bien le droit de faire.
S'il emploie un homme du métier,
Et qu'il ne soit pas aussi parfait qu'il devrait,
Il peut le remplacer sans délai,
Et prendre à sa place un homme plus parfait.
Un tel homme, par imprudence,
Pourrait faire déshonneur au métier.*

Article Neuvième.

*Le neuvième article montre fort bien,
Que le maître doit être sage et fort;
Qu'il n'entreprenne aucun ouvrage,
Qu'il ne puisse achever et réaliser;
Et que ce soit aussi au profit des seigneurs,
Ainsi qu'à son métier, où qu'il aille,
Et que les fondations soient bien construites,
Pour qu'il y ait ni fêlure ni brèche.*

Article Dixième.

*Le dixième article sert à savoir,
Parmi tous dans le métier, grands ou modestes,
Qu'aucun maître ne doit supplanter un autre,
Mais être ensemble comme sœur et frère,
Dans ce singulier métier, tous quels qu'ils soient,
Qui travaillent sous un maître maçon.
Ni doit il supplanter aucun homme,
Qui s'est chargé d'un travail,
La peine pour cela est tellement forte,
Qu'elle ne pèse pas moins de dix livres,
A moins qu'il soit prouvé coupable,
Celui qui avait d'abord pris le travail en main;
Car nul homme en maçonnerie
Ne doit supplanter un autre impunément,
Sauf s'il a construit de telle façon,
Que cela réduit l'ouvrage à néant;
Alors un maçon peut solliciter ce travail,
Pour le sauver au profit des seigneurs
Dans un tel cas, si cela arrivait,
Aucun maçon ne s'y opposera.
En vérité celui qui a commencé les fondations,
S'il est un maçon habile et solide,*

*A fermement dans l'esprit,
De mener l' œuvre à entière bonne fin.*

Article Onzième.

*L'onzième article je te le dis,
est à la fois juste et franc;
Car il enseigne, avec force,
Qu'aucun maçon ne doit travailler de nuit,
A moins de s'exercer à l'étude,
Par laquelle il pourra s'améliorer.*

Article Douzième.

*Le douzième article est de grande honnêteté
Pour tout maçon, où qu'il se trouve,
Il ne doit pas déprécier le travail de ses compagnons,
S'il veut sauvegarder son honneur;
Avec des paroles honnêtes il l'approuvera,
Grâce à l'esprit que Dieux t'a donné;
Mais en l'améliorant de tout ton pouvoir,
Entre vous deux sans hésitation.*

Article Treizième.

*Le treizième article, que Dieu me garde,
C'est, que si le maître a un apprentis,
Il l'enseignera de manière complète,
Et qu'il puisse apprendre autant de points,
Pour qu'il connaisse bien le métier,
Où qu'il aille sous le soleil.*

Article *Quatorzième.*

*Le quatorzième article par bonne raison,
Montre au maître comment agir;
Il ne doit prendre apprentis,
A moins d'avoir diverses tâches à faire,
Pour qu'il puisse pendant son stage,
Apprendre de lui divers points.*

Article *Quinzième.*

*Le quinzième article est le dernier,
Car pour le maître il est un ami;
Pour lui enseigner qu'envers aucun homme,
Il ne doit adopter un comportement faux,
Ni suivre ses compagnons dans leur erreur,
Quelque bien qu'il puisse y gagner;
Ni souffrir qu'ils fassent de faux serments,
Par souci de leurs âmes,
Sous peine d'attirer sur le métier la honte,
Et sur lui-même un blâme sévère.*

Les Devoirs en Quinze Points

*P*remier point.

*Dans cette assemblée des points furent adoptés en plus,
Par de grands seigneurs et maîtres aussi.
Que celui qui voudrait connaître ce métier et l'embrasser,
Doit bien aimer Dieu et la sainte église toujours,
Et son maître aussi avec qui il est,
Où qu'il aille par champs ou par bois,
Et aimes aussi tes compagnons,
Car c'est ce que ton métier veut que tu fasses.*

*S*econd point.

*Le second point je vous le dis,
Que le maçon travaille le jour ouvrables,
Aussi consciencieusement qu'il le pourra,
Afin de mériter son salaire pour le jour de repos,
Car celui qui a vraiment fait son travail,
Méritera bien d'avoir sa récompense.*

*T*roisième point.

*Le troisième point doit être sévère,
Avec l'apprentis, sachez le bien,
Le conseil de son maître il doit garder et cacher,
Et de ses compagnons de bon gré;
Des secrets de la chambre il ne parlera a nul homme,
Ni de la loge quoi qu'ils y fassent;
Quoi que tu entendes ou les vois faire,
Ne le dis à personne où que tu ailles;
Les propos dans la salle, et même au bosquet,
Gardes les bien pour ton grand honneur,
Sans quoi cela tournera pour toi au blâme,
Et apportera au métier grande honte.*

*Q*uatrième point.

*Le quatrième point nous enseigne aussi,
Que nul homme à son métier sera infidèle;
Aucune erreur il n'entretiendra
Contre le métier, mais y renoncera;
Ni aucun préjudice il causera
A son maître, ni a son compagnon;
Et bien que l'apprentis soit tenu au respect,
Il est toutefois soumis à la même loi.*

*C*inquième point.

*Le cinquième point est sans nul doute,
Que lorsque le maçon prendra sa paie
Du maître, qui lui est attribué,
Humblement acceptée elle doit être;
Cependant il est juste que le maître,
L'avertisse dans les formes avant midi,
S'il n'a plus l'intention de l'employer,
Comme il le faisait auparavant;*

*Contre cet ordre il ne peut se débattre,
S'il réfléchit bien c'est dans son intérêt*

Sixième point.

*Le sixième point doit être bien connu,
De tous grands et modestes,
Car un tel cas pourrait arriver;
Qu'entre quelques maçons, sinon tous,
Par envie ou haine mortelle,
S'éclate une grande dispute.
Alors le maçon doit, s'il le peut,
Convoquer les deux parties un jour fixé;
Mais ce jour-là ils ne feront pas la paix,
Avant que la journée de travail soit bien finie,
Un jour de congé vous devez bien pouvoir trouver,
Assez de loisir pour placer la réconciliation,
De peur qu'en la plaçant un jour ouvré
La dispute ne les empêche de travailler;
Faites en sorte qu'ils en finissent.
De manière à ce qu'ils demeurent bien dans la loi de Dieu.*

Septième point.

*Le septième point pourrait bien dire,
Comment bien longue vie Dieu nous donne,
Ainsi il le reconnaît bien clairement,
Tu ne coucheras pas avec la femme de ton maître,
Ni de ton compagnon, en aucune manière,
Sous peine d'encourir le mépris du métier;
Ni avec la concubine de ton compagnon,
Pas plus que tu ne voudrais qu'il couche avec la tienne.
La peine pour cela qu'on le sache bien,
Est qu'il reste apprentis sept années pleines,
Celui qui manque à une de ces prescriptions
Alors il doit être châtié;*

*Car un grand souci pourrait naître,
D'un aussi odieux péché mortel.*

*H*uitième point.

*Le huitième point est, assurément,
Si tu as reçu quelque charge,
A ton maître reste fidèlement soumis,
Car ce point jamais tu ne le regretteras;
Un fidèle médiateur tu dois être,
Entre ton maître et tes compagnons libres;
Fais loyalement tout ce que tu peux,
Envers les deux parties, et cela est bonne justice.*

*N*euvième point.

*Le neuvième point s'adresse à celui,
Qui est l'intendant de notre salle,
Si vous vous trouvez en chambre ensemble,
Servez vous l'un l'autre avec calme gaieté;
Gentils compagnons, vous devez le savoir,
Vous devez être intendant chacun à votre tour,
Semaine après semaine sans aucun doute,
Tous doivent être intendant à leur tour,
Pour servir les uns et les autres aimablement,
Comme s'ils étaient sœur et frère;
Nul ne se permettra aux frais d'un autre
De se libérer pour son avantage,
Mais chaque homme aura la même liberté
Dans cette charge, comme il se doit;
Veille à bien payer tout homme toujours,
A qui tu as acheté des victuailles,
Afin qu'on ne te fasse aucune réclamation,
Ni à tes compagnons à aucun titre,
A tout homme ou femme, qui que ce soit,
Paies les bien et honnêtement, nous le voulons;
A ton compagnon tu en rendras compte exacte,
De ce bon paiement que tu as fait,
De peur de le mettre dans l'embarras,
Et de l'exposer à un grand blâme.
Toutefois bon comptes il doit tenir
De tous les biens qu'il aura acquis,
Des dépenses que tu auras fait sur le bien de tes compagnons,
Du lieu, des circonstances et de l'usage;
De tels comptes tu dois rendre,
Lorsque tes compagnons te les demandent.*

*D*ixième point.

*Le dixième point montre la bien bonne vie,
Comment vivre sans souci ni dispute;
Si le maçon mène une vie mauvaise,
Et dans son travail il est malhonnête,
Et se cherche une mauvaise excuse
Il pourra diffamer ses compagnons injustement,
Par de telles calomnies infâmes
Attirer le blâme sur le métier.
S'il déshonore ainsi le métier,
Vous ne devez alors lui faire aucune faveur,
Ni le maintenir dans sa mauvaise vie,
De peur que cela ne tourne en tracas et conflit;
Mais ne lui laissez aucun sursis,
Jusqu'à ce que vous l'ayez contraint,
A comparaître où bon vous semble,
Où vous voudrez, de gré ou de force,
A la prochaine assemblée vous le convoquerez,
A comparaître devant tout ses compagnons,
Et s'il refuse de paraître devant eux,
Il lui faudrait renoncer au métier;
Il sera alors puni selon la loi
Qui fut établie dans les temps anciens.*

*O*nzième point.

*Le onzième point est de bonne discrétion,
Comme vous pouvez le comprendre par bonne raison;
Un maçon qui connaît bien son métier,
Qui voit son compagnon tailler une pierre,
Et qu'il est sur le point d'abîmer cette pierre,
Reprends-la aussitôt si tu le peux,
Et montre-lui comment la corriger,
Pour que l'œuvre du seigneur ne soit pas abîmée,
Et montre-lui avec douceur comment la corriger,
Avec de bonnes paroles, que Dieu te prête;
Pour l'amour de celui que siège là-haut,
Avec de douces paroles nourris son amitié.*

*D*ouzième point.

*Le douzième point est d'une grande autorité,
Là où l'assemblée se teindra,
Il y aura des maîtres et des compagnons aussi,
Et d'autres grands seigneurs en grand nombre;
Il y aura le shérif de cette contrée,
Et aussi le maire de cette cité,
Il y aura des chevaliers et des écuyers,
Et aussi des échevins, comme vous le verrez;
Toutes les ordonnances qu'ils prendrons là,
Ils s'accorderont pour les faire respecter,
Contre tout homme, quel qu'il soit,
Qui appartient au métier beau et libre.
S'il fait quelque querelle contre eux,
Il sera arrêté et tenu sous garde.*

*T*reizième point.

*Le treizième point requiert toute notre volonté,
Il jurera de ne jamais voler,
Ni d'aider celui dans cette mauvaise profession,
Pour aucune part de son butin,
Et tu dois le savoir ou alors pêcher,
Ni pour son bien, ni pour sa famille.*

*Q*uatorzième point.

*Le quatorzième point est excellente loi
Pour celui qui sera sous la crainte;
Un bon et vrai serment il doit prêter là,
A son maître et ses compagnons qui sont là;
Il doit être constant et fidèle aussi
A toutes ces ordonnances, où qu'il aille,
Et a son seigneur lige le roi,
De lui être fidèle par-dessus tout.
Et tous ces points ci-dessus
A eux tu dois être assermenté,
Et tous prêteront le même serment
Des maçons, de gré ou de force.
A tous ces points ci-dessus,
Ainsi que l'a établie une excellente tradition.
Et ils enquêteront sur chaque homme
S'il les met en pratique de son mieux,
Si un homme est reconnu coupable
Sur l'un de ces points en particulier;
Qu'on le recherche, quel qu'il soit,
Et qu'il soit amené devant l'assemblée.*

Quinzième point.

*Le quinzième point est excellente tradition,
Pour ceux qui auront là prêté serment,
Cette ordonnance qui fut arrêtée par l'assemblée
De grands seigneurs et maîtres dont on a parlé;
Pour ceux qui soient désobéissants, je sais,
A la présente constitution,
De ces articles qui y furent édictés,
Par de grands seigneurs et maçons ensemble,
Et si leurs fautes sont mises au jour
Devant cette assemblée, tantôt,
Et s'ils ne veulent pas s'en corriger,
Alors ils doivent abandonner le métier;
Et jurer de ne plus jamais l'exercer.
Sauf s'ils acceptent de s'amender,
Ils n'auront plus jamais part au métier;
Et s'ils refusaient de faire ainsi,
Le shérif se saisira d'eux sans délai,
Et les mettra dans un profond cachot,
A cause de leur transgression,
Il confisquera leurs biens et leur bétail
Au profit du roi, en totalité,
Et les y laissera aussi longtemps,
Qu'il plaira à notre lige le roi.*

Les Quatre Couronnés Martyr

Les quatre couronnés s'appelaient Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorin.

Par l'ordre de Dioclétien, ils furent battus de verges plombées jusqu'à ce que mort s'en suivît.

On fut pendant très longtemps sans trouver les noms de ces quatre martyrs; et l'église, faute de connaître leurs noms, décida de célébrer leur fête le même jour que celle de cinq autres martyrs, Claude, Castor, Symphorien, Nicostrate et Simplicie, qui subirent le martyre deux ans plus tard.

Ces cinq martyrs étaient sculpteurs; et comme ils se refusaient à sculpter une idole pour Dioclétien, ils furent enfermés vivants dans des tonneaux plombés, et précipités dans la mer, en l'an 287 du Seigneur.

C'est donc le jour de la fête de ces cinq martyrs que le pape Melchiade ordonna que fussent commémorés, sous le nom des Quatre Couronnés, les quatre autres martyrs dont on ignorait les noms.

Et bien que, par la suite, une révélation divine eût permis de connaître les noms de ces saints, l'usage se conserva de les désigner sous le nom collectif des Quatre Couronnés.

Selon la légende, cinq maçons, qui pourraient aussi être des sculpteurs, furent mis à mort sous le règne de Dioclétien à cause de leur foi chrétienne; ils avaient refusé d'exécuter la statue d'une divinité païenne.

En même temps qu'eux, furent passés par les armes quatre soldats qui ne voulaient pas encenser l'auteur de cette divinité.

Les neuf cadavres ayant été ensevelis ensemble, la tradition, qui n'a rien retenu des cinq premiers, ne conserva que les quatre autres qui probablement portaient la couronne de centurions, ce qui constituait la plus haute classe des gradés de la milice.

L' Art des Quatre Couronnés.

*Prions maintenant Dieu tout-puissant,
Et sa mère Marie radieuse,
Afin que nous puissions garder ces articles,
Et les points tous ensembles,
Comme le firent ces quatre saints martyres,
Qui dans ce métier furent tenus en grand honneur,
Ils étaient aussi bons maçons qu'on puisse trouver sur la terre,
Sculpteurs et imagiers ils étaient aussi,
Car c'étaient des ouvriers d'élite,
L'empereur les tenait en grande estime;
Il désira qu'ils fassent une statue
Qu'on vénèrera en son honneur;
En son temps il possédait de tels monuments,
Pour détourner le peuple de la loi du Christ.
Mais eux demeuraient ferme dans la loi du Christ,
Et dans leur métier sans compromis;
Ils aimaient bien Dieu et tout son enseignement,
Et s'étaient voués à son service pour toujours.
En ce temps là ils furent des hommes de vérité,
Et vécuront droitement dans la loi de Dieu;
Ils n'entendaient pas de fabriquer des idoles,
Quelque bénéfices qu'ils puissent en retirer,
Ni prendre cette idole pour leur Dieu,
Ils refusèrent de le faire, malgré sa colère;
Car ils ne voulaient pas renier leur vraie foi,
Et croire à sa fausse loi,
L'empereur les fit arrêter sans délai,
Et les mit dans un profond cachot;
Plus cruellement il les y punissait,
Plus ils se réjouissaient dans la grâce de Dieu,
Alors quand il vit qu'il ne pouvait plus rien,
Il les laissait alors aller à la mort;
Celui qui voudra, trouvera dans le livre
De la légende des saints,*

*Les noms des quatre couronnés.
Leur fête est bien connue, Le huitième jour après la Toussaint.*

*R*écit de la *T*our de *B*abel

*Ecoutez ce que j'ai lu,
Que beaucoup d'années après, à grand effroi
Le déluge de Noé eut déferlé,
La tour de Babel fut commencée,
Le plus gros ouvrage de chaux et de pierre,
Que jamais homme ait pu voir;
Si long et si large on l'entreprit,
Que sa hauteur jeta sept miles d'ombre,
Le Roi Nabuchodonosor le fit construire
Aussi puissant pour la défense des hommes,
Que si un tel déluge surviendrait,
Il ne pourrait submerger l'ouvrage;
Parce qu'ils avaient un orgueil si fier, avec grande vantardise
Tout ce travail fut ainsi perdu;
Un ange les frappa en diversifiant leurs langues,
Si bien qu'ils ne se comprenaient plus jamais l'un l'autre.*

Les Sept Arts Libéraux

*Bien des années plus tard, le bon clerc Euclide
Enseigna le métier de géométrie partout autour,
Et il fit en ce temps-là aussi,
Divers métiers en grand nombre.
Par la haute grâce du Christ au ciel,
Il fonda les sept sciences;
Grammaire est la première, je le sais,
Dialectique la seconde, je m'en félicite,
Rhétorique la troisième sans conteste,
Musique la quatrième, je vous le dis,
Astronomie est la cinquième, par ma barbe,
Arithmétique la sixième, sans aucun doute,
Géométrie la septième, clôt la liste,
Car elle est humble et courtoise,
En vérité, la grammaire est la racine,
Chacun l'apprend par le livre;
Mais l'art dépasse ce niveau,
Comme le fruit de l'arbre vaut plus que la racine;
La Rhétorique mesure un langage soigné,
Et la Musique est un chant suave;
L'Astronomie dénombre, mon cher frère,
L'Arithmétique montre qu'une chose est égale à une autre,
La Géométrie est la septième science,
Qui distingue le vrai du faux, je sais
Que ce sont les sept sciences,
Celui qui s'en sert bien peut gagner le ciel.*

Une **E**xhortation sur la **M**esse
et
Comment se **C**onduire à l' **E**glise

*Maintenant mes chers enfants, ayez bon esprit
Pour laisser de côté orgueil et convoitise,
Et appliquez vous à bien juger,
Et à bien vous conduire, où que vous allez.*

*Maintenant je vous prie d'être bien attentifs,
Car ceci vous devez savoir,
Mais vous devez en savoir bien plus encore,
Que ce que vous trouvez écrit ici.*

*Si l'intelligence te fait défaut pour cela,
Prie Dieu de te l'envoyer;
Car le Christ lui-même nous l'enseigne
Que la sainte église est la maison de Dieu,
Elle n'est faite pour rien d'autre
Que pour y prier, comme nous le dit l'écriture,
Là le peuple doit se rassembler,
Pour prier et pour pleurer leurs péchés.*

*Veille ý ne pas arriver à l'église en retard,
Pour avoir tenu des propos paillards à la porte;
Alors quand tu es en route vers l'église,
Aie bien en tête à tout instant
De vénérer ton seigneur Dieu jour et nuit,
De tout ton esprit et de toute ta force.*

*En arrivant à la porte de l'église
Tu prendras un peu de cette eau bénite,
Car chaque goutte que tu toucheras,
Effacera un péché véniel, sois-en sûr.*

*Mais d'abord tu dois ôter ton capuchon,
Pour l'amour de celui qui est mort sur la croix.*

*Quand tu entreras dans l'église,
Elève ton cœur vers le Christ, aussitôt;
Lève alors les yeux vers la croix,
Et agenouille toi bien à deux genoux,
Puis prie-le alors de t'aider à œuvrer,
Selon la loi de la sainte église,
A garder les dix commandements,
Que Dieu donna à tous les hommes;*

*Et prie-le d'une voix douce
De te garder des sept péchés,
Afin que tu puisse ici, dans cette vie,
Te garder loin des soucis et des querelles;
Et que de plus il t'accorde la grâce,
Pour trouver une place dans la béatitude du ciel.*

*Dans la sainte église abandonne les paroles frivoles
De langage lascive et plaisanteries obscènes,
Et mets de côté toute vanité,
Et dis ton pater noster et ton ave;
Veille aussi à ne pas faire de bruit,
Mais sois toujours dans tes prières;*

*Si tu ne veux pas prier toi-même,
Ne gêne aucun autre en aucune manière.*

*En ce lieu ne te tiens ni assis ni debout,
Mais agenouille toi bien sur le sol,
Et quand je lirai l'évangile,
Lève toi bien droit sans t'appuyer au mur,
Et signe-toi si tu sais le faire,
Quand on entonne le gloria;
Et quand l'évangile est fini,
A nouveau tu peux t'agenouiller,
Sur tes deux genoux tu tomberas,
Pour l'amour de celui qui nous a tous rachetés;*

*Et quand tu entends sonner la cloche
Qui annonce le saint sacrement,
Vous devez vous agenouiller tous jeunes et vieux,
Et lever vos deux mains au ciel,
Pour dire alors dans cette attitude,
A voix basse et sans faire de bruit;
"Seigneur Jésus sois le bienvenu,
En forme de pain comme je te vois,
Désormais Jésus par ton saint nom,
Protège-moi du péché et de la honte;
Accorde-moi l'absolution et la communion,
Avant que je m'en aille d'ici,
Et sincère repentir de mes péchés,*

*Afin, Seigneur, que je ne meure jamais dans cet état;
Et toi qui est né d'une vierge,
Ne souffre pas que je sois jamais perdu;
Mais quand je m'en irai de ce monde,
Accorde-moi la béatitude sans fin;
Amen! Amen! Ainsi soit-il!
A présent douce dame priez pour moi.*

*Voici ce que tu dois dire, ou une chose semblable,
Quand tu t'agenouille devant le sacrement.
Si tu cherches ton bien, n'épargne rien
Pour vénérer celui qui a tout créé;*

*Car c'est pour un homme un jour de joie,
Qui une fois ce jour-là a pu le voir;
C'est une chose si précieuse, en vérité,
Que nul ne peut en dire le prix;
Mais cette vision fait tant de bien,*

*Comme Saint Augustin le dit très justement,
Ce jour où tu vois le corps de Dieu,
Tu possèdera ces choses en toute sécurité:
A manger et à boire à suffisance,
Rien ce jour-là ne te manquera;
Les jurons et vaines paroles,
Dieu te les pardonnera aussi;
La mort subite ce même jour
Tu n'as nullement à la craindre;
Et aussi ce jour-là, je te le promets,
Tu ne perdras pas la vue;*

*Et chaque pas que tu fais alors,
Pour voir cette sainte vision,
Sera compté en ta faveur,
Quand tu en auras grand besoin;
Ce messenger qu'est l'ange Gabriel,
Les conservera exactement.
Après cela je peux passer maintenant,
A parler à d'autres bienfaits de la messe;
Viens donc à l'église, si tu peux,
Et entends la messe chaque jour;*

*Si tu ne peux pas venir à l'église,
Où que tu travailles,
Quand tu entends sonner la messe,
Prie Dieu dans le silence de ton cœur,
De te donner part à ce service,
Que l'on célèbre dans l'église,*

Une **I**nstruction sur les **B**onnes **M**anières

*Je vous enseignerai de plus,
Et à vos compagnons, apprenez ceci,
Quand tu te présenteras devant un seigneur,
Dans un manoir, un bosquet, ou à table,
Capuchon ou bonnet tu dois ôter,
Avant d'être près de lui;
Deux ou trois fois, sans nul doute,
Devant ce seigneur tu dois t'incliner;
Tu fléchiras le genou droit,
Tu auras ainsi l'honneur sauf.*

*Ne remets pas ton bonnet ou capuchon,
Jusqu'à ce que tu en auras la permission.
Tout le temps que tu parleras avec lui,
Tiens le menton haut avec franchise et amabilité;
Ainsi, comme le livre te l'enseigne,
Regardes-le en face avec amabilité.*

*Tes pieds et mains tiens les tranquilles,
Sans te gratter ni trébucher, sois habile;
Evite aussi de cracher et de te moucher,
Attends pour cela d'être seul,
Et si tu veux être sage et discret,
Tu as grand besoin de bien te contrôler.*

*Lorsque tu entres dans la salle,
Parmi les gens bien nés, bons et courtois,*

*Ne présume pas trop de grandeur pour rien,
Ni de ta naissance, ni de ton savoir,
Ne t'assied pas et ne t'appuie pas,
C'est le signe d'une éducation bonne et propre.*

*Ne te laisse donc pas aller dans ta conduite,
En vérité la bonne éducation sauvera ta situation.
Père et mère, quels qu'ils soient,
Digne est l'enfant qui agit dignement,
En salle, en chambre, où que tu ailles;
Les bonnes manières font l'homme.*

*Fait attention au rang de ton prochain,
Pour leur rendre la révérence qui convient;
Evite de les saluer tous à la fois,
Sauf si tu les connais.*

*Quand tu es assis à table,
Mange avec grâce et bienséance;
Veille d'abord que tes mains soient propres,
Et que ton couteau soit tranchant et bien aiguisé,
Et ne coupe ton pain pour la viande,
Qu'autant que tu en mangeras.*

*Si tu es assis a côté d'un homme de rang supérieur, au tien.
Laisse le se servir d'abord de la viande,
Avant d'y toucher toi-même.*

*Ne pique pas le meilleur morceau,
Même s'il te fait grande envie;
Garde tes mains nettes et propres,
Pour ne pas souiller ta serviette;
Ne t'en sers pas pour te moucher,
Et ne te cure pas les dents à table;
Ne plonge pas trop tes lèvres dans la coupe,
Même si tu as grande envie de boire,
Cela te ferait larmoyer.
Ce qui serait alors discourtois.*

*Veille à ne pas avoir la bouche pleine,
Quand tu te mets à boire ou à parler.
Si tu vois un homme qui boit,
Tout en écoutant tes propos,
Interromps aussitôt ton histoire,*

*Qu'il boive du vin ou de la bière,
Veille aussi à n'offenser aucun homme,
Si bien parti que tu le voies;
Et ne médis de personne,
Si tu veux sauver ton honneur;
Car de tels mots pourraient t'échapper,
Qui te mettraient dans une situation gênante.*

*Retiens ta main dans ton poing,
Pour ne pas avoir à dire "si j'avais su",
Dans un salon parmi de belles dames,
Tiens ta langue et sois tout yeux;
Ne ris pas aux grands éclats,
Ne chahute pas comme un ribaud.
Ne badine qu'avec tes pairs,
Et ne répète pas tous ce que tu entends;
Ne proclame pas tes propres actions;
Par plaisanterie ou par intérêt;
Par de beaux discours tu peux réaliser tes désirs,
Mais tu peux par là aussi te perdre.*

*Quand tu rencontres un homme de valeur,
Tu ne dois pas garder bonnet et capuchon;
A l'église, au marché, ou au portail,
Salue le selon son rang.*

*Si tu marches avec un homme d'un rang
Supérieur au tien,
Reste en retrait de lui d'une épaule,
Car cela est bonne éducation sans défaut;*

*Lorsqu'il parle, tiens-toi tranquille,
Quand il a fini, dis ce que tu veux,
Dans tes paroles sois discret,
Et à ce que tu dis fais bien attention;
Mais n'interrompe pas son histoire,
Qu'il en soit au vin ou à la bière.*

*Que le Christ alors par sa grâce céleste,
Vous donne et l'esprit et le temps,
Pour bien comprendre et lire ce livre,
Afin d'obtenir le ciel en récompense.*

Amen! Amen! Ainsi soit-il!

Disons nous tous par charité.

*A*utre *D*isposition sur le *M*étier de la *G*éométrie

On décida qu'une assemblée se tiendrait une fois l'an dans le royaume, où l'on voudrait, pour corriger éventuellement les défauts de l'art.

Tous les trois ans ou chaque année, se tiendra une assemblée à tel endroit que l'on voudra ; les date et le lieu seront fixés pour savoir où l'on se réunira.

Les gens de métier et les grands seigneurs doivent y assister, pour corriger les fautes qu'on aurait pu y dénoncer.

Là, tous ceux qui ont la connaissance du métier prêteront serment de respecter ces règlements établis par le bon roi Athelstan :

« Ces statuts consignés ici, s'appliqueront à tout mon royaume, pour le bien de ma couronne que je détiens par mon office. »

Aux assemblées que vous tiendrez, demandez audience au souverain pour solliciter de sa haute grâce d'être avec vous en tout

lieu, afin de confirmer ce que le Roi Athelstan à ordonné pour ce métier.

Résumé des Quinze Articles

Article 1

Le maître maçon doit être digne de la confiance des seigneurs; il doit payer les compagnons à leur juste valeur avec l'argent des seigneurs.

Article 2

Tout maître maçon doit assister à un rassemblement général à moins de pouvoir présenter une bonne excuse.

Article 3

Le maître maçon ne prendra pas d'apprenti pour moins de sept ans et devra le loger pendant son apprentissage.

Article 4

Le maître maçon ne doit pas prendre de serf comme apprenti.

Article 5

Le maître maçon ne prendra ni un bâtard ni un garçon présentant une infirmité ou une tare.

Article 6

L'apprenti sera payé moins que les compagnons, mais son salaire augmentera au fur et à mesure de ses progrès.

Article 7

Le maître maçon n'abritera sur son chantier ni voleur ni meurtrier.

Article 8

Le maître maçon peut renvoyer un ouvrier incapable et le remplacer par un autre.

Article 9

Le maître maçon doit s'assurer de la bonne assise des fondations de l'ouvrage.

Article 10

Le maître maçon ne doit jamais prendre l'ouvrage d'un autre maître maçon sous peine d'une amende de dix livres.

Article 11

Un maçon ne travaillera pas de nuit, sauf pour étudier.

Article 12

On ne doit pas dénigrer l'ouvrage de ses compagnons.

Article 13

Le maître maçon doit donner un enseignement complet à son apprenti.

Article 14

Le maître maçon ne prendra pas d'apprenti à moins d'avoir suffisamment de tâches à lui confier.

Article 15

Le maître maçon ne doit pas laisser ses compagnons dans leurs fautes, car il doit avoir souci de leurs âmes.

Résumé des Quinze Points

1er Point

L'homme de métier doit aimer Dieu et la Sainte Eglise, ainsi que ses compagnons.

2eme Point

Les maçons seront payés les jours de congé.

3eme Point

L'apprenti doit garder secret tout ce que son maître lui dit et tout ce qu'il entend ou voit en loge.

4eme Point

L'apprenti ne doit causer aucun préjudice à son métier, ni à son maître ou à ses compagnons, et tombe sous les mêmes lois qu'eux.

5eme Point

Les maçons doivent recevoir leur salaire du maître avec soumission. Le maître doit renvoyer un maçon avant midi s'il n'a plus de travail pour lui.

6eme Point

Les querelles entre maçons doivent être réglées à l'amiable, après la journée de travail ou lors d'un jour de congé.

7eme Point

Un maçon ne couchera pas avec la femme du maître ni celle d'un compagnon.

8eme Point

Un maître peut nommer certains compagnons à des postes de responsabilité, intermédiaires entre lui-même et le reste des compagnons.

9eme Point

Les compagnons doivent servir à table à tour de rôle, ils achètent les provisions et doivent rendre compte de leurs dépenses.

10eme Point

Un maçon ne doit apporter aucun appui à ceux qui s'obstinent dans leurs fautes; ils seront convoqués devant une assemblée et exclus du métier.

11eme Point

Un maçon doit corriger aimablement ceux dont le travail est défectueux.

12eme Point

En assemblée, les maîtres, compagnons, commanditaires et dignitaires locaux s'accorderont pour faire respecter les lois du métier.

13eme Point

Le maçon ne doit pas voler, ni être complice d'un voleur.

14eme Point

Le maçon doit jurer fidélité à son maître, à ses compagnons et à son roi.

15eme Point

Celui qui transgresse un de ces articles sera convoqué devant une assemblée. S'il persiste dans sa faute, il sera interdit de métier, mis en prison, et verra ses biens confisqués.



Le

Manuscrit

Cooke

« 1400-1410 »



Grâces soient rendues à Dieu, créateur du ciel et de la terre et de toute chose qui s'y trouve de ce qu'il ait voulu engager sa glorieuse divinité dans la création de tant de choses utiles à l'humanité.

Car il fit toutes choses pour qu'elles fussent obéissantes et soumises à l'homme.

Car il créa tout ce qui est comestible et bon pour l'homme. De plus, il lui a donné la compréhension et la connaissance de diverses sciences et arts pour lui permettre de travailler afin d'arriver, en gagnant sa vie, à réaliser différentes choses qui plaisent à Dieu et lui procurent bien et confort.

Si je devais les énoncer ce serait trop long, mais je dois vous en exposer certaines, pour vous apprendre comment la science de la géométrie commença et qui en furent les inventeurs, ainsi que d'autres techniques comme il est dit dans la Bible et en d'autres livres.

Vous devez savoir qu'il y a « *Sept Sciences Libérales* » . Grâce à elles, toutes les sciences et techniques de ce monde ont été inventées. L'une d'elles, en particulier, est à la base de toutes les autres, c'est la science de la géométrie.

Les sept sciences ont les noms suivants :

La première qu'on appelle fondement des sciences a pour nom *Grammaire*, elle enseigne à parler correctement et à bien écrire.

La seconde est la *Rhétorique*, elle enseigne à parler avec grâce et beauté.

La troisième est la *Dialectique*, qui enseigne à distinguer la vérité du faux et on l'appelle communément l'art de la sophistique.

La quatrième s'appelle *l'Arithmétique*, elle enseigne l'art des nombres, comment calculer et faire des comptes de toutes choses.

Là cinquième, *la Géométrie*, enseigne toutes les dimensions et mesures, et le calcul des poids de toutes sortes.

Là sixième est *la Musique*, qui enseigne l'art de chanter selon des notes par la voix, l'orgue, la trompe, la harpe et tout autre instrument.

Là septième est *l'Astronomie*, qui enseigne le cours du soleil, de la lune et des autres étoiles et planètes du ciel.

Nous voulons parler principalement de l'invention de la noble science de la géométrie et dire qui en furent les fondateurs. Comme je l'ai déjà dit, il y a sept sciences libérales, c'est-à-dire sept sciences ou arts qui sont libres et nobles par eux-mêmes, lesquels sept n'existent que par géométrie. Et la géométrie est, on peut le dire, la mesure de la terre. Géométrie vient de geo qui veut dire "terre" en grec et metrona qui signifie "mesure", c'est-à-dire mesurage de la terre.

Ne vous étonnez pas que j'aie dit que toutes les sciences n'existent que grâce à la géométrie, car il n'y a pas métier ou travail fait de main d'homme qui ne se fasse par la géométrie et la raison en est évidente, car si un homme travaille de ses mains il travaille avec un certain outil et il n'y a pas d'instrument concret au monde qui n'ait son origine naturelle dans la terre et à la terre ne doive retourner. Et il n'existe aucun instrument, c'est-à-dire d'outil de travail qui ne soit basé sur des proportions.

Proportion implique mesure, et l'outil ou instrument appartient à la terre. Or la géométrie est mesure de la terre si bien que je peux dire que les hommes vivent tous de la géométrie, car tous les hommes ici-bas vivent du travail de leurs mains.

Je voudrais vous donner bien d'autres preuves de ce que la géométrie est la science qui fait vivre tous les hommes intelligents, mais j'abandonne ici ce point qu'il serait long de développer car à présent je voudrais avancer dans mon sujet.

Vous devez savoir que parmi tous les arts du monde, en tant que métier d'homme, la maçonnerie a la plus grande réputation et forme la majeure partie de cette science de la géométrie, comme il est dit et noté dans les récits de la Bible et chez le Maître des Histoires . Et dans le Polychronicon , chronique qui a fait ses preuves, dans les traités connus sous le nom de Bède , le De Imagine Mundi , les Étymologies d'Isidore , et dans Méthode évêque et martyr.

Et bien d'autres encore disent que la maçonnerie est l'élément principal de la géométrie ce qui peut se dire car elle fut la première à être inventée comme il est noté dans la Bible au premier livre, celui de la Genèse, au chapitre 4 (Genèse 4, 17) " Caïn connut sa femme, qui conçut et enfanta Hénok ". Il devint un constructeur de ville. Les docteurs précités s'accordent là-dessus et certains d'entre eux l'affirment plus ouvertement et plus clairement que ce n'est dit dans la Genèse.

La descendance directe d'Adam, au cours du 7^e âge adamique avant le déluge comprenait un homme appelé Lamech, lequel avait deux femmes, l'une nommée Ada et l'autre Sella. Par la première femme Ada il eut deux fils, l'un appelé Jabel (Yabal) et l'autre Jubal (Yubal).

L'aîné Jabel fut le premier à inventer la géométrie et la maçonnerie. Et il construisit des maisons et son nom se trouve dans la Bible : il est appelé le père de ceux qui habitent sous des tentes, c'est-à-dire des maisons d'habitation.

L'il fut le maître maçon de Caïn et chef de tous ses travaux quand il construisit la cité de Hénoch, qui fut la première cité à être jamais construite.

Et elle fut construite par Caïn fils d'Adam, et il la donna à son propre fils Hénoch et donna à la ville le nom de son fils et l'appela Hénoch, mais elle s'appelle maintenant Effraym.

C'est là que pour la première fois, la science de la géométrie et de la maçonnerie fut pratiquée et mise au point comme science et art. Aussi pouvons-nous dire qu'elle fut la base et le fondement de toute science et technique. Et cet homme Jabel fut aussi appelé Pater Pastorum.

Le Maître des Histoires ainsi que Bède, le *De Imagine Mundi*, le *Polychronicon* et bien d'autres disent qu'il fut le premier à partager le sol afin que tout homme pût savoir quel était son terrain personnel et y travailler comme à son propre bien.

En outre, il partagea les troupeaux de moutons si bien que chacun sut quels étaient ses moutons, aussi pouvons-nous dire qu'il fut l'inventeur de cette science.

Et son frère Jubal ou Tubal, fut l'inventeur de la musique et du chant comme Pictagoras le dit d'après le *Polychronicon*, Isidore dit de même dans ses *Étymologies* au 6e livre : il y note qu'il fut l'inventeur de la musique, du chant, de l'orgue et de la trompe et qu'il inventa cette science en écoutant le rythme des marteaux de son frère, qui était Tubal-Caïn.

Tout comme la Bible, en son chapitre 4e de la Genèse, dit que Lamech eut de son autre femme, qui s'appelait Sella, un fils et une fille dont les noms furent Tubal-Caïn pour le fils et Naama pour la fille. Certains disent, suivant le *Polychronicon*, qu'elle fut la femme de Noé mais nous ne saurions l'affirmer.

Vous devez savoir que son fils Tubal-Caïn fut l'inventeur de l'art du forgeron et des autres arts des métaux, c'est-à-dire, du fer de l'acier, de l'or et de l'argent selon certains docteurs. Quant à sa sœur Naama elle inventa le tissage, car auparavant on ne tissait pas mais on filait et maillait les tissus et on se faisait les habits qu'on pouvait. Naama inventa l'art de tisser et c'est pourquoi on l'appela art de femme.

Or ces trois frères et sœur apprirent que Dieu voulait se venger du péché par le feu ou par l'eau et ils s'efforcèrent de sauver les sciences qu'ils avaient inventées. Ils réfléchirent, et se dirent qu'il existait deux sortes de pierre dont l'une résiste au feu – cette pierre s'appelle marbre – et l'autre flotte sur l'eau - et on l'appelle Lacerus .

Ainsi imaginèrent-ils d'écrire toutes les sciences qu'ils avaient inventées sur ces deux pierres ; au cas où Dieu se vengerait par le feu le marbre ne brûlerait pas et s'il choisissait l'eau, l'autre pierre ne coulerait pas.

Ils demandèrent à leur frère aîné Jabel de faire deux piliers de ces deux pierres à savoir de marbre et de Lacerus et d'inscrire sur ces deux piliers toutes les sciences et techniques qu'ils avaient inventées. Il fit ainsi et acheva tout avant le Déluge.

S'ils savaient bien que Dieu allait envoyer sa vengeance, ils ignoraient par contre, si ce serait par le feu ou par l'eau. Par une sorte de prophétie ils savaient que Dieu allait envoyer l'un au l'autre.

Ils écrivirent donc leurs sciences sur les deux piliers de pierre. Certains disent qu'ils gravèrent les sept sciences sur les pierres, sachant qu'allait venir un châtement.

De fait Dieu envoya sa vengeance si bien que survint un tel déluge et que toute la terre fut noyée. Et tous les hommes sur terre périrent sauf huit : Noé et sa femme, ses trois fils et leurs femmes. De ces trois fils descend toute l'humanité. Ils avaient pour noms Sem, Cham et Japhet. Ce déluge fut appelé le Déluge de Noé car lui et ses enfants en échappèrent.

Et bien des années après ce déluge, on trouva les deux piliers et, suivant le Polychronicon, un grand clerc, du nom de Pictagoras trouva l'un et Hermès, le philosophe, trouva l'autre. Et ils se mirent à enseigner les sciences qu'ils y trouvèrent inscrites.

Toutes les chroniques et histoires, de clercs et la Bible surtout attestent de la construction de la Tour de Babylone. On en trouve le récit dans la Bible, Genèse chapitre 11. Comment Cham fils de Noé engendra Nemrod, comment celui-ci devint puissant sur terre et grandit tel un géant et quel grand roi il fut. Le commencement de son royaume fut le royaume de Babylone proprement dit, Arach, Archad, Chalan et le pays de Sennar. Et ce même Nemrod entreprit la tour de Babylone et il enseigna à ses ouvriers l'art de la maçonnerie à beaucoup de maçons, plus de soixante mille.

Et il leur accordait affection et protection, comme il est écrit dans le Polychronicon et chez le Maître des Histoires et en maints autres traités, sans compter le témoignage de la Bible au même chapitre 11 où il est dit qu'Assur, qui était proche parent de Nemrod, sortit du pays de Sennar et bâtit la ville de Ninive et Plateas et bien d'autres encore.

L est logique que nous exposions clairement de quelle manière les instructions du métier de maçon furent inventées et qui donna pour la première fois son nom à la maçonnerie.

Vous devez savoir ce qui est dit dans le Polychronicon et chez Méthode évêque et martyr : Assur était un noble seigneur de Sennar qui demanda au roi Nemrod de lui envoyer des maçons et des ouvriers spécialisés capables de l'aider dans la construction de la ville qu'il avait l'intention d'entreprendre.

Et Nemrod lui envoya trente centaines de maçons. Quand ils furent prêts à partir, il les convoqua pour leur dire «allez chez mon cousin Assur pour l'aider à construire une ville : mais veillez à bien vous conduire. Je vous donnerai donc des instructions à notre profit commun. Une fois auprès de ce seigneur veillez à être loyaux envers lui comme vous le seriez envers moi et faites loyalement votre travail et votre métier. Tirez-en un salaire raisonnable selon votre mérite. En outre, aimez-vous comme si vous étiez frères et restez unis loyalement. Que celui qui a un grand savoir l'enseigne à son compagnon. Veillez à bien vous conduire vis-à-vis de votre seigneur et entre vous. Que je puisse ainsi être remercié pour vous avoir envoyés et vous avoir appris le métier».

Lls reçurent ainsi leurs instructions de celui qui était leur maître et seigneur, et partirent chez Assur bâtir la cité de Ninive dans le pays de Plateas et bien d'autres villes qu'on appelle Cale et Jesen, qui est une grande ville entre Cale et Ninive.

C'est de cette manière que l'art de la maçonnerie fut pour la première fois présenté comme science, avec des instructions.

Les aînés qui nous précédèrent parmi les maçons firent mettre ces instructions par écrit : Nous les possédons maintenant parmi nos propres instructions dans le récit d'Euclide.

Nous les y avons vues rédigées à la fois en latin et en français. Mais il conviendrait que nous exposions maintenant comment cet Euclide s'intéressa à la géométrie, comme il est rapporté dans la Bible et en d'autres récits. Dans le 12e chapitre de la Genèse on nous dit comment Abraham vint au pays de Canaan, comment Notre Seigneur lui apparut et lui dit : « Je donnerai ce pays à ta descendance ». Mais une grande famine survint et Abraham prit Sara sa femme avec lui et alla en Égypte, avec l'intention d'y rester tant que durerait la famine,. Abraham était un homme sage et un grand clerc. Il connaissait les sept sciences et enseigna aux Égyptiens la science de la géométrie.

Or notre noble clerc Euclide était son étudiant et apprit sa science. C'est lui qui lui donna pour la première fois le nom de géométrie car on la pratiquait avant qu'elle ne fût nommée géométrie. Il est dit dans les Étymologies d'Isidore, au livre cinq, qu'Euclide fut

l'un des inventeurs de la géométrie et qu'il la nomma ainsi. Car de son temps il y avait au pays d'Égypte un fleuve nommé le Nil, et il se répandait si loin dans les terres que les gens ne pouvaient y habiter.

Alors Euclide leur apprit à construire de grandes digues et fossés pour se protéger de l'eau. Par la géométrie il mesura le pays et le partagea en lots. Il ordonna à chacun d'enclorre son propre lot de digues et de fossés. Le pays alors abonda en toutes sortes de rejetons, en jeunes gens et jeunes filles. Il y eut telle foule de jeunes qu'ils ne pouvaient plus vivre à l'aise.

Les seigneurs du pays se rassemblèrent et tinrent conseil pour savoir comment aider leurs enfants qui n'avaient pas de subsistance convenable, comment s'en procurer pour eux-mêmes et leurs enfants si nombreux.

Parmi l'assemblée se trouvait Euclide. Quand il vit que personne ne trouvait de solution il leur dit « Voulez-vous confier vos fils à mes directives et je leur enseignerai une science telle qu'ils en vivront noblement, à condition que vous me juriez de suivre les directives que je donnerai à tous. »

Le roi du pays et tous les seigneurs y consentirent. Il était logique que tous consentissent à cette affaire qui leur était profitable et ils confièrent leurs fils à Euclide pour qu'il les dirigeât à son gré et leur enseignât l'art de la maçonnerie.

Il lui donna le nom de géométrie à cause du partage des terrains, comme il l'avait enseigné aux gens du temps de la

construction des digues et fossés mentionnés ci-dessus pour se protéger de l'eau. C'est Isidore qui dit dans ses Étymologies qu'Euclide appelle cette technique la géométrie.

A*insi notre noble savant lui donna un nom et l'enseigna aux fils des seigneurs du pays dont il avait la charge. Et il leur donna pour instruction de s'appeler mutuellement compagnons et pas autrement parce qu'ils étaient du même métier, de naissance noble et fils de seigneurs. En outre celui qui serait le plus expert serait directeur de l'ouvrage et on l'appellerait maître.*

B*ien d'autres instructions se trouvent inscrites au Livre des instructions. Ainsi ils travaillèrent pour les seigneurs du pays et construisirent des cités, châteaux, temples et demeures seigneuriales. Tout le temps que les enfants d'Israël habitèrent en Égypte ils apprirent l'art de la maçonnerie.*

A*près qu'ils furent chassés d'Égypte ils arrivèrent en terre promise qui s'appelle maintenant Jérusalem. L'art y fut exercé et les instructions observées, ainsi que le prouve la construction du temple de Salomon, que commença le Roi David.*

L*e Roi David aimait bien les maçons et leur donna des instructions fort proches de ce qu'elles sont aujourd'hui.*

A*la construction du Temple au temps de Salomon, comme il est dit dans la Bible au premier livre des rois chapitre cinq Salomon avait quatre-vingt mille maçons sur son chantier et le fils du roi de Tyr était son maître maçon.*

L est dit chez d'autres chroniqueurs et en de vieux livres de maçonnerie que Salomon confirma les instructions que David son père avait données aux maçons. Et Salomon lui-même leur enseigna leurs coutumes, peu différentes de celles en usage aujourd'hui. Et dès lors cette noble science fut portée en France et en bien d'autres régions.

L y eut autrefois un noble roi de France qui s'appelait Carolus secundus, c'est-à-dire Charles II. Et ce Charles fut choisi roi de France par la grâce de Dieu et aussi de sa naissance. Certains disent qu'il fut choisi par suite des événements, ce qui est faux puisque selon la chronique il était du sang des rois.

Ce même roi Charles fut maçon avant d'être roi. Après être devenu roi il accorda affection et protection aux maçons et leur donna des instructions et coutumes de son invention, qui sont encore en usage en France. Il leur ordonna aux maîtres et compagnons de tenir une assemblée une fois par an, d'y venir discuter et prendre des mesures concernant tout ce qui n'irait pas.

Peu de temps après arriva saint Adhabelle en Angleterre, et il convertit saint Alban au christianisme. Saint Alban aimait bien les maçons et le premier, il leur donna leurs instructions et coutumes pour la première fois en Angleterre. Il ordonna qu'on leur payât des gages suffisants pour leur travail. Il y eut ensuite un noble roi en Angleterre appelé Athelstan dont le plus jeune fils aimait bien la science de la géométrie.

Ll savait bien qu'aucun métier ne possédait la pratique de la science de la géométrie aussi parfaitement que celui des maçons, aussi leur demanda-t-il conseil et apprit-il la pratique de cette science correspondant à la théorie. Car il était instruit de la théorie. Il aimait bien la maçonnerie et les maçons et devint maçon lui-même. Et il leur donna les instructions et les noms en usage aujourd'hui en Angleterre et en d'autres pays. Il ordonna qu'on les payât raisonnablement.

Ll obtint une patente du roi d'après laquelle ils pouvaient tenir une assemblée à leur convenance, quand ils verraient venu le moment opportun. On trouve mention de ces instructions, coutumes, assemblée et directives dans le Livre de nos instructions : je laisse donc ce point pour l'instant.

Bonnes gens, voici la cause et les circonstances des origines premières de la maçonnerie. Il arriva jadis que de grands seigneurs n'aient pas assez de revenus pour pouvoir établir leurs enfants nés libres, car ils en avaient trop. Ils délibérèrent donc sur le moyen d'établir leurs enfants et de leur montrer comment vivre honnêtement. Ils envoyèrent chercher de savants maîtres en la noble science de la géométrie afin que par leur savoir, ils leur montrent quelque honnête moyen de vivre.

Lors l'un d'eux, qui s'appelait Euglet , qui était fort subtil et savant inventeur, instaura une technique qu'il appela la maçonnerie.

Cet art lui fournit l'honnête enseignement pour les enfants des grands seigneurs, à la demande des pères et au gré de leurs enfants.

A*près un certain temps, quand ils eurent appris avec grand soin, ils ne furent pas tous capables de pratiquer l'art en question ; aussi le maître Euglet ordonna-t-il que ceux qui possédaient un meilleur savoir fussent honorés et il commanda qu'on appelât maître ceux qui étaient experts, afin qu'ils instruisent les moins habiles. Ils étaient appelés maîtres pour leur noblesse d'esprit et leur savoir. Néanmoins il commanda que ceux qui avaient moins d'esprit ne fussent pas appelés serviteurs ni sujets mais compagnons à cause de la noblesse de leur naissance.*

C*'est de cette façon que l'art en question commença en d'Égypte sous le magistère d'Euglet. Puis il se répandit de pays en pays, et de royaume en royaume.*

A*près bien des années, au temps du roi Athelstan qui fut jadis roi d'Angleterre, sur son ordre et celui d'autres grands seigneurs du pays, pour redresser de graves défauts trouvés chez les maçons, ils fixèrent une certaine règle entre eux.*

C*haque année ou tous les trois ans comme le jugeraient nécessaire le roi et les grands seigneurs du pays et toute la communauté, des assemblées de maîtres maçons et compagnons seraient convoquées de province en province et de région en région par les maîtres. A ces congrégations les futurs maîtres seraient*

examinés sur les articles ci-après et mis à l'épreuve en ce qui concerne leurs capacités et connaissances, pour le plus grand bien des seigneurs qu'ils servent et le plus grand renom de l'art en question. En outre, ils recevront comme instruction de disposer avec honnêteté et loyauté des biens de leurs seigneurs, et ce, du haut en bas de l'échelle, car ils sont leurs seigneurs tout le temps qu'ils paient un salaire pour leur service et leur travail.

Les Neuf Articles

Article un.

Tout maître doit être compétent et loyal envers le seigneur qu'il sert, disposer de ses biens loyalement comme il le ferait des siens propres, ne pas donner une plus grande paye à aucun maçon que celle qu'il mérite, vu le manque de céréales et de vivres dans la région ; et n'accepter aucune faveur afin que tous soient récompensés d'après leur travail.

Article deux.

Tout maître sera prévenu de venir à cette congrégation afin d'y venir ponctuellement sauf s'il a quelque excuse. Cependant s'il est convaincu de rébellion à de telles congrégations ou de faute impliquant préjudice à son seigneur et tort à notre art, il ne doit avancer aucune sorte d'excuse, sauf s'il est en danger de mort et, bien qu'il soit en danger de mort, il doit informer de sa maladie, le maître qui préside au rassemblement.

Article trois.

Aucun maître ne prendra d'apprenti pour un stage inférieur à sept années au minimum parce que celui qui aurait un stage plus court ne serait guère capable d'être à la hauteur de son art, ni de servir loyalement son seigneur en s'appliquant comme un maçon doit le faire.

Article quatre.

Aucun maître, quel qu'en soit l'avantage, ne prendra d'apprenti né de sang servile, car son seigneur à qui il est asservi l'enlèverait à notre métier et il l'emmènerait avec lui hors de la loge ou de l'endroit de son travail ; ses compagnons risqueraient alors d'aller à son aide, de provoquer une altercation, et mort d'homme pourrait s'en suivre. Cela est interdit. Sans compter que son métier débuta avec des enfants de grands seigneurs de naissance libre, comme il est dit ci-dessus.

Article cinq.

Aucun maître ne donnera plus qu'il mérite à son apprenti pendant son apprentissage afin d'en tirer profit, ni pas assez pour que le seigneur du chantier où il travaille puisse tirer quelque profit de son enseignement.

Article six.

Aucun maître, par avarice ou âpreté au gain, ne prendra d'apprenti à enseigner qui soit difforme, c'est-à-dire ayant quelque défaut qui l'empêche de travailler comme il le devrait.

Article sept.

Aucun maître ne doit être complice, apporter secours ou procurer aide et assistance à un rôdeur venu voler. À cause de ces expéditions nocturnes on ne saurait accomplir son travail et labeur de jour. Dans ces conditions ses compagnons pourraient se mettre en colère.

Article huit.

S'il arrive qu'un maçon excellent et compétent vienne chercher du travail et trouve un ouvrier incompetent et ignare, le maître du chantier doit accueillir le bon maçon et renvoyer le mauvais, pour le bien de son seigneur.

Article neuf.

Aucun maître ne doit en supplanter un autre car il est dit dans l'art de la maçonnerie que nul ne finirait aussi bien un travail entrepris par un autre, à l'avantage de son seigneur, aussi bien que l'autre le commença dans l'intention de le finir lui-même.

Autres conseils.

Ces conseils viennent de divers Seigneurs et Maîtres de différentes provinces et congrégations de maçonnerie.

1er Point.

Il faut savoir que qui désire embrasser l'état de l'art en question doit d'abord principalement aimer Dieu et la sainte Église et tous les saints et son maître et ses compagnons comme ses propres frères.

2eme Point.

Il doit accomplir loyalement la journée de travail t pour laquelle il reçoit son salaire.

3eme Point.

Il peut tenir secret l'avis de ses compagnons en loge et chambre et partout où maçons se retrouvent.

4eme Point.

Il ne doit faire aucune malfaçon dans l'art en question, ne porter préjudice, ni ne soutenir aucun règlement nuisible au métier ou à quiconque du métier.

Au contraire il doit le soutenir en tout honneur autant qu'il le peut.

5eme Point.

Quand il recevra son salaire, qu'il le fasse humblement au moment fixé par le maître et qu'il remplisse les conditions de travail et de repos convenues et fixées par le maître.

6eme Point.

Si quelque dispute surgit entre lui et ses compagnons il doit rester tranquille et obéir humblement aux ordres de son maître ou du responsable de son maître au cas où le maître serait absent, jusqu'au prochain congé et s'arranger alors avec ses compagnons, en dehors d'un jour de travail, si non, ce serait préjudiciable à leur travail et au bien du seigneur.

7eme Point.

Qu'il ne convoite pas la femme ni la fille de ses maîtres ni de ses compagnons sauf dans les liens de mariage et n'entretienne pas de concubines, de crainte des disputes qui pourraient survenir.

8eme Point.

Sil lui arrive de devenir responsable sous l'autorité de son maître, qu'il soit un intermédiaire loyal entre son maître et ses compagnons, qu'il s'active pendant l'absence de son maître pour l'honneur du maître et le bien du seigneur qu'il sert.

9eme Point.

S'il est plus savant et plus subtil que son compagnon qui travaille avec lui dans sa loge ou dans quelque autre endroit et qu'il s'aperçoit qu'il risque de blesser la pierre sur laquelle il travaille par manque de science, il peut lui apprendre comment faire et il peut corriger la taille. Il lui en touchera un mot et l'aidera pour le plus grand bien de leur mutuelle affection et afin que l'œuvre pour le seigneur ne soit pas abîmée.

Quand le maître et les compagnons, prévenus, se sont rendus à de telles congrégations, en cas de besoin, le shérif de la région ou le maire de la cité ou le conseiller de la ville où se tient la congrégation devra être compagnon et associé au maître de la congrégation pour l'aider contre les rebelles et faire prévaloir les lois du royaume.

Tout d'abord les nouveaux qui ne furent jamais instruits auparavant reçoivent des instructions suivant lesquelles ils ne doivent jamais être voleurs ni complices de voleurs, qu'ils doivent loyalement accomplir leur journée de travail et gagner le salaire qu'ils recevront de leur seigneur ; qu'ils rendront des comptes véridiques à leurs compagnons dans les affaires qui le requièrent et leur accorderont attention et affection comme à eux-mêmes.

Ils doivent être loyaux au Roy 'Angleterre et au royaume et observer de toute leur force les articles mentionnés ci-dessus. Après quoi on s'enquerra de savoir si un maître ou compagnon, prévenu, à contrevenu à l'un de ces articles, ce qui, dans l'affirmative, devra alors être discuté.

C'est pourquoi il faut savoir que si un maître ou compagnon, convoqué à l'avance à de telles congrégations, se révolte et refuse de venir ou bien s'il a enfreint l'un des dits articles, et que cela peut être prouvé, il devra abandonner son art de maçon et renoncer à son métier. S'il a l'audace de continuer, le shérif de la région où on risque de le trouver au travail doit le mettre en prison, confisquer tous ses biens et les remettre au roi jusqu'à ce que le pardon royal lui soit octroyé et manifesté. C'est principalement pourquoi ces congrégations sont prévues afin que chacun, du haut en bas de l'échelle, soit bien et loyalement servi en cet art de maçonnerie par tout le royaume d'Angleterre.

Amen ainsi soit-il.



Les
Statuts de
Ratisbonne

« 1498 »



Statuts de l' **A**ssociation
des
Taillleurs de **P**ierre et **M**açons.

*Au nom de Dieu le Père,
Du Fils,
Du Saint-Esprit et de sainte Marie,
Mère de Dieu,
De ses bienheureux saints serviteurs,
Les quatre saints couronnés de mémoire éternelle,
Nous considérons que pour conserver amitié,
Union et obéissance,
Fondement de tout bien,
De toute utilité et bienfait de tous,
Princes,
Comtes,
Seigneurs,
Localités et couvents,
Devenus actuellement et dans le futur,
Églises,
Bâtiments de pierre ou constructions,
Nous devons former une fraternelle communauté ;
Cela pour le bien et l'utilité de tous :
Les Maîtres et Compagnons du corps de métier des travailleurs de
pierre ,
Des maçons en terre allemande,
Sur tout pour éviter toute discussion,
Échec, Souci,
Dépenses et dommages provenant de désordres
De transgressions à la bonne règle.*

*Nous nous engageons
Pour opérer tous les règlements pacifiquement et à l'amiable.
Pour que notre entreprise chrétienne soit valable en tout temps,
Nous,
Maîtres et Compagnons de ce dit métier,
Originaires de Spire,
Strasbourg et Ratisbonne,
En notre nom et au nom de tous les autres :
Maîtres et Compagnons du dit métier ci-dessus mentionné,
Nous avons rénové et clarifié les vieilles traditions ,
Nous nous sommes constitués dans un esprit fraternel
En un groupement et nous sommes engagés à observer fidèlement
Les règlements ci-dessous définis ,
Cela pour nous mêmes et pour nos successeurs.*

I

Celui qui veut entrer dans notre organisation fraternelle doit promettre d'observer tous les points et articles qui sont mentionnés dans ce livre.

II

Si un travailleur qui avait entamé un ouvrage honnêtement conçu venait à mourir, il faut que n'importe quel autre Maître expert en la matière puisse continuer l'Oeuvre pour la mener à bonne fin.

III

S'il se présente un compagnon compétent en la matière qui désire de l'avancement après avoir servi dans cette branche, on peut l'accepter.

VI

Si un Maître vient à mourir sans avoir achevé l'Oeuvre entreprise et qu'un autre Maître s'y attelle, celui-ci doit la mener à bonne fin sans l'abandonner à un troisième, et cela afin que ceux qui ont commandé le travail en question ne se trouvent pas engagés dans des frais exagérés qui porteraient préjudice à la mémoire du défunt.

V

Si un nouveau chantier se formait alors qu'il n'en existait pas auparavant, ou si un Maître mourait et qu'un autre le remplaçât, qui ne fit pas partie de cette corporation, il faut que le Maître qui détient les documents et les statuts de la corporation en vigueur dans cette région convoque un Maître remplaçant pour cette corporation et lui fasse jurer et promettre de maintenir tout en règle, selon le droit des travailleurs de pierre et des maçons ; quiconque s'opposerait à cette loi ne recevrait aucun soutien ni de Compagnon ni de Maître et aucun Compagnon de cette corporation n'entrerait dans son chantier.

VI

Celui qui est sous la dépendance d'un seigneur, qu'il soit Maître ou Compagnon, ne doit être accepté dans la corporation qu'avec l'assentiment de son seigneur.

VII

Si un chantier a été mis en train par exemple à Strasbourg, Cologne, Vienne et Passau, ou autres lieux du même ressort, personne venant de l'extérieur ne doit en tirer profit.

VIII

Le Maître qui entre dans une telle entreprise (en cours) doit laisser le salaire jusqu'alors en usage.

IX

Le salaire convenu doit revenir intégralement aux compagnons de la première heure.

X

Il (le Maître) doit en toutes circonstances se comporter avec correction envers les Compagnons, selon le droit et la coutume des tailleurs de pierre et maçons, conformément aux usages de la région.

XI

Si un Maître a entrepris un chantier et que d'autres Maîtres viennent à passer, ceux-ci ne doivent en aucune manière prendre position avant que le premier se soit désisté de l'entreprise. Naturellement, ces derniers doivent être compétents. 12) Les Maîtres en question doivent conduire leurs travaux de telle manière que les bâtiments construits par eux soient impeccables durant le laps de temps déterminé par les usages de leur région.

XII

S'il convient à quelque Maître d'entreprendre un autre travail concurremment au sien et qu'il ne puisse le mener à bonne fin et qu'un autre Maître s'y adonne, celui-ci doit le pousser à achèvement afin que l'Oeuvre ne reste pas inachevée. Mais si ce dernier n'a pas la compétence voulue pour aboutir comme il convient, il doit être repris et puni afin qu'on sache à quoi s'en tenir sur son compte.

XIII

Le ou les Maîtres qui entreprennent de pareils travaux ne doivent prendre à louage de services que ceux qui sont compétents en la matière.

XIV

Si un Maître vient entreprendre un travail pour lequel il n'est pas compétent, aucun Compagnon ne doit l'assister.

XV

Deux Maîtres ne doivent pas entreprendre le même travail, à moins que l'on ne puisse terminer le travail dans le cours de la même année.

XVI

Chaque Maître qui réside dans son chantier ne doit pas avoir plus de deux aides. Et s'il avait un ou plusieurs chantiers extérieurs, il ne peut dépasser dans chacun d'eux plus de deux aides afin qu'il ne dépasse pas cinq aides dans l'ensemble de ses chantiers. Mais s'il perd un chantier, il doit employer les aides de celui-ci dans son autre chantier jusqu'à ce que la période d'engagement de ses aides soit révolue et il ne doit pas engager d'autres aides jusqu'à ce que le travail soit achevé.

XVII

Si un aide vient à faire défaut à un Maître, le Maître peut en engager un autre pour un trimestre jusqu'à ce que le temps de travail de l'autre soit échu.

XVIII

Quand un aide sert un Maître conformément aux statuts de la corporation et que le Maître lui a promis de lui confier certains travaux et que l'aide désire en faire encore davantage, il pourra s'entendre avec le Maître à bon droit pour le servir plus longtemps.

XIX

A tout entrepreneur qui dirige un chantier et à qui est dévolu le pouvoir juridique sur cette corporation pour régler tout différend qui pourrait survenir entre les constructeurs, obéissance est due par tous les Maîtres, Compagnons et aides. 21) Au cas où une plainte parvient au Maître, il ne doit pas prononcer seul une sentence, mais s'adjoindre deux autres Maîtres les plus proches et les Compagnons qui appartiennent à ce chantier. Ensemble, ils éclairciront la question qui ensuite devra être portée devant toute la corporation.

XX

Tout Maître qui a la responsabilité des statuts de la corporation doit les faire lire à ses Compagnons une fois par an et si, dans le courant de l'année, il vient un Maître ou un Compagnon qui désire connaître les statuts en tout ou en partie, il doit leur en faire prendre connaissance afin qu'il n'y ait aucune équivoque. 23) S'il arrive que deux Maîtres ou davantage appartenant à cette corporation aient des différends sur des sujets étrangers à la profession, ils ne doivent pas s'adresser ailleurs qu'à la corporation, laquelle jugera de son mieux.

XXI

Aucun entrepreneur ou Maître ne doit vivre ouvertement en concubinage. S'il ne s'en abstient pas, aucun Compagnon ni tailleur de pierre ne doit rester dans son chantier ni avoir rien de commun avec lui.

XXII

Afin que l'esprit de fraternité puisse se maintenir intégral sous les auspices divins, tout Maître qui a la direction d'un chantier doit, dès qu'il est reçu dans la corporation, verser un gulden.

XXIII

Tous les Maîtres et entrepreneurs doivent avoir, chacun, un tronc dans lequel chaque Compagnon doit verser un pfennig par semaine. Chaque Maître doit recueillir cet argent et tout autre venu dans le tronc et le remettre chaque année à la corporation.

XXIV

Dons et amendes doivent être versés dans les troncs de la communauté, afin que le service divin soit d'autant mieux célébré.

XXV

Si un entrepreneur ne se soumet pas aux règlements et veut néanmoins exercer son métier, aucun Compagnon ne doit aller dans son chantier et les autres Maîtres doivent l'ignorer.

XXVI

Si un Maître n'est pas encore entré dans la corporation, s'il ne se déclare pas hostile à la corporation et qu'il prenne un Compagnon, il ne sera pas sanctionné pour ce fait.

XXVII

Si un Compagnon se rend chez un autre Maître de vie honnête en demandant à être embauché, il peut l'être dans la mesure où il continue à remplir ses obligations envers la corporation.

XXVIII

Et s'il arrive qu'une plainte soit portée par un Maître contre un autre Maître, par un Compagnon contre un autre Compagnon ou contre un Maître, ces plaintes doivent être portées devant les Maîtres qui détiennent les livres de la corporation. Ceux-ci précisent les jours où les parties doivent être entendues et la cause sera jugée dans les lieux où ont été conservés les livres de la corporation.

XXIX

On ne doit pas accepter dans la corporation de Maître ou d'entrepreneur qui n'a pas communiqué dans l'année ou qui ne pratique pas, ou qui gaspille son avoir au jeu. Si d'aventure un quelconque de cette catégorie avait été coopté, aucun Maître, aucun Compagnon ne doit avoir de contact avec lui jusqu'à ce qu'il ait changé de vie et subi une punition par la communauté.

XXX

Le Maître qui a la charge des livres doit promettre à la corporation d'en prendre soin et de n'en laisser prendre copie à personne ni de les prêter à qui que ce soit, afin qu'ils restent intacts. Mais si quelqu'un de la corporation a besoin de copier un ou deux articles, on peut lui prêter les livres ou lui autoriser la copie.

XXXI

Si un Maître ou un Compagnon copie un ouvrage à l'insu du Maître auteur de cet ouvrage, il doit être renvoyé de la corporation ; aucun Maître ou Compagnon ne doit avoir contact avec lui et aucun Compagnon ne doit s'associer à ses travaux tant qu'il n'aura pas fait amende honorable.

XXXII

Également, un Maître ayant entrepris un travail et dresse un plan ne doit pas modifier ce plan, mais doit le réaliser suivant l'usage du pays.

XXXIII

Si un Maître ou un Compagnon procède a des dépenses pour la communauté, il doit les justifier et la communauté doit les lui rembourser. Si quelqu'un a des différends avec la justice ou dans d'autres circonstances qui concernent la corporation, celle-ci lui doit aide et protection.

XXXIV

Si un Maître ou un Compagnon est en difficulté avec la justice ou autrement, chacun, qu'il soit Maître ou Compagnon, lui doit aide et assistance, conformément aux engagements de la corporation.

XXXV

Si un Maître n'a pas reçu la totalité de son dû, la construction une fois achevée, il n'a pas l'autorisation de prélever des intérêts. A l'inverse, un Maître qui a avance de l'argent à une personne ou à une ville pour mener à bonne fin une construction ne doit pas non plus prélever intérêts.

XXXVI

Si un Maître doit construire des fondations et qu'il ne puisse aboutir, faute de main-d'oeuvre qualifiée, il a toute latitude pour s'adresser a des maçons, afin que les personnes ou les villes qui ont passé la commande ne restent pas dans l'embarras.

XXXVII

Tous les Maîtres et les Compagnons qui se sont engagés par serment à observer les règlements de la corporation doivent être fidèles à leurs engagements. Si un Maître ou un Compagnon a enfreint l'un des articles du règlement, il doit expier en conséquence et est ensuite tenu quitte d'observer l'article en question.

XXXVIII

A Ratisbonne, en l'an 1459, quatre semaines après pâques, il a été décidé que le Maître d'oeuvre Jobst Dotzinger, qui a construit notre cathédrale et plusieurs établissements religieux à Strasbourg, sera considéré ainsi que ses successeurs comme le président et le juge et cela est également valable pour Spire et Strasbourg.

XXXIX

Tous les Maîtres qui possèdent un tronc dans les chantiers où il n'existe pas de tronc de la corporation seront responsables des espèces vis-à-vis des Maîtres qui détiennent les livres de la corporation et, là où ces livres seront détenus, un service divin doit être célébré. S'il se produit le décès d'un Maître ou d'un Compagnon dans des chantiers où il n'existe pas de livre de la corporation, ce décès doit être annoncé au Maître qui tient les livres de la corporation. Dès que l'annonce du décès lui parvient, il fait célébrer une messe pour le repos de l'âme du défunt. Tous les Maîtres et Compagnons doivent être présents et verser une obole.

XL

Dans un chantier où on tient un livre de corporation, le contenu des troncs des plus proches chantiers doit être versé.

XLI

Aucun Maître ou Compagnon n'appartenant pas à la corporation ne doit recevoir le moindre enseignement.

XLII

On n'a pas le droit de recevoir de l'argent en rétribution de l'enseignement que l'on dispense, mais rien n'empêche d'enseigner gratuitement tous ceux qui désirent s'instruire.

XLIII

Si un homme pieux désire participer au service divin, on doit l'accueillir. Mais, à part le service divin, il ne doit pas participer au travail de la corporation.

XLIV

En l'année 1459, quatre semaines après pâques, les Maîtres et les ouvriers de cette corporation qui ont été à Ratisbonne ont juré fidélité sur le livre.

Jobst Dotzinger, le maître d'œuvre de Strasbourg.

*A*nnexes :

*R*èglement *C*oncernant les *C*ompagnons

- 1. Si un ou plusieurs Compagnons viennent, au cours de leur tour d'Allemagne, dans ses chantiers, le Maître doit leur assurer le même salaire qu'ils touchaient auparavant. Et s'ils n'avaient pas prêté serment antérieurement, le Maître leur ferait exécuter cette formalité. S'ils s'y refusent, personne ne doit les engager.*
- 2. Le Maître ne doit engager aucun Compagnon qui mène une existence dissolue, ou qui vit avec une concubine, ou qui ne se confesse pas une fois l'an et ne communie pas, ou qui gaspille son gain au jeu.*
- 3. Si un Compagnon se présente dans l'entreprise et demande à y être engagé, il ne doit pas être agréé, à moins que celui chez qui il a fait son apprentissage ait été lui-même un Maître maçon.*
- 4. Le postulant ne doit s'adresser à personne d'autre sous peine de punition.*
- 5. Tout Compagnon itinérant qui est engagé dans une entreprise doit obéissance au Maître ou à son adjoint, selon les règles et les usages de la corporation.*
- 6. Aucun Compagnon itinérant qui est en place ne doit dire de mal de son employeur ni atteindre dans son honneur. Mais si l'employeur a enfreint les règles de la corporation, chacun peut le dénoncer.*

7. *Quand un itinérant quitte l'entreprise, il ne doit laisser ni dette, ni sujet de plainte.*

8. *Si un employeur veut se séparer d'un itinérant, il doit lui donner son congé seulement un samedi ou un soir de paie, afin qu'il soit en mesure de voyager le lendemain, à moins qu'il ait une raison valable d'agir autrement.*

9. *Un parleur (surveillant ou gâcheur) doit servir son Maître avec fidélité, selon la loi et la coutume, il ne doit jamais lui nuire en action ni en paroles, ni personnellement, ni par personne interposée.*

10. *Tout Compagnon itinérant doit promettre aux membres de la corporation de respecter toutes les règles corporatives et celui qui s'y refuserait ou qui commettrait une infraction ne doit plus être engagé par aucun entrepreneur qui viendrait à l'apprendre.*

11. *Si un Maître ou un Compagnon de la corporation tombe malade et s'il ne peut subvenir à ses besoins, la corporation lui doit aide et soutien et, s'il est dans le besoin, elle doit lui prêter argent nécessaire pour les soins qu'il s'engagera à rembourser par la suite. S'il mourait, on doit lui reprendre ce qu'il a laissé (vêtements ou autres choses) jusqu'à ce que les frais soient couverts.*

12. *Si un Compagnon arrive chez un Maître qui n'a pas le livre de la corporation et qu'il sollicite une place, le Maître peut l'employer tout en l'inscrivant dans la corporation et en lui donnant le salaire réglementaire. Si le Maître n'a pas d'argent, il doit recommander le Compagnon au plus proche de ses collègues qui possède le livre corporatif ainsi que les trons. On doit lire les ordonnances au Compagnon qui doit jurer qu'il s'y conformera.*

13. *Si un Compagnon a servi chez un Maçon et non chez un entrepreneur et qu'il veuille entrer dans la corporation, il doit travailler deux ans sans salaire chez un entrepreneur. S'il n'accepte pas, il ne sera pas admis dans la corporation. D'ailleurs, chaque Maître qui détient un livre corporatif doit agir selon les circonstances.*

Règlement Concernant les Apprentis

- 1. Aucun Maître ni entrepreneur ne doit engager un apprenti qui ne soit pas marié. Et il y a lieu, en outre, de lui demander si ses père et mère sont mariés.*
- 2. Aucun Maître ni entrepreneur ne peut engager aucun aide pour un délai de moins de six ans.*
- 3. Il ne doit pas non plus en faire un contremaître avant l'expiration de ce délai.*
- 4. Et il ne doit pas en faire un contremaître avant que celui-ci ait accompli un tour de Compagnonnage d'un an.*
- 5. Le Maître ou l'entrepreneur doit faire promettre à l'apprenti d'observer les statuts et règles de la corporation.*
- 6. Si un Apprenti quitte son employeur sans une cause légitime avant l'expiration de son engagement, aucun autre employeur ne doit l'engager. Aucun Compagnon ne doit frayer avec lui, avant son retour chez son employeur, auprès duquel il doit achever son temps d'apprentissage et lui donner toute satisfaction, moyennant quoi il recevra un certificat. Aucun Apprenti ne doit verser d'indemnité à son employeur, sauf pour cause de mariage avec le consentement de son employeur, ou pour tel motif légitime qui l'y contraigne, lui ou son employeur.*
- 7. Si un Apprenti a l'impression que son Maître lui a cause des préjudices, il peut porter la question devant les entrepreneurs et les Maîtres de la même région, au risque d'ailleurs d'être évincé et d'aller ailleurs.*

8. *Si un Apprenti se conduit mal au point de vue sentimental et en dehors du mariage, il doit perdre le bénéfice de ses années d'apprentissage, en examinant toutefois son cas avec compréhension.*

9. *Si un Maître, Compagnon ou Apprenti a enfreint le règlement, il doit se soumettre avec obéissance à la sanction. Si l'un d'eux s'y refuse, il doit être exclu de la corporation jusqu'à ce qu'il ait été sanctionné. Il sera évité et méprisé de tous.*

Soli Deo Gloria.



Les

Constitutions

d' Anderson

“ 25 Mars 1722 “



Avant- Propos

Le pasteur James Anderson (1684-1739), né à Aberdeen, fut nommé des 1710 pasteur de l'Eglise presbytérienne écossaise à Picadilly.

Il fut appelé à rédiger les Constitutions de la nouvelle Grande Loge, sur les conseils et avec l'aide de Desaguliers.

La première édition est sortie des presses anglaises en janvier 1723.

Il semble bien que ce soit une œuvre collective. C'est aujourd'hui l'ouvrage de référence philosophique de tout Franc-Maçon.

Il n'en fut pas toujours ainsi, mais la traduction de quelques passages circulait au XVIII^{ème} siècle notamment les Statuts et Règlements de Loge.

Le frontispice gravé par John Pine est fort intéressant et mérite d'être regardé avec la plus haute attention.

Il s'agit de la rencontre de deux groupes de personnages. L'un remettant à l'autre les constitutions de la maçonnerie. Le principal personnage du groupe qui reçoit ce présent porte une couronne ducale, perruque largement déployée sur le camail, et un manteau long.

Les historiens admettent qu'il s'agit probablement du duc de Montagu, dédicataire des Constitutions qui fut Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre de 1721 à 1722. Il est accompagné de quelques personnages dans lesquels certains ont reconnu le pasteur Desaguliers.

Le principal personnage dit groupe qui présente les Constitutions est également richement vêtu, et, s'il n'a pas le chef ceint d'une couronne de duc, il porte le collier et la jarretière du l'ordre royal : il s'agit, là aussi, d'un important personnage.

*D*errière lui, tin groupe d'hommes dont l'un porte un lot de gants et de tabliers, symboles premiers de tout Franc-Maçon. Entre eux, sur le pavement, le tracé du problème du carré de l'hypoténuse rappelle la géométrie, et probablement la preuve de l'exploitation de la lettre G.

*E*n même temps que les Constitutions, le titulaire de la chargé remet un compas, car avant même que le maître de loge eût pour emblème l'équerre ou la truelle, il avait tin compas, parfois seulement stylisé par son axe sous forme d'un soleil rayonnant.

*I*l y a manifestement dans ce frontispice une très forte volonté de transmettre tin pouvoir régulé par un document officiel nouveau, un rituel et des éléments vestimentaires très précis.

*L*e fond du décor est orné d'une architecture contemporaine ouverte sur l'infini (et lion pas gothique) pour exprimer toute la modernité de la nouvelle institution.

*L*a renommée sur son char laisse présager la pérennité de la Franc-Maçonnerie spéculative.

*L'*ouvrage a été de nombreuses fois réédité avec différentes interprétations suivant les besoins politiques du moment.

*M*ais jamais la Franc-Maçonnerie française ne l'a utilisé en référence comme livre sacré avant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Le Grand Orient de France en 1779, diffusa les Règlements de la traduction Van Laak (La Haye, 1773) mais la première traduction française, entrée à la Bibliothèque Nationale au titre élu dépôt légal, est celle donnée par Mgr. Jouin dans la Revue Internationale des Sociétés Secrètes en 1936!

*L*es "Constitutions d'Anderson", dont vous trouverez ci-dessous la traduction en français, sont l'un des textes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie moderne.

Elles doivent cependant être replacées dans leur contexte et ne constituent en aucun cas une loi immuable de la Franc-Maçonnerie, puisqu'elles furent modifiées, en Angleterre même, dès 1738.

Recueillies par l'auteur dans leurs Anciennes Archives, sur l'ordre du Grand Maître, l'actuel Duc de Montaigu.

Approuvées par la Grande Loge et imprimées par ordre dans la première Édition du Livre des Constitutions, le 25 mars 1722.

Sommaire

I. Concernant Dieu et la religion.

II. Du Magistrat civil Suprême et Subordonné.

III. Des Loges.

IV. Des Maîtres, Surveillants, Compagnons et Apprentis.

V. De la Direction du Métier pendant le Travail.

VI. De la Conduite.

Dans la Loge quand elle est Constituée.

Conduite après fermeture de la Loge et avant le départ des Frères.

Conduite quand les Frères se rencontrent sans présence étrangère mais hors d'une Loge Constituée.

Conduite en présence d'Étrangers non Maçons.

Conduite chez vous et dans votre entourage.

Conduite envers un Frère étranger.

Article 1

Concernant Dieu et la Religion

Un Maçon est obligé, par sa tenure, d'obéir à la loi morale et, s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais un athée stupide ni un libertin irréligieux.

Mais, quoique dans les temps anciens, les Maçons fussent astreints dans chaque pays d'appartenir à la religion de ce pays ou de cette nation, quelle qu'elle fût, il est cependant considéré maintenant comme plus expédient de les soumettre seulement à cette religion que tous les hommes acceptent, laissant à chacun son opinion particulière, et qui consiste à être des hommes bons et loyaux ou hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui puissent les distinguer ; ainsi la Maçonnerie devient le centre d'union et le moyen de nouer une véritable amitié parmi des personnes qui eussent dû demeurer perpétuellement éloignées.

Article 11

Du Magistrat Civil Suprême et Subordonné

Un Maçon est un paisible sujet à l'égard des pouvoirs civils, en quelque lieu qu'il réside ou travaille, et ne doit jamais être mêlé aux complots et conspirations contre la paix et le bien-être de la nation, ni manquer à ses devoirs envers les magistrats inférieurs ; car la Maçonnerie a toujours pâti de la guerre, de l'effusion de sang et du désordre ; aussi, les anciens rois et princes ont toujours été fort disposés à encourager les Frères, en raison de leur caractère pacifique et de leur loyauté par lesquels ils répondaient en fait aux chicanes de leurs adversaires et défendaient l'honneur de la Fraternité qui fut toujours florissante dans les périodes de paix.

Article 111

Des Loges

Une Loge est un lieu où des Maçons s'assemblent pour travailler ; d'où le nom de Loge qui est donné à l'assemblée ou à la société de Maçons régulièrement organisée, et l'obligation pour chaque Frère d'appartenir à l'une d'elles et de se soumettre à ses règlements particuliers ainsi qu'aux règlements généraux.

La Loge est soit particulière soit générale, et plus on la fréquente, mieux on la comprend, de même que les règlements de la Loge générale ou Grande Loge.

Dans les temps anciens, aucun Maître ou Compagnon ne pouvait s'en absenter, spécialement lorsqu'il y avait été convoqué, sans encourir une sévère censure à moins que le Maître ou les Surveillants n'aient constaté qu'il en avait été empêché par une impérieuse nécessité.

Les profanes admis comme membres d'une Loge devaient être des hommes bons et loyaux, nés libres, ayant l'âge de la maturité d'esprit et de la prudence.

Ils ne pouvaient être ni serfs, ni immoraux ou scandaleux, mais posséder une bonne renommée et être réputé de bonnes mœurs.

Article 1V

Des Maîtres, Surveillants, Compagnons et Apprentis

Toute promotion parmi les maîtres Maçons est fondée uniquement sur la valeur réelle et sur le mérite personnel ; afin que les Seigneurs puissent être bien servis, que les Frères ne soient pas exposés à l'humiliation et que l'Art

Royal ne soit point décrié : pour cela, aucun Maître ou Surveillant n'est choisi à l'ancienneté, mais bien pour son mérite.

Il est impossible de dépeindre ces choses par écrit, chaque Frère doit rester à sa propre place et les étudier selon les méthodes particulières de cette Confrérie.

Tout ce que les candidats peuvent savoir, c'est qu'aucun Maître n'a le droit de prendre un Apprenti s'il n'a pas un travail suffisant à lui fournir et s'il n'est pas un jeune homme parfait ne souffrant d'aucune mutilation ou de tare physique qui puisse l'empêcher d'apprendre l'Art et de servir le Seigneur son Maître et de devenir un Frère, puis un Compagnon en temps voulu après avoir servi durant le nombre d'années fixé par la coutume du pays ; et s'il est issu de parents honnêtes ; cela afin qu'après avoir acquis les qualités requises, il puisse parvenir à l'honneur d'être le Surveillant puis le Maître de la Loge, le Grand Surveillant, et, enfin, selon son mérite, le Grand Maître de toutes les Loges.

Nul Frère ne peut être Surveillant avant d'avoir passé le degré de Compagnon ; ni Maître avant d'avoir occupé les fonctions de Surveillant ; ni Grand Surveillant avant d'avoir été Maître d'une Loge, ni Grand Maître s'il n'a pas été Compagnon avant son élection.

Celui-ci doit être, en outre, de noble naissance ou Gentilhomme de bonnes manières ou quelques savant éminent ou quelque architecte distingué ou quelque autre homme de l'art d'une honnête ascendance et jouissant d'une grande estime personnelle dans l'opinion des Loges.

Et, afin de pouvoir s'acquitter le plus utilement, le plus aisément et le plus honorablement de son office, le Grand Maître détient le pouvoir de choisir son propre Député Grand Maître qui doit être alors ou avoir été précédemment le Maître d'une Loge particulière et qui a le privilège d'agir comme le ferait le Grand Maître lui-même, son commettant, sauf lorsque ledit commettant est présent ou qu'il manifeste son autorité par une lettre.

Ces administrateurs et gouverneurs, supérieurs et subalternes de la Loge ancienne, doivent être obéis dans leurs fonctions respectives par tous les Frères, conformément aux anciennes obligations et règlements, en toute humilité, révérence, amour et diligence.

Article IV

De la Direction du Métier pendant le Travail

Tous les Maçons travailleront honnêtement pendant les jours ouvrables afin de profiter honorablement des jours de fête ; et l'horaire prescrit par la loi du pays ou fixé par la coutume sera respecté.

Le Compagnon Maçon le plus expert sera choisi ou délégué en qualité de Maître ou de Surintendant des Travaux du Seigneur ; ceux qui travaillent sous ses ordres l'appelleront Maître. Les ouvriers doivent éviter tout langage déplacé, et ne point se donner entre eux des sobriquets désobligeants, mais s'appeler Frère ou Compagnon ; et se conduire avec courtoisie à l'intérieur de la Loge.

Le Maître, confiant en son habileté, entreprendra les Travaux du Seigneur aussi raisonnablement que possible et tirera partie des matériaux comme s'ils étaient à lui, ne donnant à aucun Frère ou Apprenti plus que le salaire qu'il mérite vraiment.

Le Maître et les Maçons recevant chacun leur juste salaire seront fidèles au Seigneur et achèveront leur travail consciencieusement, qu'il soit à la tâche ou à la journée ; et ils n'effectueront pas à la tâche l'ouvrage qu'on a l'habitude de faire à temps.

Nul ne se montrera envieux de la prospérité d'un Frère, ni ne le supplantera, ni ne l'écartera de son travail s'il est capable de le mener à bien ; car personne ne peut achever le travail d'autrui, à l'avantage du Seigneur, sans être au courant des projets et conceptions de celui qui l'a commencé.

Quand un Compagnon Maçon est désigné comme Surveillant des travaux sous la conduite du Maître, il sera équitable tant à l'égard du Maître que des Compagnons, surveillera avec soin le travail en l'absence du Maître dans l'intérêt du Seigneur ; et ses Frères lui obéiront.

Tous les Maçons employés recevront leur salaire uniment, sans murmure ni révolte, et ne quitteront pas le Maître avant l'achèvement du travail.

On instruira un Frère plus jeune dans le travail pour que les matériaux ne soient point gâchés par manque d'expérience et pour accroître et consolider l'Amour fraternel.

On n'utilisera dans le travail que les outils approuvés par la Grande Loge.

Aucune manœuvre ne sera employé aux travaux propres à la Maçonnerie ; et les Francs-Maçons ne travailleront pas avec ceux qui ne sont pas francs, sauf si nécessité impérieuse ; et ils n'instruiront ni les manœuvres ni les Maçons non acceptés, comme ils instruiraient un Frère ou un Compagnon.

Article IV

De la Conduite

1- Dans la loge lorsqu'elle est Constituée

Vous ne devez pas tenir de réunions privées, ni de conversations à part sans autorisation du Maître, ni parler de choses inopportunes ou inconvenantes, ni interrompre le Maître, ou les Surveillants, ni aucun Frère parlant au Maître.

Ne vous conduisez pas non plus de manière ridicule ou bouffonne quand la Loge traite de choses sérieuses et solennelles, et sous aucun prétexte n'usez d'un langage malséant ; mais manifestez à votre Maître, à vos Surveillants et à vos Compagnons la déférence qui leur est due et entourez-les de respect.

Si quelque plainte est déposée, le Frère reconnu coupable s'inclinera devant le jugement et la décision de la Loge, qui est le seul juge compétent pour tous ces différends (sous réserve d'appel de la Grande Loge), et c'est à elle qu'il doit être déféré, à moins que le travail d'un Seigneur ne risque d'en souffrir. Dans ce cas, il sera possible de recourir à une procédure particulière, mais les affaires maçonniques ne doivent jamais être portées en justice, à moins d'absolue nécessité dûment constatée par la Loge.

2- Conduite après la Fermeture de la Loge et avant le départ des Frères

Vous pouvez jouir d'innocents plaisirs, vous traitant réciproquement suivant vos moyens, mais en évitant tout excès et en n'incitant pas un Frère à manger ou à boire plus qu'il n'en a envie, en ne le retenant pas lorsque ses affaires l'appellent, en faisant et en ne disant rien d'offensant ou qui puisse interdire une conversation aisée et libre ; car cela détruirait notre harmonie, et ruinerait nos louables desseins.

C'est pourquoi aucune brouille ni querelle privée ne doit passer le seuil de la Loge, et moins encore quelque querelle à propos de la religion, des nations ou de la politique car, comme Maçons, nous sommes seulement de la religion catholique mentionnée ci-dessus, nous sommes aussi de toutes nations, idiomes, race ou langage, et sommes résolument contre toute politique comme n'ayant jamais contribué et ne pouvant jamais contribuer au bien-être de la Loge.

Cette obligation a toujours été strictement prescrite et respectée ; surtout depuis la Réforme en Grande-Bretagne, ou la séparation et la sécession de ces nations à la Communion de Rome.

3- Conduite quand des Frères se rencontre sans présence étrangère mais hors Loge Constituée

Vous devez vous saluer réciproquement de manière courtoise, comme on vous l'enseignera, vous appelant mutuellement Frère, échangeant librement les instructions que vous jugerez utiles, sans être vus ni entendus, sans prendre le pas l'un sur l'autre, ni manquer aux marques de respect qui seraient dues à un Frère s'il n'était pas Maçon, car, quoique les Maçons en tant que Frères soient tous sur un pied d'égalité, la Maçonnerie ne prive pas un homme des honneurs auxquels il avait droit auparavant ; bien au contraire, elle ajoute à ces honneurs, spécialement lorsqu'il a bien mérité de la Fraternité, qui se plaît à honorer ceux qui le méritent et à proscrire les mauvaises manières.

4- Conduite en présence d'étrangers non Maçon

Vous serez circonspects dans vos propos et dans votre comportement, pour que l'étranger le plus perspicace ne puisse découvrir ni deviner ce qu'il ne doit pas connaître, et vous aurez parfois à détourner la conversation et à la conduire prudemment pour l'honneur de la Véritable Fraternité.

5- Conduite chez vous et dans votre entourage

Vous devez agir comme il convient à un homme sage et de bonnes mœurs ; en particulier, n'entretenez pas votre famille, vos amis et voisins des affaires de la Loge, mais soyez particulièrement soucieux de votre propre honneur, et de celui de l'Ancienne Fraternité, ceci pour des raisons qui n'ont pas à être énoncées ici.

Ménagez aussi votre santé en ne restant pas trop tard ensemble ou trop longtemps dehors, après les heures de réunion des Loges, et en évitant les excès de chair ou de boisson, afin que vos familles ne souffrent ni désaffection ni dommage, et que vous-même ne perdiez pas votre capacité de travail.

2- Conduite envers un Frère étranger

Vous devez l'éprouver consciencieusement de la manière que la prudence vous inspirera, afin de ne pas vous en laisser imposer par un imposteur ignorant, que vous devez repousser avec mépris et dérision, en vous gardant de lui dévoiler la moindre connaissance.

Mais si vous le reconnaissez comme un Frère authentique et sincère, vous devez lui prodiguer le respect qu'il mérite ; et s'il est dans le besoin, vous devez le secourir si vous le pouvez ou lui indiquer comment il peut être secouru ; vous devez l'employer pendant quelques jours ou le recommander pour qu'on l'emploie.

Vous n'êtes pas obligé de faire plus que vos moyens ne vous le permettent, mais seulement dans des circonstances identiques, de donner la préférence à un Frère pauvre, qui est un homme bon et honnête, avant toute autre personne dans le besoin.

Enfin, toutes ces obligations doivent être observées par vous, de même que celles qui vous seront communiquées d'autre manière ; cultivez l'Amour Fraternel, fondement et clé de voûte, ciment et gloire de cette ancienne fraternité ; repoussez toute dispute et querelle, toute calomnie et médisance ; ne permettez pas qu'un Frère honnête soit calomnié, mais défendez sa réputation, et fournissez-lui tous les services que vous pourrez pour autant que cela soit compatible avec votre honneur et votre sûreté, et pas au-delà.

Et si l'un d'eux vous fait du tort, vous devez recourir à votre propre Loge ou à la sienne, ensuite vous pourrez en appeler à la Grande Loge en assemblée trimestrielle, et ensuite à la Grande Loge annuelle, selon l'ancienne et louable coutume de nos ancêtres dans chaque nation.

N'ayez jamais recours à un procès en justice sinon quand l'affaire ne peut pas être tranchée autrement, et écoutez patiemment les conseils du Maître et des Compagnons lorsqu'ils veulent vous éviter de comparaître en justice avec des profanes ou vous inciter à mettre un terme rapide à toutes vos procédures, ceci afin que vous puissiez vous occuper des affaires de la Maçonnerie avec plus d'alacrité et de succès.

En ce qui concerne les Frères ou Compagnons en procès, le Maître et les Frères doivent offrir bénévolement leur médiation, à laquelle les Frères en opposition doivent se soumettre avec gratitude ; et si cet arbitrage s'avère impraticable, ils doivent alors poursuivre leur procès ou procédure légale, sans aigreur ni rancune (contrairement à l'ordinaire) en ne disant et en ne faisant rien qui puisse altérer l'Amour Fraternel, et les bonnes relations doivent être renouées et poursuivies ; afin que tous puissent constater l'influence bienfaisante de la Maçonnerie, ainsi que tous les vrais Maçons l'ont fait depuis le commencement du monde et le feront jusqu'à la fin des temps.

Amen, ainsi soit-il !



*L*e

*D*iscours

*D*u *C*hevalier

*D*e *R*amsay



« 1738 »

Première Partie

Des Qualités Requises pour devenir Franc-Maçon et des Buts que se Propose l'Ordre

La noble ardeur que vous montrez, Messieurs, pour entrer dans le très ancien et très illustre ordre des Francs-maçons, est une preuve certaine que vous possédez déjà toutes les qualités requises pour en devenir les membres.

Ces qualités sont la Philanthropie sage, la morale pure, le secret inviolable et le goût des beaux arts.

La Philanthropie, ou Amour de l'Humanité en général

Lycurge, Solon, Numa, et tous les autres Législateurs politiques n'ont pu rendre leurs établissements durables; quelques sages qu'aient été leurs lois, elles n'ont pu s'étendre dans tous les pays ni convenir au goût, au génie, aux intérêts de toutes les Nations.

La Philanthropie n'étoit pas leur base.

L'amour de la patrie mal entendu et poussé à l'excès, détruisoit souvent dans ces Républiques guerrières l'amour de l'humanité en général.

Les hommes ne sont pas distingués essentiellement par la différence des langues qu'ils parlent, des habits qu'ils portent, des pays qu'ils occupent, ni des dignités dont ils sont revêtus.

***LE MONDE ENTIER N'EST QU'UNE GRANDE REPUBLIQUE DONT
CHAQUE NATION EST UNE FAMILLE, ET CHAQUE PARTICULIER UN
ENFANT.***

C'est pour faire revivre et répandre ces anciennes maximes prises dans la nature de l'homme, que notre Société fut établie.

Nous voulons réunir des hommes d'un esprit éclairé et d'une humeur agréable, non seulement par l'amour des beaux-arts, mais encore plus par les grands principes de vertu, où l'intérêt de la confraternité devient celui du genre humain entier, où toutes les Nations peuvent puiser des connoissances solides, et où tous les sujets des différents Royaumes peuvent conspirer sans jalousie, vivre sans discorde, et se chérir mutuellement sans renoncer à leur Patrie.

Nos Ancêtres, les Croisés, rassemblés de toutes les parties de la Chrétienté dans la Terre Sainte, voulurent réunir ainsi dans une seule confraternité les sujets de toutes les Nations.

Quelle obligation n'a-t-on pas à ces Hommes supérieurs qui, sans intérêt grossier, sans écouter l'envie naturelle de dominer, ont imaginé un établissement dont le but unique est la réunion des esprits et des cœurs, pour les rendre meilleurs, et former dans la suite des temps une nation spirituelle où, sans déroger aux devoirs que la différence des états exige, on créera un peuple nouveau qui, en tenant de plusieurs nations, les cimentera toutes en quelque sorte par les liens de la vertu et de la science.

La Sainte Morale

La saine Morale est la seconde disposition requise dans notre société.

Les ordres Religieux furent établis pour rendre les hommes chrétiens parfaits; les ordres militaires, pour inspirer l'amour de la belle gloire; l'Ordre des Free-Maçons fut institué pour former des hommes et des hommes aimables, des bons citoyens et des bons sujets, inviolables dans leurs promesses, fidèles adorateurs du Dieu de l'Amitié, plus amateurs de la vertu que des récompenses.

*Polliciti servare fidem, sanctumque vereri
Numen amicitiae, mores, non munera amarare **

** Nous avons promis d'être fidèles, de vénérer la sainte divinité de l'amitié,
d'aimer la vertu, non les récompenses.*

Ce n'est pas que nous nous bornions aux vertus purement civiles.

*Nous avons parmi nous trois espèces de confrères, des Novices ou des
Apprentis, des Compagnons ou des Profès, des Maîtres ou des Parfaits.*

*Nous expliquons aux premiers les vertus morales et philanthropes, aux
seconds, les vertus héroïques; aux derniers les vertus surhumaines et divines.*

*De sorte que notre institut renferme toute la Philosophie des sentiments, et
toute la théologie du cœur.*

*C'est pourquoi un de nos vénérables Confrères (Le comte de Tressan) dit
dans une Ode pleine d'enthousiasme:*

*Free-Maçons, Illustre grand Maître,
Recevez mes premiers transports,
Dans mon cœur l'ordre les fait naître;
Heureux ! si de nobles efforts
Me font mériter votre estime,
M'élèvent à ce vrai sublime,
A la première vérité,
A l'essence pure et divine,
De l'âme céleste origine,
Source de vie et de clarté.*

*Comme une Philosophie sévère, sauvage, triste et misanthrope dégoûte les
hommes de la vertu, nos Ancêtres, les Croisés, voulurent la rendre aimable par
l'attrait des plaisirs innocents, d'une musique agréable, d'une joie pure, et d'une
gaieté raisonnable.*

*Nos sentiments ne sont pas ce que le monde profane et l'ignorant vulgaire
s'imagine.*

*Tous les vices du cœur et de l'esprit en sont bannis, et l'irrégion et le
libertinage, l'incrédulité et la débauche. C'est dans cet esprit qu'un de nos Poètes
dit dans l'"Apologie des Francs-Maçons":*

*Nous suivons aujourd'hui des sentiers peu battus,
Nous cherchons à bâtir, et tous nos édifices
Sont ou des cachots pour les vices,
Ou des temples pour les vertus.*

Nos repas ressemblent à ces vertueux soupers d'Horace, où l'on s'entretenoit de tout ce qui pouvoit éclairer l'esprit, perfectionner le cœur, et inspirer le goût du vrai, du bon et du beau:

*O! noctes, coenaeque Deum...
Sermo oritur non de regnis domibusque alienis;
...sed quod magis ad nos
Pertinet, et nescire malum est, agitamus; utrumne
Divitis homines, an sint virtute beati;
Quidve ad amicitias usus rectumve trahat nos,
Et quae sit natura boni, summumque quid ejus.**

** O nuits, ô repas divins !
On ne s'y occupe pas des domaines ou des maisons d'autrui
Mais de sujets qui nous touchent plus directement
et qu'il est mauvais d'ignorer.
Si les richesses ou la vertu donnent aux hommes le bonheur,
Quel est le mobile des amitiés, l'intérêt ou le bien moral,
Quelle est la nature du bien, et quel en est le degré suprême.
Horace, Satire VI du Livre II*

Ici l'amour de tous les désirs se fortifie. Nous bannissons de nos Loges toute dispute, qui pourrait altérer la tranquillité de l'esprit, la douceur des mœurs, les sentimens de l'amitié, et cette harmonie parfaite qui ne se trouve que dans le retranchement de tous les excès indécents, et de toutes les passions discordantes.

Les obligations que l'ordre vous impose, sont de protéger vos Confrères par votre autorité, de les éclairer par vos lumières, de les édifier par vos vertus, de les secourir dans leurs besoins, de sacrifier tout ressentiment personnel, et de rechercher tout ce qui peut contribuer à la paix, à la concorde et à l'union de la Société.

Le Secret

Nous avons des secrets; ce sont des signes figuratifs et des paroles sacrées, qui composent un langage tantôt muet et tantôt très éloquent, pour le communiquer à la plus grande distance, et pour reconnaître nos Confrères de quelque langue ou quelque pays qu'ils soient.

C'étoit, selon les apparences, des mots de guerre que les croisés se donnoient les uns aux autres, pour se garantir des surprises des Sarasins, qui se glissoient souvent déguisés parmi eux pour les trahir et les assassiner.

Ces signes et ces paroles rappellent le souvenir ou de quelque partie de notre science ou de quelque vertu morale, ou de quelque mystère de la foi. Il est arrivé chez nous, ce qui n'est guère arrivé dans aucune autre société. Nos loges sont établies et se répandent aujourd'hui dans toutes les nations policées, et cependant dans une si nombreuse multitude d'hommes, jamais aucun Confrère n'a trahi nos secrets.

Les esprits les plus légers, les plus indiscrets et les moins instruits à se taire, apprennent cette grande science dès qu'ils entrent dans notre société. Tant l'idée de l'Union fraternelle a d'empire sur les esprits.

Ce secret inviolable contribue puissamment à lier les sujets de toutes les Nations, et à rendre la communication des bienfaits facile et mutuelle entre eux.

Nous en avons plusieurs exemples dans les annales de notre Ordre, nos Confrères qui voyageoient dans les différents pays de l'Europe, s'étant trouvés dans le besoin, se sont fait connoître à nos loges, et aussitôt ils ont été comblés de tous les secours nécessaires.

Dans le temps même des guerres les plus sanglantes, des illustres prisonniers ont trouvé des frères où ils ne croyoient trouver que des ennemis. Si quelqu'un manquoit aux promesses solennelles qui nous lient, vous savez, Messieurs, que les plus grandes peines sont les remords de sa conscience, la honte de sa perfidie, et l'exclusion de notre Société, selon ces belles paroles d'Horace:

*Est et fideli tuta silentio
Merces; vetabo qui Cereris sacrum
Vulgarit arcanæ, sub isdem
Sit tragibus, fragilemque mecum
Solvat phaselum;...**

**Il est au silence fidèle une récompense assurée;
mais à celui qui aura divulgué les rites de la mystérieuse Cères,
j'interdirai qu'il vive sous mon toit,
ou s'embarque avec moi sur un fragile esquif.
Horace, Odes, Livre III*

Oui, Messieurs, les fameuses fêtes de Cérès à Eleusis dont parle Horace aussi bien que celles d'Isis en Egypte, de Minerve à Athènes, d'Uranie chez les Phéniciens, et de Diane en Scythie avoient quelque rapport à nos solennités.

On y célébroit les mystères où se trouvoient plusieurs vestiges de l'ancienne religion de Noé et des patriarches; ensuite on finissoit par les repas et les libations, mais, sans les excès, les débauches et l'intempérance où les Païens tombèrent peu à peu.

La source de toutes ces infamies fut l'admission des personnes de l'un et de l'autre sexe aux assemblées nocturnes contre la primitive institution.

C'est pour prévenir de semblables abus que les femmes sont exclues de notre Ordre.

Ce n'est pas que nous soyons assez injustes pour regarder le sexe comme incapable de secret, mais c'est, parce que sa présence pourroit altérer insensiblement la pureté de nos maximes et de nos mœurs:

*Si le sexe est banni, qu'il n'en ait point d'alarmes,
Ce n'est point un outrage à sa fidélité;
Mais on craint que l'amour entrant avec ses charmes,
Ne produise l'oubli de la fraternité.
Noms de frère et d'ami seroient de faibles armes
Pour garantir les cœurs de la rivalité.*

Le Goût des Sciences et des Arts Libéraux

La quatrième qualité requise pour entrer dans notre Ordre est le goût des sciences utiles, et des arts libéraux de toutes les espèces; ainsi l'ordre exige de chacun de vous, de contribuer par sa protection, par sa libéralité, ou par son

travail à un vaste Ouvrage auquel nulle Académie, et nulle Université ne peuvent suffire, parce que toutes les Sociétés particulières étant composées d'un très petit nombre d'hommes, leur travail ne peut embrasser un objet aussi immense.

Tous les Grands Maîtres en Allemagne, en Angleterre, en Italie et par toute l'Europe, exhortent tous les savants et tous les Artistes de la Confraternité, de s'unir pour fournir les matériaux d'un Dictionnaire universel de tous les Arts Libéraux et de toutes les sciences utiles, la Théologie et la Politique seules exceptées.

On a déjà commencé l'ouvrage à Londres; mais par la réunion de nos confrères on pourra le porter à sa perfection en peu d'années.

On y expliquera non seulement le mot technique et son étymologie, mais on donnera encore l'histoire de la science et de l'Art, ses grands principes et la manière d'y travailler.

De cette façon on réunira les lumières de toutes les nations dans un seul ouvrage, qui sera comme un magasin général, et une Bibliothèque universelle de tout ce qu'il y a de beau, de grand, de lumineux, de solide et d'utile dans toutes les sciences naturelle et dans tous les arts nobles.

Cet ouvrage augmentera chaque siècle, selon l'augmentation des lumières; c'est ainsi qu'on répandra une noble émulation avec le goût des Belles-Lettres et des beaux Arts dans toute l'Europe.

Seconde Partie

Origine et Histoire de l'Ordre La Légende et l'Histoire selon Ramsay

Chaque famille, chaque République, et chaque Empire dont l'origine est perdue dans une antiquité obscure, a sa fable et a sa vérité, sa légende et son histoire, sa fiction et sa réalité.

Quelques-uns font remonter notre institution jusqu'au temps de Salomon, de Moïse, des Patriarches, de Noé même.

Quelques autres prétendent que notre fondateur fut Enoch, le petit-fils du Protoplaste, qui bâtit la première ville et l'appela de son nom. Je passe rapidement sur cette origine fabuleuse, pour venir à notre véritable histoire.

Voici donc ce que j'ai pu recueillir dans les très anciennes Annales de l'Histoire de la Grande-Bretagne, dans les actes du Parlement d'Angleterre, qui parlent souvent de nos privilèges, et dans la tradition vivante de la Nation Britannique, qui a été le centre et le siège de notre Confraternité depuis l'onzième siècle.

Institution de l'Ordre par les Croisés

Du temps des guerres saintes dans la Palestine, plusieurs Princes, Seigneurs et Citoyens entrèrent en Société, firent vœu de rétablir les temples des Chrétiens dans la Terre Sainte, et s'engagèrent par serment à employer leurs talents et leurs biens pour ramener l'Architecture à primitive institution. Ils convinrent de plusieurs signes anciens, de mots symboliques tirés du fond de la religion, pour se distinguer des Infidèles, et se reconnoître d'avec les Sarrasins.

On ne communiquoit ces signes et ces paroles qu'à ceux qui promettoient solennellement et souvent même au pieds des Autels de ne jamais les révéler.

Cette promesse n'étoit donc plus un serment exécrationnel, comme on le débitait, mais un lien respectable pour unir les hommes de toutes les Nations dans une même confraternité.

Quelques temps après, notre Ordre s'unit intimement avec les Chevaliers de S. Jean de Jérusalem.

Dès lors et depuis nos Loges portèrent le nom de Loges de S. Jean dans tous les pays.

Cette union se fit en imitation des Israélites, lorsqu'ils rebâtirent le second Temple, pendant qu'ils manioient d'une main la truelle et le mortier, ils portoient de l'autre l'Epée et le Bouclier.

Notre Ordre par conséquent, ne doit pas être regardé comme un renouvellement de bacchantes, et une source de folle dissipation de libertinage effréné, et d'intempérance scandaleuse, mais comme un ordre moral, institué par nos Ancêtres dans la Terre sainte pour rappeler le souvenir des vérités les plus sublimes, au milieu des innocents plaisirs de la Société.

Passage de l'Ordre de la Terre Sainte en Europe

Les Rois, les Princes et les Seigneurs, en revenant de la Palestine dans leurs pays, y établirent des Loges différentes.

Du temps des dernières Croisades on voit déjà plusieurs Loges érigées en Allemagne, en Italie, en Espagne, en France et de là en Ecosse, à cause de l'intime alliance qu'il y eut alors entre ces deux Nations.

Jacques Lord Steward d'Ecosse fut Grand Maître d'une Loge établie à Kilwinnen dans l'Ouest d'Ecosse en l'an 1286, peu de temps après la mort d'Alexandre III Roi d'Ecosse, et un an avant que Jean Baliol montât sur le Trône.

Ce Seigneur Ecossois reçut Free-Maçons dans sa Loge les Comtes de Glocester et d'Ulster, Seigneurs Anglois et Irlandois.

Peu à peu nos Loges, nos fêtes et nos solennités furent négligées dans la plupart des pays où elles avoient été établies.

De-là vient le silence des Historiens de presque tous les Royaumes sur notre Ordre, hors ceux de la Grande-Bretagne.

Elles se conservèrent néanmoins dans toute leur splendeur parmi les Ecossois, à qui nos Rois confièrent pendant plusieurs siècles la garde de leur sacrée personne.

Des Croisades à la Réforme Dégénérescences de l'Ordre

Après les déplorables traverses des Croisades, le dépérissement des Armées Chrétiennes et le triomphe de Bendocdar Soudan d'Egypte, pendant la huitième et dernière Croisade, le Fils d'Henry III Roi d'Angleterre, le grand prince Edouard voyant qu'il n'avoit plus de sûreté pour ses confrères dans la Terre sainte, quand les troupes Chrétiennes s'en retiroient, les ramena tous, et cette Colonie de frères s'établit ainsi en Angleterre.

Comme ce Prince était doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui forment les Héros, il aima les beaux Arts, se déclara protecteur de notre Ordre, lui accorda plusieurs privilèges et franchises, et dès lors les membres de cette Confraternité prirent le nom de Francs-Maçons.

Depuis ce temps la Grande-Bretagne devint le siège de notre science, conservatrice de nos lois, et la dépositaire de nos secrets.

Les fatales discordes de religion qui embrasèrent et déchirèrent l'Europe dans le seizième siècle, firent dégénérer notre ordre de la grandeur et de la noblesse de son origine.

On changea, on déguisa, ou l'on retrancha plusieurs de nos rites et usages qui étoient contraires aux préjugés du temps.

Conclusion

Retour, Régénération et Avenir de l'Ordre en France

C'est ainsi que plusieurs de nos confrères oublièrent l'esprit de nos lois, et n'en conservèrent que la lettre et l'écorce.

Notre grand maître, dont les qualités respectables surpassent encore la naissance distinguée, veut que l'on rappelle tout à sa première institution, dans un Pays où la religion et l'Etat ne peuvent que favoriser nos Lois.

Des Isles Britanniques, l'antique science commence à repasser dans la France sous le règne du plus aimable des Rois, dont l'humanité fait l'âme de toutes les vertus, sous le ministère d'un Mentor qui a réalisé tout ce qu'on avait imaginé de plus fabuleux.

Dans ces temps heureux où l'amour de la Paix est devenu la vertu des Héros, la nation la plus spirituelle de l'Europe deviendra le centre de l'Ordre; elle répandra sur nos Ouvrages, nos Statuts et nos mœurs, les graces, la délicatesse et le bon goût, qualités essentielles dans un Ordre, dont la base est la sagesse, la force et la beauté du génie.

C'est dans nos Loges à l'avenir, comme dans des Ecoles publiques, que les François verront, sans voyager, les caractères de toutes les Nations, et c'est dans ces mêmes Loges que les Etrangers apprendront par expériences, que la France est la vraie Patrie de tous les Peuples.

Patria gentis humanae.



Glossaire

Maçonnerie



" A "

Abréviations :

Les abréviations Francs-Maçonniques sont utilisées dans les correspondances entre la Loge et ses membres, la Loge et les instances supérieures.

Les abréviations peuvent se faire de deux manières : Si l'initiale suffit à la compréhension, on écrit l'initiale du mot en majuscule et l'on fait suivre de trois points en triangle.

(Frère = F.:) (Très Cher Frère = T.:C.:F.:) (Orient = O.:) .

Dans les autres cas, afin d'éviter toute confusion, on utilise la première syllabe du mot avec initiale majuscule, suivie de la première consonne et de trois points en triangle.

(Apprenti = Ap.:) (Compagnon = Comp.:) (Lumière = Lum.:)

(Fraternel = Frat.:) (Secrétaire = Sec.:) .

Le pluriel se fait en doublant l'initiale :

(Frères = FF.:) (Respectables Loges = RR.:LL.:)

(Vénérables Maîtres = VV.:MM.:) .

Il est bien évident que ces abréviations ne peuvent et ne doivent être utilisées que dans le monde Maçonnique.

Ainsi on évitera de l'employer pour la convocation d'un profane au passage sous le bandeau ou son Initiation.

A plus forte raison pour l'invitation d'un profane à une Tenue blanche.

Ceci non pas pour des raisons de secret, mais par simple et élémentaire courtoisie.

Absence :

Tout Franc-Maçon s'efforce d'être assidu aux Travaux de sa Loge. L'assiduité est en effet le premier devoir d'un Franc-Maçon.

Aussi en cas d'impossibilité d'assister à la Tenue, il préviendra ou fera prévenir le Vénérable de son absence et en expliquera les motifs.

Ses excuses seront accompagnées d'une obole.

Acacia :

Arbre symbolisant l'imputrescibilité, apparaît dans la légende d'Hiram.

Accepté :

Maçon spéculatif qui adhère à une Loge de Maçons Opératifs.

Acclamation :

Formule prononcée à l'unisson par tous les frères présents. La plus célèbre est " Liberté, Égalité, Fraternité " qui apparaît en Maçonnerie vers 1795 et qui sera adoptée comme devise de la République Française en 1848. Les acclamations sont souvent accompagnées de batteries.

Accolade :

L'accolade est le salut fraternel, se pratique en loge pour accueillir ou pour transmettre une charge ou des phrases rituelles, peut aussi se pratiquer à l'extérieur de la loge.

L'accolade est un geste de fraternité l'un des plus beaux et des plus riches du sens. Baiser Maçonnique.

Adjoint :

Certains postes d'Officiers, sauf ceux de Vénérable et de Surveillants peuvent avoir un adjoint (Apprenti, Compagnon ou Maître).

Admission :

L'admission dans une loge maçonnique se pratique le plus souvent en trois étapes : acceptation de la demande - enquêtes - passage sous le bandeau, avec un vote des frères à chaque fois.

Adoption :

Deux acceptations différentes, adoption de l'enfant d'un maçon par sa loge, nom donné à la " Franc-Maçonnerie des Dames ". Les loges d'Adoption étaient à l'origine souchées sur des loges masculines et travaillaient avec un rituel particulier.

Affiliation :

Admission dans une loge, comme membre actif, d'un frère d'une autre loge.

Agapes :

Banquets Maçonniques, certains sont ritueliques.

Age maçonnique :

Age symbolique attribué selon les degrés ou l'on est reçu.

Aligner :

Dans les travaux de table, désigne Ranger les verres.

Allumage des feux :

Première installation d'une loge.

Alphabet Maçonnique :

Système de cryptage de l'alphabet. Il existe différents types d'alphabets maçonniques.

Amende :

L'amande est une sanction pécuniaire qu'une Loge peut infliger à l'un de ses membres qui s'est écartée des Lois Maçonniques.

Elle est perçue par le Vénérable et remise à l'Hospitalier qui la verse au tronc de la veuve.

Anderson :

Les célèbres Constitutions d'Anderson 1723.

Apprenti :

Premier degré de la maçonnerie symbolique.

Architecte :

Terme apparaissant dans le nom de certains degrés, employé également dans plusieurs formules (Grand Architecte de l'Univers).

Architecture :

Elle joue un grand rôle dans les origines et le symbolisme de la Franc-Maçonnerie.

Aréopage :

Conseil philosophique du 30ème degré R.E.A.A.

Armes :

Dans les travaux de table, désigne les Verres.

Art Royal :

Désignait l'architecture et la construction, est employé aujourd'hui comme autre terme pour la Franc-Maçonnerie.

Assiduité :

L'assiduité est le premier devoir d'un Franc-Maçon. Cette phrase d'ailleurs figure souvent sur les convocations.

Aussi toute absence doit elle être justifiée par des motifs valables.

Atelier :

Structure fondamentale réunissant les frères d'une même loge pour travailler sous la direction d'un même Vénérable Maître.

Attouchement :

Signe de reconnaissance, différent selon les degrés.

Augmentation de salaire :

Accession au degré supérieur.

Autel des serments :

Petite table où sont placés : le volume de la loi sacrée (ou autre chose), l'équerre et le compas.

Avenue :

Les avenues sont les abords immédiats du Temple.



" B "

B :

Initiale de la colonne des Compagnons ou des Apprentis suivant le Rite.

Bandeau :

Voile qui couvre les yeux des postulants lorsqu'ils sont interrogés dans la loge avant leur admission et des récipiendaires dans la première partie de la cérémonie d'initiation

Bannière :

Utilisée fréquemment au XIXème siècle, elle revient eu usage. Y figurent le plus souvent le nom de la loge, son obédience, la date de sa création et son orient.

Balustre :

Procès-verbal des tenues des ateliers des hauts grades.

Banquet :

Pratique fréquente en Franc-Maçonnerie ; certains sont rituels et suivent alors des consignes précises.

Banquet d'ordre :

Banquet rituel, loge de table. Tous les Frères sont en Tenue rituelle.

Banquet familial :

Banquet blanc, repas où sont invités les familles des Maçons.

Barrique :

Dans les travaux de table, désigne une Bouteille ou Carafe.

Batterie :

Applaudissement dont le nombre de coups est variable selon les degrés ; accompagne souvent une acclamation.

Bible :

Utilisée comme volume de la loi sacrée dans la plupart des ateliers.

Bijou :

Ornement souvent suspendu au sautoir, varie selon la charge ou le degré de celui qui le porte.

Blanc :

*Nom d'Ateliers Supérieur dans le Rite Ecossais Rectifié
Ordre Intérieur qui réunit les Écuyers Novices et les Chevaliers
Bienfaisants de la Cité Sainte placés sous l'autorité du Grand Prieur de l'Ordre
des C.B.C.S.*

Blanche :

Tenue blanche, réunion ou Fête Maçonnique ou sont conviés des profanes.

Bleu :

On appelle Maçonnerie Bleue la Franc-Maçonnerie des trois premiers grades. On dit aussi les Loges Bleues ou les Loges Symboliques.

Boaz :

Nom clef d'une des deux colonnes situées à l'entrée du temple.

Boules :

Les votes à bulletins secrets se font le plus souvent par boules noires et blanches déposées dans des troncs noir et blanc pour manifester l'accord ou le rejet d'une proposition, à l'origine de l'expression " blackbouler ".

Bref :

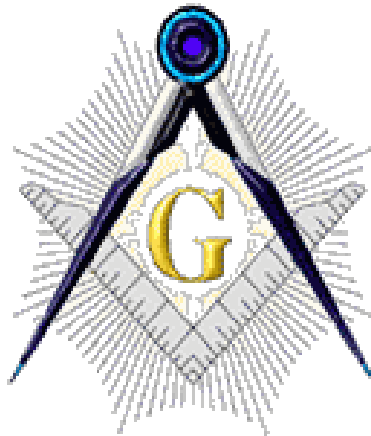
Diplôme de Maçons de hauts grades.

Brique :

Terme qui sert à déterminer l'argent recueilli dans le tronc de la veuve.

Buis :

Le buis est un bois compact, dur, sonore, d'où son emploi dans la fabrication des maillets utilisés par le Vénérable et les Surveillants. Le buis est dans le monde végétal ce que l'airain est dans le monde des métaux.



" C "

Cabinet de réflexion :

Endroit clos et sombre où figurent des symboles favorisant la méditation du postulant qui y rédige son testament philosophique.

Calendrier maçonnique :

Pour symboliser l'origine du monde on ajoute 4 000 ans à l'année en cours; jusqu'au milieu du XIXème siècle l'année maçonnique commençait en mars et les noms des mois étaient empruntés au calendrier hébraïque.

Canne :

Symbole riche en signification, utilisée par le Maître des Cérémonies.

Canon :

Dans les travaux de table, désigne un Verre.

Capitation :

Chaque Franc-Maçon paie une cotisation au trésorier de sa Loge. Celle-ci en reverse une partie à l'Obédience et à la Province. C'est la capitation, ou taxe par tête.

La capitation est due par la Loge, même si un membre n'a pas payé ses cotisations. (Les capitations servent au bon fonctionnement, de la Loge, de l'Obédience, et de la Province.)

Carré :

Il est, avec le cercle et la croix, l'une des figures géométriques les plus employées de la symbolique. Il est la réalité par opposition au temps qui fuit.

Carré long :

Forme symbolique de la Loge maçonnique, correspondant à un rectangle formé par deux carrés accolés ou construit d'après le nombre d'or (Φ « Phi ») dans le rapport 1,618...

Catéchisme :

Instruction Maçonnique. Il y a un catéchisme spécifique par degrés.

Cèdre :

La réputation des cèdres du Liban était immense. Aussi, Salomon, après David, commandent-ils leur bais à Hiram Roi de Tyr. Pour le plus beau Temple de l'histoire, on ne peut employer que le meilleur bois.

Cercle :

L'une des nombreuses figures géométriques servant de support symbolique, plus précisément utilisée au 3ème degré.

Cercueil :

Le cercueil est un élément important de la symbolique du 3ème grade. Le cercueil est le centre de la recherche des Maîtres qui partent en quête de la dépouille d'Hiram.

Cérémonie :

Tenue rituelle. Chaque degré a sa propre Cérémonie symbolique.

Chaîne :

La chaîne est à la fois ce qui entrave et ce qui relie.

Chaîne d'union :

A la fin de chaque tenue, les frères forment une chaîne en se tenant par la main; cette chaîne s'élargit idéalement à toute l'humanité et se retrouve symbolisée dans la corde à nœuds avec ses « Lacs d'Amour ».

Chaire :

La chaire est le fauteuil dans lequel est assis le Vénérable Maître. On dit aussi Chaire de Salomon.

Chambre du Milieu :

Nom de la loge de maîtres.

Chandelier :

Fréquemment utilisé lors des cérémonies; le nombre de ces branches est variable selon les circonstances ou l'endroit.

Charger les canons:

Dans les travaux de table, remplir les verres afin de porter un toast.

Chapeau :

Fait partie des décors du Maître Maçon.

Chapitre :

Atelier du 15ème au 18ème degrés du R.E.A.A. Les membres d'un Chapitre sont appelés Chevaliers.

Charte :

Une charte est le titre délivré par l'Obédience aux Ateliers qu'elle reconnaît comme Loges. Un nom et un numéro d'Ordre sont attribués à chaque nouvelle Loge.

C.B.C.S.

Chevalier Bien Faisant de la Cité Sainte , Haut Grade du Rite Ecossais Rectifié.

Cierge :

Le cierge participe de deux symboliques : le feu et la lumière.

Ciment :

Dans les travaux de table, désigne le poivre.

Ciment fort :

Dans les travaux de table, désigne la moutarde,.

Cinq :

Le cinq est le milieu des neufs premiers nombres, et en tant que tel, était considéré par les Pythagoriciens comme un signe d'union.

Il est le nombre nuptial, symbole du mariage de la Terre et du Ciel.

Il est le nombre de l'équilibre, de l'harmonie.

Cinq points parfaits de la maîtrise :

Attouchement du maître maçon.

Circambulation ou Circumambulation :

Façon de se déplacer eu loge.

Circulation :

Au cours des cérémonies, les Francs-Maçons doivent se déplacer avec ordre et rigueur, dans le sens prévu par le rituel, en démarrant du pied gauche ou du pied droit selon le rite pratiqué. La circulation dans le Temple doit suivre un sens déterminé. N'oublions pas que les rites maçonniques sont "d'inspiration solaire". La circulation se fera principalement dans le sens des aiguilles d'une montre (de l'Ouest, par le Nord, vers l'Est) (de l'Est, par le Sud, vers l'ouest).

Ciseau :

Dans certains rites il est l'un des outils de l'apprenti, souvent associé au maillet.

Clôture :

Voir Fermeture.

Collège des Officiers :

Ensemble des frères choisis pour diriger la loge. Il est composé de :

*Le Vénérable Maître
Le Premier Surveillant
Le Second Surveillant
Le Maître de Cérémonie
L'Orateur
L'Élimosimaire ou Hospitalier
Le Secrétaire
Le Trésorier
L'Économiste
Le Tuileur **

*Le Couvreur **

*Le Premier Expert *
Le Second Expert **

** Postes d'Officiers occupés en fonction des Rites (R.E.A.A., Emulation , York ...)*

Colonne d'harmonie :

Musique accompagnant les cérémonies maçonniques.

Colonnes :

Les deux colonnes sont placées à l'entrée du temple et par extension, la colonne du nord est l'endroit du temple où siègent les apprentis, sur celle du sud, se tiennent les compagnons.

Compagnon :

Deuxième degré de la maçonnerie symbolique.

Compas :

Outil du Maître Maçon, se place avec l'équerre et le volume de la loi sacrée sur l'autel des serments.

Conclusions :

Avis que l'Orateur, en tant que gardien de la Loi Maçonnique émet sur les réponses à une question. - F.:Orat.:, veuillez me donner vos conclusions. - Je

suis favorable à l'adoption du procès-verbal, V.:M.:. Les conclusions de l'Orateur sont ensuite soumises au vote de l'atelier.

Congé :

C'est la permission régulièrement demandée par un Franc-Maçon et souvent accordée par le Vénérable Maître d'une Loge, de ne pas assister pendant un certain temps aux travaux de la dite Loge.

Le Congé ne dispense pas du versement des cotisations, sauf circonstances particulières. C'est à la loge dans ce cas, de payer la capitation du Franc-Maçon en congé.

Il est utile de rappeler que la mise en sommeil volontaire n'existe pas. Aussi, une phrase comme : Je me suis mis en sommeil n'a aucune réalité.

Congrès :

Les Obédiences les plus importantes comportent plusieurs Régions ou Provinces. Les représentants de ces régions, Députés, Délégués, Vénérables, Grands Maîtres, se réunissent en Congrès.

Consécration :

On appelle Consécration ou allumage des feux, la première Tenue d'une nouvelle Loge.

Conseil philosophique ou Aréopage :

Trentième degré du R.E.A.A. (Chevalier Kadosh).

Conseil :

Puissance dirigeante ou organe exécutif d'une Obédience.

Conseil Suprême :

Tenue du 33ème degré. R.E.A.A. (Souverain Grand inspecteur Général).

Conseiller Fédéral :

Dans certaines Obédiences, Délégué du Grand Maître National représentant les loges au niveau régional et national.

Consistoire :

Tenues du 31ème et 32ème degrés. R.E.A.A.

Constitutions :

Règlements inspirés des anciens devoirs des maçons opératifs.

Les Constitutions élaborées par le pasteur Anderson en 1723 peuvent être considérées comme la charte fondamentale de la Franc-Maçonnerie spéculative moderne.

Convent :

Assemblée générale annuelle des représentants de l'ensemble des loges d'une obédience.

Convocation :

Le Secrétaire d'une Loge doit envoyer à chaque membre de l'atelier, ainsi qu'aux instances supérieures, une invitation à participer aux travaux. Cette convocation doit préciser le lieu où se déroulera la Tenue, le jour et l'heure, la composition du collège, ainsi que les questions qui seront traitées, c'est-à-dire l'ordre du jour. En général, toute question qui ne figure pas à l'ordre du jour ne doit pas être traitée en Loge. Il est d'usage de faire figurer sur la convocation les noms, adresses et numéros de téléphone du Vénérable Maître, du Secrétaire et du Trésorier.

Coq :

Il est évidemment un symbole solaire, puisqu'il annonce le lever du jour, la victoire renouvelée de la lumière sur les ténèbres de la nuit.

Corde :

La Franc-Maçonnerie utilise la symbolique de la corde en trois manières. La corde du Récipiendaire dans la cérémonie d'initiation. La corde a nœuds qui servait aux bâtisseurs pour définir les proportions, tracer des angles droits et des cercles. La houppe dentelée peut être l'interprétation de cette phrase des Rois, elle serait la représentation graphique de la chaîne d'union. Les nœuds sont appelés lacs d'amours.

Cordon :

Ruban enserrant le torse d'une épaule à la hanche opposée, différent selon les rites et les degrés.

Corinthien :

La colonne, correspondant au deuxième Surveillant et à la Beauté est de style corinthien.

Cotisations :

Voir Capitations.

Couleurs :

Le symbolisme général attribue des valeurs aux couleurs :

<i>Blanc</i>	<i>= pureté</i>
<i>Rouge</i>	<i>= sang, sentiments, passion</i>
<i>Bleu</i>	<i>= ciel, esprit, pensée</i>
<i>Jaune</i>	<i>= connaissance, intuition</i>
<i>Vert</i>	<i>= espérance</i>

Une couleur est absente du catéchisme, cachée. Le noir, qui symbolise la faute, l'ignorance, mai aussi la Terre, qui est liée a la deuxième initiation compagnonnique, à savoir celle qui donne le Compagnon Fini.

La démarche initiatique va du noir au blanc, avec l'obligation pour celui qui veut suivre cette voie, de connaître, vivre et comprendre les autres couleurs.

Couvert :

Lieu qui est à l'abri des profanes.

Couvreur :

Officier chargé de garder la porte du temple. Au R.E.A.A. le couvreur, est le Passé Maître immédiat, c'est-à-dire le Vénérable Maître sortant, qui occupe la fonction de Couvreur. Il passe ainsi de l'Orient à l'Occident, du lever du Soleil à son coucher.

Le Couvreur, avec l'autorisation du Vénérable Maître, accorde l'entrée du Temple aux Francs-Maçons membres de la Loge ou aux Visiteurs qui arrivent en retard.

Couvrir le Temple :

Quitter le Temple.


Crâne :

Il évoque la mort physique. Il est le symbole de la mort du profane qui renaît à la vraie vie par l'Initiation. Dans le cabinet de réflexion, il rappelle le thème alchimique de la putréfaction.

Croix :


La croix est un des plus anciens symboles, et l'un des plus utilisés. Il en existe treize sortes connues en Franc-Maçonnerie.

1) Egyptienne 

2) Grecque 

3) Latine 

4) De Lorraine ou d'Anjou 

5) En Tau 

6) Papale 





7) *Gammée ou Svastika*

8) *De Malte* 

9) *Tréflée* 

10) *De Saint-André.* 

11) *Ancrée* 

12) *Potencée* 

13) *Des Templiers* 



" D "

Debhir :

C'est le Saint des Saints du Temple de Salomon, qui abritait l'Arche d'Alliance. Il correspond à l'Orient au troisième degré.

Décors :

Ensemble de symboles vestimentaires, les plus utilisés sont les gants, le tablier, les cordons et les sautoirs.

Degré ou grade :

Niveau dans la hiérarchie d'un Rite.(voir Grade)

Delta rayonnant :

Symbole important, diversement interprété, situé à l'Orient, au-dessus du Vénérable Maître.

Démission :

Un Franc-Maçon peut, s'il le désire, démissionner de la Franc-Maçonnerie, de l'Obédience ou de son atelier. Dans les trois cas, il enverra à son Vénérable, ainsi qu'aux instances supérieures, sa lettre démission par voie recommandée. Il doit être à jour avec le Trésor de sa Loge, afin d'éviter la radiation.

Député :

Dans certaines Obédiences, Délégué représentant la loge au niveau régional et national.

Deuxième surveillant :

Officier chargé de l'instruction des apprentis.

Drapeau :

Dans les travaux de table, désigne la Serviette.

Dispense :

Une dispense peut être obtenue, avec l'accord du Suprême Conseil.

Dorique :

La base de la colonne Dorique est formée d'une plinthe, d'un tore et d'une baguette.



" E "

Eau :

Un des quatre Eléments. Elle est Yin. Elle fait référence à trois symboles ; Elle est à la fois source de vie, purification, régénérescence (mort du profane et naissance de l'initié).

Ebène :

Les maillets du Vénérable et des deux Surveillants sont parfois peints en noir, afin de ressembler à l'ébène.

Echarpe :

L'écharpe fait partie des décors Maçonniques.

Echelle :

Le symbolisme de l'Echelle apparaît au 30ème degré Chevalier Kadosch du R.E.A.A.

Écossisme :

Plus qu'un système de hauts grades, est apparu au XVIIIème siècle et qui donna le Rite Écossais Ancien et Accepté, c'est une vision particulière de la Franc-Maçonnerie.

Egalité :

Deuxième terme de la devise maçonnique, symbolisée parfois par le niveau.

Egrégore :

Terme emprunté au vocabulaire biblique, désignant l'âme collective de la loge.

Election :

Les officiers d'une loge sont nommés par le Vénérable maître de la loge pour un an, à l'exception du Trésorier qui est élu par tous les Maîtres de la loge.

Eléments :

Comme dans de nombreuses initiations antiques, le récipiendaire est purifié par les quatre éléments, la terre, l'air, l'eau et le feu.

Elévation :

Cérémonie d'accession au degré supérieur, de Compagnon à Maître.

Eleemosinaire :

Officier de la loge principalement chargé de se préoccuper des frères en difficulté. Il doit aussi s'occuper du tronc de la Veuve, et d'aller voir les Frères malades et leur porter secours. Tenir au courant le Vénérable Maître et au Trésorier, de tous les problèmes financiers des frères de l'atelier.

Eligibilité :

Son éligibles au plateau de Vénérable Maître les Maîtres Maçons ayant au moins une fois occupé la fonction de Surveillant. Dans certains rites les postulants doivent avoir en plus atteint des degrés supérieurs.

Emeraude :

L'émeraude est la pierre de la connaissance secrète, tantôt bénéfique, tantôt maléfique. Pour les alchimistes, elle est la pierre d'Hermès, cette pierre qui permet d'éclairer les ténèbres.

Enfants de la veuve :

Les francs-maçons sont parfois appelés les enfants de la veuve.

Enquête :

Après avoir reçu l'approbation de l'Obédience, le Vénérable Maître désigne trois Maîtres qui vont enquêter.

Il ont pour mission de rencontrer le profane, d'avoir une conversation avec lui, et voir qui il est.

Epée :

Aujourd'hui symbolique, l'épée est souvent utilisée dans les rituels, dans certains rites le Vénérable Maître manie une épée flamboyante.

Epreuves :

On appelle épreuves les pratiques utilisées au cours des Initiations et d'accession au degré supérieur.

Equerre :

Outil symbolique fréquemment utilisé dans plusieurs degrés, souvent associé au compas.

Ere Maçonnique :

Pour signifier que la Franc-Maçonnerie existe depuis l'aube du monde, les Francs-Maçons ajoutent 4000 au millésime profane.

Ainsi 1998 devient l'Année de la Vraie Lumière 5998.

Escaliers :

Les escaliers sont présents sur les tableaux de Loge des 1er et 2ème degrés , l'un avec trois marches ; l'autre avec cinq marches.

Etoile flamboyante :

Symbole fondamental du 2ème degré.

Etoiles :

Les étoiles peuvent symboliser, comme les autres luminaires, les Francs-Maçons qui luttent contre l'obscurité et l'obscurantisme, le mal, l'ignorance, apparemment épars mais participant à un équilibre cosmique.

Excuses :

En cas d'absence, les excuses sont obligatoires, pour un Franc-Maçon.

Expert :

Officier de la loge chargé du bon déroulement de la tenue.

Extériorisation :

Moyen que se donnent les obédiences pour présenter la Franc-Maçonnerie au grand public. Actuellement sur Internet les Francs-Maçons peuvent naviguer sur des sites qui leurs sont destinés. On y trouve la plupart des Grandes Loges, et Obédiences Françaises et Etrangères.

Un Profane avant d'entrer en Franc-Maçonnerie, posera des questions souvent indiscretes, au Franc-Maçon avec qui il est en contact. Ils devras s'exterioriser avec la plus grande discrétion, et ne dévoiler aucun secret Maçonnique.



" F "

Femme :

Une " maçonnerie des dames " dite " d'adoption " est rapidement apparue au XVIIIème siècle ; ces loges d'adoption ont revécu au début du XIXème pour donner naissance à une maçonnerie exclusivement féminine au milieu du XXème ; la Franc-Maçonnerie mixte apparaît, elle, à la fin du XIXème .

Fenêtre :

Symbole figurant sur le tapis de loge dans certain rite au premier et deuxième degré.

Fer :

Le fer est effectivement le plus utilisé des métaux, et en tant que tel, appartient au monde profane. Il est le métal vil qui s'oppose aux métaux nobles comme l'or ou l'airain.

Fermeture :

On appelle fermeture des travaux le moment de cérémonie où le Vénérable Maître, ayant épuisé l'ordre du jour et devant le silence qui règne sur l'une et l'autre colonne, décide de quitter le monde sacré pour revenir dans le monde profane.

Feu :

Le Feu dans la symbolique Maçonnique, il est avec l'Eau, un élément de purification. Si l'Eau purifie par la dissolution des choses impures, le Feu, lui, réduit en cendres, fait disparaître le mal.

Fil à plomb :

Outil symbolique de l'apprenti.

Filet :

Liseré bleu ou rouge tracé sur le voile.

Fils de la Veuve :

Nom des Francs-Maçons.

Fraternelle :

Assemblée non rituelle de Francs-Maçons d'Obédiences différentes ayant des préoccupations communes, professionnelles, géographiques etc.

Fraternité :

Troisième terme clé la devise maçonnique, concept de base de toute société initiatique. Tous les Frères se doivent une entraide naturelle, sans que cela gêne l'un ou l'autre, cette entraide doit être la plus fraternelle possible, elle ne doit pas être faite à contre cœur car cela voudrait dire qu'il y aurait de l'intérêt, cela n'est pas le but de la Franc-Maçonnerie Universelle.

Frère Indigne :

Un Frère qui a trahis un autre Frère, il est devenu indigne d'être reconnu comme Frère. Il devra payer lourdement sa trahison pour que le Frère Trahis, lui rende sa dignité.

Frère à talent :

Frère manuel ou artiste le la Loge.

Frère servant :

Frère chargé de la gestion et de l'entretien de la salle humide.

Frère terrible :

Grand Expert.

" G "

G:

La lettre G est placée au centre de L'Etoile Flamboyante. Elle apparaît au 2ème grade et constitue l'un des symboles majeurs de ce grade. G= Géométrie ou Gnose.

Gants :

Font partie des décors que le Franc-Maçon utilise dans les tenues rituelles.

Garant d'amitié :

Maçon qui représente une Loge dans une autre Loge.

Géométrie :

L'un des arts libéraux les plus importants en Franc-Maçonnerie qui y a puisé de nombreux symboles.

Glaive :

Dans les travaux de table, désigne le Couteau.

Globe :

Au deuxième degré, les deux colonnes sont surmontées de globes, l'un représentant la sphère terrestre, l'autre la sphère céleste. Dans certains rites, la terre et la lune sont représentées sur le mur d'Orient.

Gnose :

Etymologiquement : connaissance (grec gnosis). Signifie en fait connaissance initiatique.

Grades :

Ou degrés, niveau dans la hiérarchie d'un Rite.

Chaque Rites à ses niveaux de hiérarchie. Pour exemples:

Au R.E.A.A. les degrés sont les suivants :

*" **Ateliers Symboliques**, 1er degré Apprenti, 2ème degré Compagnon, 3ème degré Maître ",*

*" **Ateliers de Perfections**, 4ème degré Maître Secret, 5ème degré Maître Parfait, 6ème degré Secrétaire Intime, 7ème degré Prévôt et Juge, 8ème degré Intendant des Bâtiments, 9ème degré Maître Elu des Neuf, 10ème degré Illustre Elu des Quinze, 11ème degré Sublime Chevalier Elu, 12ème degré Grand*

Maître Architecte, 13ème degré Chevalier de l'Arche Royale, 14ème degré Sublime Maçon "

*" **Ateliers rouges ou Chapitres**, 15ème degré Chevalier d'Orient, 16ème degré Prince de Jérusalem, 17ème degré Chevalier Rose-Croix, 18ème degré Chevalier Rose-Croix "*

*" **Ateliers Philosophiques ou Aréopages**, 19ème degré Sublime Ecossais de la Jérusalem Céleste, 20ème degré Vénérable Grand Maître de toutes les Loges Régulières, 21ème degré Noachite, 22ème degré Prince du Liban, 23ème degré Chef du Tabernacle, 24ème degré Prince du Tabernacle, 25ème degré Chevalier du Serpent d'Airain, 26ème degré Prince de Merci, 27ème degré Grand Commandeur du Temple, 28ème degré Chevalier du Soleil, 29ème degré Grand Ecossais de Saint-André, 30ème degré Grand Elu Grand Inquisiteur Chevalier Kadosh "*

*" **Grades Administratifs**, 31ème degré Grand Inspecteur Inquisiteur Commandeur, 32ème degré Sublime Prince du Royal Secret, 33ème degré Souverain Grand Inspecteur Général "*

Au R.E.R. :

*" **Loges Bleues**, Apprenti, Compagnon, Maître Maçon, Maître Écossais de Saint André"*

*" **Ordre Intérieur**, Écuyer Novice, Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte"*

*" **Profession (classe secrète)**, Profès, Grand Profès"*

Au Rite Emulation:

*" **Loges Bleues**, Apprenti, Compagnon, Maître"*

*" **Premier Ordre de Rose Croix**, Maître Élu"*

*" **Second Ordre de Rose Croix**, Maître Écossais"*

*" **Troisième Ordre de Rose Croix**, Chevalier Rose Croix"*

*" **Rose Croix**, Souverain Prince Rose Croix"*

Grand Architecte de l'Univers :

Principe fondamental de la Franc-Maçonnerie certaines obédiences en ont abandonné la référence.

Grande Loge :

C'est une fédération de Loges Maçonniques qui agit selon une Constitution et des Règlements, et avec un Conseil Suprême.

Grand Maître :

Président du pouvoir exécutif (Conseil Fédéral ou Conseil de l'Ordre) d'une obédience.

Grenade :

Symbole figurant sur les deux colonnes.

Griffe :

On appelle griffe du Maître la poignée de main de 3e degré. Elle fait référence à la découverte du cadavre d'Hiram. Elle est le cinquième et dernier point de l'attouchement de Maître.



" H "

Hache :

Cet outil figure suivant certains rites, sur le tableau de Loge de l'Apprenti et du Compagnon. Son tranchant repose contre l'angle supérieur de la pierre cubique à pointe.

Hauts grades :

Grades Supérieurs au troisième degré (Maîtrise); il existe plusieurs systèmes de hauts grades afférents aux différents rites : Français, Écossais Ancien et Accepté, Écossais Rectifié, Royal Arch...

Hexagramme :

Voir Sceau de Salomon, qui est une étoile à six branches, formée par l'intersection de deux triangles équilatéraux.

Heure :

Selon les degrés, l'ouverture et la fermeture des travaux s'effectuent à des heures symboliques bien précises.

Hiram :

Architecte du Temple de Salomon, à Jérusalem, qui fut assassiné par trois mauvais Compagnons qui formèrent l'horrible projet d'arracher, de gré ou de force, le Mot Sacré des Maîtres, ils cherchaient par la menace à intimider Hiram, afin de lui arracher, par la crainte, ce qu'ils espéraient peu d'obtenir de sa libre volonté; mais, soit qu'ils y parvinssent, soit qu'ils échouassent, ils étaient résolus à lui donner la mort, afin de se soustraire à la juste punition que devait attirer sur leur tête une si téméraire et si criminelle audace .

Cette légende illustre le grade de Maître et par la suite, les grades d'élu partis à la recherche des assassins.

Hospitalier :

Officier dans les Ateliers Supérieurs principalement chargé de se préoccuper des frères en difficulté. Il doit aussi s'occuper du tronc de la Veuve, et d'aller voir les Frères malades et leur porter secours.

Tenir au courant le Vénérable Maître et au Trésorier, de tous les problèmes financiers des frères de l'atelier.

Houppes dentelées :

Frange qui termine la corde à nœuds entourant le temple ; les deux termes sont souvent utilisés indifféremment.



" I "

Illumination :

L'illumination est l'allumage rituel des lumières du Temple.

Illustre :

Terme de politesse donné aux dignitaires de la maçonnerie.

Initiation :

Tenue rituelle au premier degré consacrant l'admission d'un profane. Cérémonie rituelle et ascèse intérieure. L'Initiation doit être donnée à l'abri du regard des profanes. Chaque degré a sa propre Initiation symbolique.

Installation :

On appelle installation la cérémonie d'intronisation du Vénérable Maître, des Surveillants, puis des autres Officiers qui doivent prêter serment.

Interrogatoire :

On l'employait pour désigner les questions posées au cours d'une enquête, lors du passage sous le bandeau ou au moment du Tuilage.

Instruction :

Chaque degré possède des mots, des signes et des questions rituelles spécifiques.

Ionique :

La base d'une colonne ionique est formée d'une plinthe, de deux scoties entre filets, séparées par deux baguettes couplées et d'un tore.

" J "

J :

Initiale de la colonne des Compagnons ou des Apprentis suivant le Rite.

Jakin :

Nom clef d'une des deux colonnes situées à l'entrée du temple.

Jean :

Si les Francs-Maçons Britanniques ont pris Saint Georges comme patron, les Français ont pris Saint Jean.

Jumelage :

C'est une procédure qui lie une loge Française à une Loge étrangère.

Justice Maçonnique :

Une légende, soigneusement entretenue par des auteurs antimaçonniques, veut que la Justice Maçonnique se substitue à la Justice profane.

Il n'en est rien.

La Justice Maçonnique ne prend en compte que les conflits entre Maçons, entre un Maçon et sa Loge ou son Obédience, entre deux Loges, deux Obédiences. La justice Maçonnique s'appuie sur les Règlements Généraux et les Règlements Intérieurs des Loges.

Elle a surtout un rôle de conciliation.

Elle peut, lorsque cela est rendu nécessaire, prendre des sanctions qui vont de la mise en sommeil pour une durée déterminée à la radiation pure et simple.

" K "

Kabbale :

La Kabbale est une démarche intellectuelle et symbolique qui consiste à trouver dans le Texte un message sacré.

La Bible n'est pas seulement ce qu'elle est pour le profane, mais la source cachée d'un savoir ésotérique.

Le mot Kabbale qui signifie réception, est souvent traduit par tradition.

La tradition étant ce que l'on reçoit des ancêtres.

Kadosh :

Mot hébreux qui signifie Saint. (30ème degré du R.E.A.A.).



" L "

Labyrinthe :

Le labyrinthe est une figure importante des bâtisseurs, que l'on retrouve dans plusieurs cathédrales. Les voyages du 1er degré font appel à cette symbolique.

Lacs d'amour :

Autre nom des entrelacs formés sur la corde à nœuds symbolisant le plus souvent la chaîne d'union. (Voir Houppes dentelées).

Landmarks :

Terme anglais signifiant " borne " et désignant les principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie régulière.

Larmes :

Signes de tristesse apparaissant au 3e degré, figuré le plus souvent par des " larmes d'argent ou d'or " sur les décors.

Levier :

Outil symbolique principalement utilisé au deuxième degré au R.E.A.A.

Lis :

Pourquoi placer cette fleur en haut des colonnes ? Si le lis est blanc, donc signifiant l'innocence, la virginité, le bien, l'organisation de sa fleur en fait au contraire un symbole sexuel. Son pistil démesuré évoque le phallus. De plus, son parfum passe pour être aphrodisiaque. Le lis pourrait donc signifier, de par sa dualité, la sexualité maîtrisée, dénudée de tout vice, la création naturelle, la fécondité saine, gage d'immortalité de tout un peuple. En ce sens, le lis est à rapprocher des grenades.

Livre :

Il est à noter que le Franc-Maçon prêterent serment, sur un livre sacré, Bible, Coran, Tora et autres livres sacrés, dans certaines obédiences , le serment est prêté sur la constitution du pays.

Livre d'architecture :

Registre conservant les procès-verbaux des tenues.

Livre des Lois :

Ce livre est tenu par l'Orateur.

Livre de présence :

Avant la Tenue, le Secrétaire met un registre à la disposition de tous les Maçons présents, membres de l'atelier ou visiteurs. Chacun doit noter son nom, son grade, son Orient, sa fonction et signer. Les livres de présence sont à conserver dans les archives de la Loge.

Loge :

Local consacré, rituellement aménagé où se réunissent les Francs-Maçons et, par extension, l'ensemble des frères d'un atelier.

Loge d'Adoption :

Réunion de la Maçonnerie Féminine.

Loge Bleue ou Loge Symbolique :

Loge travaillant aux trois premiers degrés.

Loge d'En Haut :

Lorsqu'un Franc-Maçon décède, on dit qu'il a déposé ses outils terrestres et qu'il travaille maintenant dans la Loge d'En Haut.

Loge Mère :

La Loge Mère est l'atelier où un Franc-Maçon a reçu l'Initiation.

Loge de Perfection :

Réunion de Maçons du 4ème au 14ème degrés du R.E.A.A. .

Loge Sauvage :

C'est une Loge qui n'est pas rattachée à une Obédience. On appelle aussi ces ateliers Loges Indépendantes. Elles peuvent avoir été formées de façon régulière, mais refuser toute attache à une Obédience. et produire des travaux d'un très haut niveau.

Loge du Silence :

C'est l'obligation d'un Franc-Maçon de garder le secret sur ce qui a été dit et fait en Loge.

Loge de Table :

Banquet.

Louveteau ou Lowton :

Enfant de maçon "adopté " par une loge.

Lumière :

Les travaux sont ouverts en présence des " trois grandes lumières " : l'équerre, le compas et le volume clé la loi sacrée

Lumières :

Cinq Officiers Dignitaires d'une Loge Bleue, (Vénérable, 1er et 2e Surveillants, Orateur, et Secrétaire).

Lumière Maçonnique :

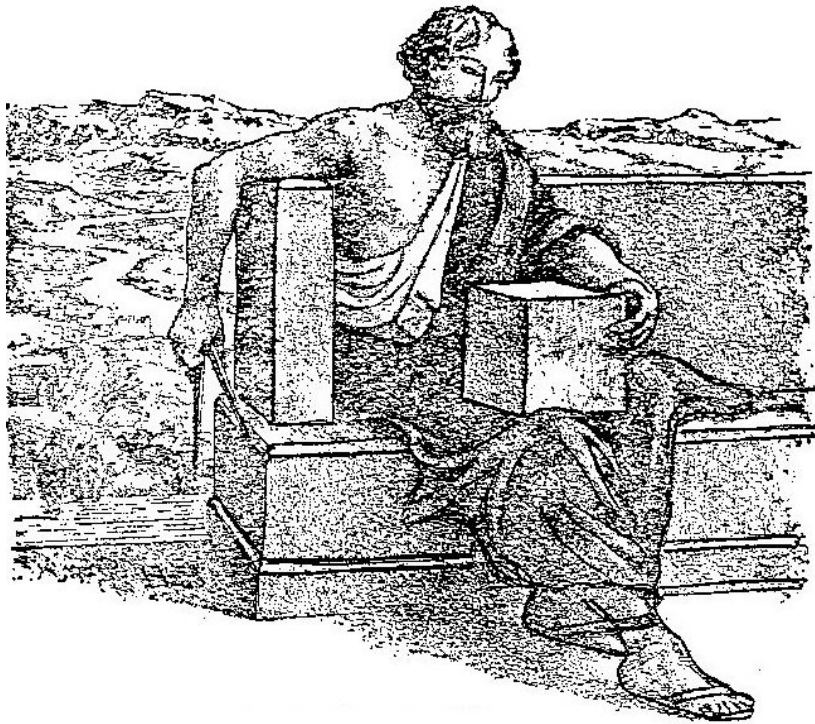
Symbole fondamental de l'initiation maçonnique ; une loge donne la lumière au néophyte lors de la cérémonie d'initiation.

Luminaires :

Le soleil et la lune sont les deux luminaires qui encadrent le delta rayonnant placé à l'orient.

Lune:

Au R.E.A.A. elle figure sur le tableau de Loge, en haut et à gauche, c'est-à-dire en face de la colonne " B ", la colonne qui signifie Force. Le Soleil, lui, se trouve en face de la colonne " J ". L'énergie créatrice va de " B " vers la Lune, alors qu'elle va du Soleil à " J ". Au R.E.R. les colonnes sont inversées.



" M "

Maillet :

Outil symbolique fréquemment utilisé, souvent associé au ciseau ; c'est avec leur maillet que le vénérable maître et les deux surveillants dirigent les travaux.

Maître :

Troisième degré de la Franc-Maçonnerie symbolique Maître de Cérémonie officier de la loge particulièrement chargé du bon déroulement matériel des cérémonies.

Maître des Banquets :

C'est l'Officier qui est chargé d'organiser les agapes ou les repas d'Ordre. Il compose les menus, dessine les plans de table. N'est pas présent dans tous les rites.

Maître des Cérémonies :

Comme son nom l'indique, c'est lui qui est responsable de déroulement de la Tenue. Il guide tous les déplacements en Loge.

Maître de Saint André:

4^{ème} Degré du Rite Ecossais Rectifié.

Marche :

Façon d'entrer en loge, chaque degré a une marche avec des pas particuliers. La circulation dans le Temple doit suivre un sens déterminé. N'oublions pas que les rites maçonniques sont "d'inspiration solaire". La circulation se fera dans le sens des aiguilles d'une montre (de l'Ouest, par le Nord, vers l'Est) (de l'Est, par le Sud, vers l'ouest).

Matériaux :

Dans les travaux de table, désigne les mets, des victuailles.

Mauvais compagnons :

Les trois meurtriers d'Hiram.

Mercuré :

Symbole alchimique figurant dans le cabinet de réflexion.

Métaux :

Pour son initiation le postulant est dépouillé des objets métalliques " qui brillent d'un éclat trompeur "; à l'ouverture des travaux les frères abandonnent symboliquement leur métaux à la porte du temple.

Midi :

Heure de l'ouverture des travaux aux trois premiers degrés.

Minuit :

Heure de fermeture des travaux aux trois premiers degrés.

Miroir :

Symbole figurant dans le cabinet de réflexion.

Mixité :

Obédiences travaillent sans distinction de sexe.

Morceau d'architecture :

C'est la présentation orale d'un travail, un discours un exposé sur un sujet Maçonnique. On dit aussi une planche.

Moria (ou Moriyya) :

Selon les Chroniques, c'est le lieu où a été construit le Temple de Salomon, l'aire d'Ornan.

Mort :

Si pour un profane la mort est une fin absolue, un anéantissement, il en va tout autrement pour un Franc-Maçon.

La mort est vécue par lui comme le point de départ d'une transformation, comme une ultime initiation.

Au cours de L'Initiation, il meurt à une vie profane pour renaître à une vie sacrée.

Afin que la mutation puisse se produire, que la chrysopeé puisse être réalisée, il faut qu'il y ai mort, putréfaction.

Mot de passe :

Chaque degré a son mot de passe.

Mot de semestre :

Mot de reconnaissance que donnent les frères d'une même obédience pour pénétrer dans ses locaux.

Mot sacré :

Chaque degré a son mot sacré.



" N "

Nadir :

Point opposé au zénith.

Niveau :

Outil symbolique particulièrement utilisé au deuxième degré.

Nœud :

Voir : Corde, Lacs d'Amour

Noir :

Le Noir est opposé du Blanc, il est son contraire.

Les Francs-Maçons doivent porter une tenue noire (sombre) en signe de deuil et d'égalité.

Nombres :

L'interprétation des nombres dans les Œuvres de Platon ou de Pythagore a dû intéresser au plus haut point les bâtisseurs. Peut-être ont-ils découvert ces travaux grâce à des clercs, aux Templiers... ? L'énigme demeure et continue de susciter des théories très originales.

Nord :

Le monde crée, sorti du chaos par la volonté de Dieu, est orienté Nord-Sud et Est-Ouest. On retrouve ici les dimensions du Temple. La course du Soleil ne passe pas par le Nord. C'est pour cette raison que les Apprentis siègent sur la colonne du Nord, côté du Temple ou nulle fenêtre n'est percée.

Nul :

Il s'agit d'un vote ou il y a des boules noires, qui ont été mises dans le sac lors du vote en Loge. Le postulant à été contraint, a un ajournement.

" O "

Obédience :

Fédération de loges qui ont choisi de se rattacher à une même autorité exemples en France les principales sont les suivantes:

Le Grand Orient de France (GODF)

La Grande Loge de France (GLF)

Le Droit Humain (DH)

La Grande Loge Féminine de France (GLFF)

La Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra (GLTSO)

La Grande Loge Mixte de France (GLMF)

La Grande Loge Féminine de Memphis-Misraïm (GLFMM)

La Grande Loge Mixte Universelle (GLMU)

La Grande Loge Nationale Française (GLNF)

Obligations :

Serments ou devoirs, les anciennes obligations ont été reprises dans les constitutions d'Anderson.

Obligatoire :

Tolérance, Justice, Dignité, Liberté, Egalité, Fraternité, et Bonté.

Obole :

À la fin de chaque tenue les frères déposent leur obole dans le tronc de la veuve.

Occident :

Point opposé à l'orient où se trouve le couvreur qui garde la porte du temple.

Oeil :

La plupart du temps l'œil du Grand Architecte de l'Univers figure au centre dit delta rayonnant.

Officiers :

Maîtres de la loge choisis par le Vénérable maître de la loge pour exercer une fonction pendant un an, à l'exception du Trésorier qui est élu par tous les Maîtres de la loge. (Voir Sautoirs)

Opératif :

Maçon de métier, c'est au cours du XVIIème siècle que les loges de maçons opératifs commencèrent à accepter des personnes qui n'étaient pas du métier.

Opération Maçonnique :

Action des Systèmes Opératifs Maçonniques.

Orateur :

Officier chargé du respect de la constitution, on requiert ses dépositions et il dépose ses conclusions pour les votes et les décisions importantes.

Ordre :

Se mettre à l'ordre, façon rituelle de se tenir dans la Loge.

Orient :

La loge est orientée d'ouest en est, c'est à l'orient que siège le vénérable maître .

Le terme orient peut indiquer aussi l'emplacement géographique d'une loge. (Respectable Loge xxxx à l'Orient de xxxxx)

Orient éternel :

Terme maçonnique pour désigner la mort (passer à l'Orient Eternel).

Orientation :

L'orientation du Temple se confond avec ses dimensions.

Le Temple, et sa représentation, l'Atelier, sont illimités, prouvant ainsi le caractère universel de la Franc-Maçonnerie Universelle.

Oulam :

Oulam signifie ce qui est devant.

Il précède le Hekal.

Ses dimensions étaient de 20 coudées de large, 20 coudées de long, et 30 coudées de hauts.

D'après la bible, il était entièrement tapissé d'or pur.

Outils :

Symboles très fréquemment utilisés, héritage des Maçons Opératifs.

Ouverture :

On appelle ouverture la partie du rituel qui permet le passage du monde profane au monde sacré.

L'ouverture est faite par des annonces entre le Vénérable Maître et les deux Surveillants.

Elle commence par la couverture extérieure du Temple, se poursuit par la couverture intérieure.

Puis vient l'ouverture proprement dite avec l'illumination de la Loge, et selon le Rite et l'Atelier, l'invocation au Grand Architecte de l'Univers, la batterie et les acclamations.



" P "

Pain :

Le pain figure dans le cabinet de réflexion Maçonique, comme il était et est toujours présent dans les Rites Compagnonniques. Il est la nourriture qui permet de se procurer le travail.

Parole :

Lorsque les travaux sont ouverts, la parole est distribuée de façon précise. Les Apprentis n'ont pas le droit à la Parole.

Parole perdue :

Secret du Maître maçon disparu avec la mort d'Hiram.

Parrain :

Tout candidat doit être présenté par un parrain. Souvent, un deuxième parrain est requis. Le parrain se porte garant de la moralité de son filleul et s'engage à l'aider dans sa vie Maçonique.

Parvis :

Espace situé devant le temple.

Pas :

Chaque degré a une marche précise.

Passage :

Cérémonie d'accession au degré supérieur, d'Apprentis à Compagnon.

P.M.I.

Passé Maître Immédiat, Vénérable Maître descendu de charge. Peut remplacer le V.:M.: en cas d'absence.

Passeport:

Document prouvant l'appartenance à la Franc-maçonnerie.

Patente :

Autorisation accordée à une loge de travailler sous les auspices d'une Obédience.

Pavé mosaïque :

Symbole situé au centre de la loge, composé de carrés noirs et blancs, que l'on recouvre avec le tableau de loge à l'ouverture des travaux.

Perpendiculaire :

Outil symbolique de l'apprenti. Communément appelée fil à plomb, elle évoque la profondeur de la connaissance.

Persévérance :

La persévérance est la constance dans l'action, dans l'effort, dans la pensée. Elle est associée à la vigilance, et figure ainsi sur la banderole du cabinet de réflexion.

Elle est la qualité nécessaire pour passer de l'état de cherchant à celui de souffrant.

Elle est indispensable à celui qui, placé devant un escalier, désire vraiment en gravir toutes les marches. Sans cesse, l'Initié doit travailler sur lui-même, sans se laisser aller à la lassitude ou au découragement.

Pierre :

Symbole fréquemment utilisé, l'apprenti travaille à dégrossir la pierre brute; la pierre cubique du maître peut être utilisée dans la construction de l'édifice.

Pierre Brute :

Dans les travaux de table, désigne le pain.

Pierre Plate :

C'est la somme recueillie par l'Élémosinaire ou l'Hospitalier et qui alimente le tronc de la Veuve. Par exemple, une pierre plate de 120 kilos pour signifier 120 francs.

Piliers :

Au rite Écossais ancien et accepté, trois piliers, appelés sagesse, force et beauté soutiennent la loge.

Pioche :

Dans les travaux de table, désigne la Fourchette.

Planche :

Conférence ou intervention préparée d'un frère.

Planche à tracer :

Outil symbolique du maître maçon.

Planche tracée :

Compte rendu écrit d'une tenue ou d'un travail.

Planète :

Si l'on considère les planètes et leurs significations dans l'Astrologie Traditionnelle, il est possible, même si ce n'est pas toujours d'une profonde rigueur, d'établir des relations entre elles et les Officiers d'une Loge.

Plateau :

La plupart des officiers siègent à un plateau d'où l'assimilation Courante du mot à celui d'office. Le plateau est une table triangulaire.

Plâtre :

Dans les travaux de table, désigne le Sucre.

Pleuvoir :

Se dit lorsque la conversation peut être écoutée par des profanes : il pleut.

Plomb :

Dans le cabinet de réflexion figurent les ossements, le crâne, la faux et le sablier qui font référence, les premiers à la mort, les suivants au Temps, donc au dieu Saturne, et par conséquent au plomb.

Le plomb est un métal vil, gris métal solaire, symbole de connaissance et de gloire. Le plomb indique ici que dans le cœur de la Terre va s'opérer une transformation alchimique, une transmutation, que le profane va mourir à la grisaille de monde profane pour trouver la lumière dorée du monde initiatique.

Point :

Depuis le XVIII^{me} siècle l'abréviation de mots suivie de trois points est une pratique maçonnique. (.:)

Porte :

La porte du temple, placée entre les deux colonnes, est un Symbole particulièrement parlant. Pour subir son initiation, le postulant entre dans le temple par la " porte basse.

Poudre :

Dans les travaux de table, désigne la Boisson.

Poudre Faible :

Dans les travaux de table, désigne l'Eau.

Poudre Forte :

Dans les travaux de table, désigne le Vin.

Premier Surveillant :

Officier principalement chargé de la discipline pendant la durée des travaux et de l'instruction des compagnons ; remplace le vénérable maître en son absence.

Purification :

Une partie de la cérémonie d'initiation au 1er degré est consacrée à la purification par les éléments.

Prieuré :

Ateliers Supérieur du Rite Ecossais Rectifié

Profane :

*Le mot vient du latin profanum qui signifie en avant, en dehors, du sacré.
Les Francs-Maçons qualifient de profane tout ce qui est en-dehors de Temple, qui n'appartient pas à la Franc-Maçonnerie.
Une personne non initiée est profane.*

Putréfaction :

Stade de l'œuvre alchimique rappelé dans le rituel du 3e degré.

" Q "

Quatre :

*Le quatre possède la même symbolique que le carré, le cube ou la croix.
En ce sens, il signifie le réel, le solide, le créé, mais aussi la plénitude, l'universalité.*

Questions :

*Les questions posées au profane, pendant son initiation. Seuls les Officiers de la Loge pourront lui poser des questions à tour de rôle.
Un Apprenti qui veut poser des questions devra s'en tenir au rituel, car il n'a pas la parole.*

Quitus :

Le quitus est le document délivré par le trésorier, ce qui permet de prouver le règlement des capitations.

Le quitus peut être demandé à un Frère visiteur inconnu de la Loge qu'il veut visiter, par le Frère Tuileur sur le parvis du Temple.

Sans quitus à jours de capitations, un Frère visiteur ne peut entrer dans aucun Temple, de toute la surface du Globe.

Quorum :

Le quorum des Atelier symboliques est atteint lorsque sept Maçons sont présents, dont cinq avec le grade de Maître.



" R "

Radiation :

La radiation est la sanction prononcée par un vote de l'Atelier, ou par la Justice Maçonnique, à l'encontre d'un Maçon.

Rameau :

La légende d'Hiram parle du rameau d'acacia. Symbole des Maîtres.

Réception :

Autre nom pour l'initiation ou les augmentations de salaire.

Récipiendaire :

Est le nom donné a un postulant, dans une épreuve Initiatique.

Reconnaissance :

Les problèmes de la reconnaissance des Obédiences entre elles sont liés à celui de la régularité et du respect des Landmarks.

Reconnaissance conjugale :

Cérémonie d'adoption, par une loge, de l'épouse ou de la compagne d'un frère.

Règle :

Outil symbolique qui apparaît tantôt lisse tantôt à vingt quatre divisions.

Régularité :

Une loge " régulière " travaille dans le respect des Landmarks ; l'évolution des mœurs a entraîné l'abandon, par certaines obédiences, de Landmarks jugés " archaïques " (non admission des femmes, évocation du Grand Architecte de l'Univers).

Respectable :

Qualificatif fréquemment employé : Respectable Loge, Très Respectable Frère.

Rite :

Organisation des degrés et de leurs rituels correspondants ; il en a existé plusieurs centaines ; les plus connus sont :

Le Rite Ecossais Ancien et Accepté, R.E.A.A.

Le Rite (ou régime) Ecossais Rectifié, R.E.R.

*Le Rite d'York,
le Rite Français
Le Rite Emulation
Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm
Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France ...*

Rituel :

Ensemble de dispositions spécifiques à chaque degré comprenant le plus souvent la façon d'ouvrir et de fermer les travaux, les noms, la description des décors, les mots de passe et mots sacrés, les attouchements et les pas.

Rose-Croix :

Titre du 18ème degré Chevalier Rose-Croix du R.E.A.A.

" S "

Sable blanc :

Dans les travaux de table, désigne le Sel.

Sable jaune :

Dans les travaux de table, désigne le Poivre.

Sablier :

Symbole figurant dans le cabinet de réflexion.

Sac aux propositions :

Tronc dans lequel sont déposées, à la fin des travaux, certaines requêtes ou remarques désirant rester anonymes.

Sagesse :

Elle est la qualité marquante de Salomon, personnalité en Loge par le Vénérable Maître.

Salaire :

L'augmentation de salaire est le passage au grade supérieur. Cette augmentation, évidemment, ne se traduit pas par de l'argent.

Elle signifie de nouveaux outils, de nouveaux symboles.

Les augmentations de salaires sont soumises au vote de l'Atelier pour les trois premiers degrés.

Saint Jean :

Patron des Francs-Maçons qui fêtent la Saint Jean-Baptiste au solstice d'été et la Saint Jean l'Évangéliste au solstice d'hiver.

Salle Humide :

C'est la pièce d'un bâtiment Maçonnique pourvue généralement d'un bar, d'un vestiaire, de tables de restaurant, où se déroulent les agapes.

Elle est appelée humide parce que les profanes peuvent y pénétrer.

Elle n'est pas couverte, il y pleut. (Voir : Couvert, Pleuvoir)

Salomon :

Sa sagesse est devenue légendaire. Ses jugements ont traversé l'histoire.

Le Plateau du V. : M. : est nommé Chaire du Roi Salomon.

Santé :

Toast porté dans un banquet d'ordre.

Les Toasts sont portés par ordre du Vénérable Maître et à sa discrétion, exemples :

Présidents et chefs d'états qui protègent la F. : M. :

Grand Maître

Officiers Nationaux

Officiers Provinciaux, Conseillers Fédéraux

Loges Sœurs

Frères Visiteurs

Frères Absents

Nouveau Frère

...

Sautoirs :

Décor qui diffère selon la charge ou le degré auquel est souvent suspendu le bijou de la charge ou du degré.

Les principaux sont :

Le Vénérable Maître : Une Equerre.



Le Passé Maître Immédiat : Une Equerre et théorème de Pythagore



Le Premier Surveillant : La Perpendiculaire



Le Second Surveillant : Le Niveau



Le Maître de Cérémonie : deux Epées entrecroisées



L'Orateur: un Livre ouvert avec un œil



L'Eleemosimaire : Un triangle avec un Cœur



L'Hospitalier : Une bourse



Le Secrétaire : Deux Plumes entrecroisées



Le Trésorier : Deux Clefs entrecroisées



L'Econome : Un parchemin avec un œil ou une bourse



Les 1^{er} et 2^{ème} Experts : Une Epée et une Règle entrecroisées



Sceau de Salomon :

C'est une étoile à six branches, formée par l'intersection de deux triangles équilatéraux.



Scrutin :

Pour les votes, les scrutins se font par acclamation, à main levée ou par boules.

Second surveillant :

Officier principalement chargé de l'instruction des apprentis.

Secret :

Notion importante en Franc-Maçonnerie. En premier lieu, il réside dans le caractère absolument incommunicable de l'expérience initiatique. L'avoir vécu est toujours indispensable et il ne peut être restitué par un discours rationnel.

Le secret maçonnique est requis du Franc-Maçon sur deux points essentiels :

- 1) Le contenu de l'initiation pour les motifs qui viennent d'être exposés.*
- 2) La qualité maçonnique d'autrui. En effet, si chaque Franc-Maçon est*

libre de faire ou pas état de son appartenance maçonnique, il ne doit jamais faire état de celle d'autrui.

Secrétaire :

Officier principalement chargé des courriers et de la rédaction des procès-verbaux des tenues sur le livre d'architecture.

Sel :

Symbole se trouvant dans le cabinet de réflexion.

Sept :

Si le quatre est signifiant de la Terre, si le trois correspond au ciel, sept est le nombre de l'univers.

Septentrion :

Colonne du nord sur laquelle siègent les apprentis.

Serment :

Prêté sur les trois grandes lumières lors de l'initiation et à chaque augmentation de salaire.

Signe :

Geste de reconnaissance des Francs-Maçons.

Signe de reconnaissance, ou pénal :

Les signes diffèrent selon les degrés et les rites

Silence :

Durant son apprentissage, le nouveau frère ne peut théoriquement pas prendre la parole en tenue, sans autorisation du V.:M.:

Soleil :

L'un des deux luminaires encadrant, à l'orient, le delta rayonnant.

Solstices :

Les deux solstices et les Saint Jean qui y correspondent sont l'occasion pour les Francs-Maçons de grandes assemblées délibératives ou festives.

Sommeil :

La mise en sommeil d'un Frère ou d'une Loge signifie qu'ils cessent provisoirement leur activité.

Sous le Maillet :

Discussions qui ne peuvent être divulguées

Soufre :

Symbole alchimique figurant dans le Cabinet de Réflexion.

Spéculatif :

Les Maçons Opératifs ont commencé à accueillir des personnes étrangères au métier dès le XVIIème siècle mais on date habituellement la naissance de la Franc-Maçonnerie Spéculative à la création de la Grande Loge de Londres le 24 juin 1717 jour de la Saint Jean d'été par quatre loges :

- 1) Celle qui se réunissait **A l'Oie et au Gril**, cabaret dans Saint-Paul's Churchyard;*
- 2) Celle qui se réunissait **A la Couronne**, cabaret dans Parker's Lane, près de Drury Lane;*
- 3) Celle qui se réunissait **Au Pommier**, taverne dans Charles Street, Convent Garden ;*
- 4) Celle qui se réunissait **Au grand Verre et à la Grappe**, taverne dans Channel Row, à Westminster .*

« Ces ateliers, ainsi que quelques anciens Frères, se réunirent au Pommier, où ils se constituèrent immédiatement en due forme en Grande Loge ...

Sphères :

On a écrit que les sphères étaient le symbole de l'Universalité Maçonnique, ce qui constituerait une redite maladroite des dimensions du Temple. Les sphères sont vraisemblablement la symbolisation de la parfaite maîtrise du compas.

Les sphères terrestre et céleste apparaissent dans le corpus symbolique du deuxième degré

Stalles :

Les chaises.

Suprême Conseil :

Organisation gérant les hauts grades du rite Écossais ancien et accepté. Les Obédiences qui travaillent au rite R.E.A.A. , ont toutes au sein de leurs structures un Suprême conseil, ou appellation inverse Conseil Suprême, ce Conseil sert à gérer les hauts grade du 4ème au 33ème degré.

Il sert de Conseil de l'Ordre pour l'Obédience, il crée les lois et les règlements internes.

Surveillant :

Les 1er et 2ème Surveillants sont respectivement les 2ème et 3ème lumières de la loge, les 2ème et 3ème maillets.

Symbole :

Élément de sens, image sensible évoquant une idée ou une réalité demeurée invisible; les symboles maçonniques peuvent être exprimés par des objets, des images, des mots ou des gestes.



" T "

Tableau de Loge (ou Tapis de Loge) :

Toile peinte ou sont représentés les principaux symboles du degré, que l'on déploie sur le pavé mosaïque à l'ouverture des travaux.

Tablier :

L'un des éléments les plus importants des décors Francs-Maçonniques, différent selon les degrés et les Rites.

Temple :

Lieu où se déroulent les tenues, orienté d'ouest en est.

Tenue :

Réunion Maçonnique, séance de travail suivant un rituel précis.

Tenue blanche ouverte :

Tenue particulière permettant aux profanes d'assister à une conférence faite par un maçon.

Tenue blanche fermée :

Tenue organisée par une loge qui reçoit un conférencier profane.

Tenue Nationale :

Réunion de toutes les loges de l'obédience.

Tenue Provinciale :

Réunion de toutes les loges de la provinces de l'obédience.

Terre :

La Terre est l'élément qui, fécondé par l'eau tombée du ciel et éclairé par les rayons de feu du soleil, filtrés par l'air, peut engendrer la vie.

Testament philosophique :

Rédigé par le postulant dans le cabinet de réflexion.

Tétragramme :

Le Delta Lumineux présente en son centre le Tétragramme sacré en caractères hébraïques : Yod, He, Vav, He. C'est le nom de Dieu que seul le Grand Prêtre était autorisé à prononcer une fois par an.

Le Tétragramme est chargé d'une intense et profonde "énergie, d'où la nécessité de le protéger afin que le Nom ne fut pas sali par des considérations profanes.

Tétraktys :

Au cours de ses voyages, le récipiendaire est purifié par les quatre Eléments. Il est possible d'établir une correspondance entre ces éléments et la Tétraktys Pythagoricienne.

" Feu . , Air . . , Eau . . . , Terre " .

La somme des quatre premiers nombres fait 10. Aller du 4 au 1, c'est aller du matériel, du tangible, du minéral au Divin, en passant par les fluides, liquides ou gazeux.

Titre Distinctif :

C'est le nom que prend une Loge lors de sa création. Le titre distinctif est suivi d'un numéro d'ordre.

Tolérance :

Vertu sur laquelle sont basés les principes maçonniques.

Tombeau :

Après la découverte du cadavre d'Hiram, ses compagnons décident de lui donner une sépulture digne de sa grandeur.

Pour celui qui était le meilleur ouvrier en airain, ils fabriquèrent un tombeau en airain et y déposèrent le corps du Maître Hiram.

Tous les rituels du 3ème degré sont basés sur la mort d'Hiram.

Tous les Maîtres-Maçons du Globe respectent cette tradition Maçonnique.

Toscan :

La base de la colonne toscane est formée d'une plinthe et d'un tore.

Toubal-Câin :

Le Rituel 3e degré du R.E.A.A. ajoute une précision :

C'est le nom de l'artisan qui, le premier, sus mettre en œuvre les métaux ; il signifie les biens de ce monde.

Tracé :

Compte rendu des travaux de la Loge.

Travail :

De par ses origines, la Franc-Maçonnerie est une magnification du Travail. Les symboles qu'elle a adopté en sont la preuve évidente.

Trésor :

Le trésor de la Loge est constitué par des dons, les cotisations, les profits réalisés par des placements, dans les limites autorisées pour les associations régies par la loi dite de 1901.

Trésorier :

Officier chargé de la gestion des finances de la loge.

Triangle :

L'un des symboles les plus présents en Franc-Maçonnerie.

Former un Triangle ce dit d'une réunion de Francs-Maçons en cours de constitution d'un Atelier (Loge) avec l'accord de l'Obédience.

Trois :

Trois est la somme des deux premiers nombres.

Après le Un, il est le premier nombre insécable.

Si Un, l'Unité, est Dieu, si Deux est la Matière, Trois est la Matière organisée.

Le trois va donc signifier l'équilibre : physique, moral, intellectuel, ou cosmique.

Les trois, maçonniquement parlant, est le nombre de l'Apprenti avec trois ans, ses trois pas, les trois marches de l'escalier.

Trois Points :

(.:) Souvent employé pour désigner les Francs-Maçons (les Frères Trois Points) Voir Points, et les Abréviations.

Tronc de la veuve :

Ou tronc de bienfaisance, tronc circulant à la fin des tenues où les frères mettent leur obole et par extension le montant des fonds dont dispose le frère trésorier.

Trône :

Dans le Temple Maçonnique, ce trône est remplacé par une chaire.

Truelle :

La truelle est la Cuillère pendant les agapes.

La truelle est l'outil qui permet de lier les pierres entre elles.

Il est à noter que dans certains rites dont le R.E.R. une truelle est posée sur le plateau du V.:M.:.

L'expression, passer la truelle, signifie pardonner.

Tuile :

Dans les travaux de table, désigne une Assiette.

Tuileur :

Officier chargé du Tuilage c'est à dire la vérification de l'appartenance maçonnique des personnes qui pénètrent dans le temple ou la vérification de l'appartenance d'un frère à certains degrés.

Chaque grade à sa propre Initiation, un Tuileur ne pourra tuiler qu'au niveau de son grade, un 33e degré du R.E.A.A. pourra tuiler tous les grades du Rite de même un C.B.C.S. pour le R.E.R. etc . car ils en possèdent toutes les connaissances.

Tuilage :

C'est opération qui permet, par un jeu de questions-réponses, de s'assurer de la qualité du Visiteur. S'il est Franc-Maçon ou pas.



" V "

Vénération :

Officier qui préside la loge.

Vert :

C'est la couleur de l'émeraude, pierre dans laquelle était taillé le Graal. Vert j'espère dit le dicton populaire. Le vert traduit en effet l'espoir, l'espérance, la renaissance. C'est la couleur du printemps, qui correspond à l'eau, aux végétaux. Nom des Ateliers Supérieurs au Rite Ecossais Rectifié.

Verticale :

Voir Perpendiculaire.

Veuve :

La mère de tous les Francs-Maçons. (Fils de la Veuve).

Vigilance :

La vigilance est un devoir que tout Franc-Maçon doit savoir.

Vin :

Poudre forte, ou Pinard.

Visiteur :

Frère (ou Sœur) qui vient d'une autre loge.

Vitriol :

Vitriol est parfois remplacé par Vitriolum. On s'accorde à dire que la terminaison UM signifie Veram Medicinam, La vraie Médecine.

V . I . T . R . I . O . L . :

« Visita Interiora Terrae, Rectificandoque Invenies Occultum Lapidem. ».

Voile :

Nappe de table.

Volume de la loi sacrée :

L'une des trois grandes lumières de la Franc-Maçonnerie, la Bible dans la plupart des cas.

Vote :

Toutes les décisions concernant la marche de l'atelier sont soumises au vote des Maîtres de la Loge.

Voûte d'acier :

Haie d'honneur faite avec les épées que les frères tiennent pointe en haut.

Voûte étoilée :

Symboliquement le temple n'est pas couvert.

Voyages :

Épreuves de l'initiation ou de certaines augmentations de salaire.

Vraie Lumière :

Elle signifie aussi la Sagesse.

" Z "

Zénith :

C'est l'opposé du Nadir . Monter vers le Zénith, c'est quitter le fini pour l'infini , le domaine du mortel pour l'éternité, l'ignorance pour la connaissance... Rencontre de la verticale ascendante d'un lieu avec la sphère céleste.

Zodiaque :

Le cercle zodiacal se divise en douze parties correspondant aux douze constellations, de l'astrologie traditionnelle.



La
Règle
en Douze
Points



I

La Franc-Maçonnerie est une Fraternité initiatique qui a pour fondement traditionnel la Foi en Dieu, Grand Architecte De L'Univers.

II

La Franc-Maçonnerie se réfère aux Anciens Devoirs et aux Landmarks de la Fraternité, notamment quant à l'absolu respect des traditions spécifiques de l'Ordre, essentielles à la régularité de la Juridiction.

III

La Franc-Maçonnerie est un Ordre, auquel ne peuvent appartenir que des hommes libres et respectables, qui s'engagent à mettre en pratique un idéal de Paix, d'amour et de Fraternité.

VI

La Franc-Maçonnerie vise ainsi, par le perfectionnement moral de ses Membres, à celui de l'humanité toute entière.

V

La Franc-Maçonnerie impose à tous ses Membres la pratique exacte et scrupuleuse des rituels et du symbolisme, moyens d'accès à la Connaissance qui lui sont propres.

VI

La Franc-Maçonnerie impose à tous ses Membres le respect des opinions et des croyances de chacun. Elle leur interdit en son sein toutes discussion ou controverse, politique ou religieuse. Elle est ainsi un centre permanent d'Union Fraternelle où règnent une compréhension tolérante et une fructueuse harmonie entre des hommes qui, sans elle, seraient restés étrangers les uns aux autres.

VII

Les Franc-Maçons prennent leurs obligations sur un Volume de la Loi Sacrée, afin de donner au serment, prêté sur Lui, le caractère solennel et sacré indispensable à sa pérennité.

VIII

Les Francs-Maçons s'assemblent, hors du monde profane, dans des Loges où sont toujours exposées les trois Grandes Lumières de l'Ordre : Un Volume de la Loi Sacrée, une Equerre et un Compas, pour y travailler selon le rite, avec zèle et assiduité par la Constitution et les Règlements Généraux de l'Obéissance.

IX

Les Francs-Maçons ne doivent admettre dans leurs Loges que des hommes majeurs, de réputation parfaite, gens d'honneur, loyaux et discrets,

dignes en tous points d'être leurs Frères et aptes à reconnaître les bornes du domaine de l'homme et l'infinie puissance de l'Eternel.

X

Les Francs-Maçons cultivent dans leurs Loges l'amour de la Patrie, la soumission aux Lois et le respect des Autorités constituées. Ils considèrent le travail comme le Devoir primordial de l'être humain et l'honorent sous toutes ses formes.

XI

Les Francs-Maçons contribuent, par l'exemple actif de leur comportement sage, viril et digne, au rayonnement de l'Ordre dans le respect du secret Maçonnique.

XII

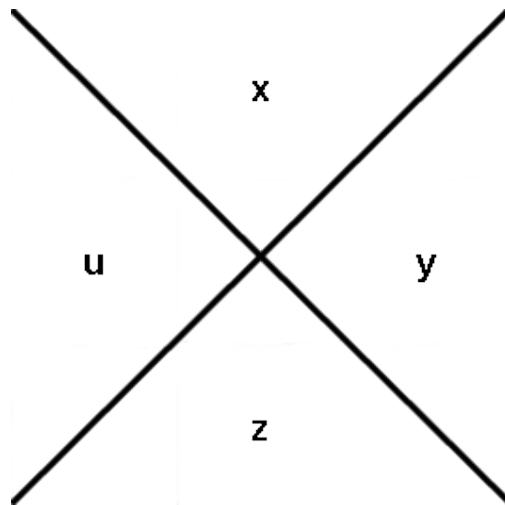
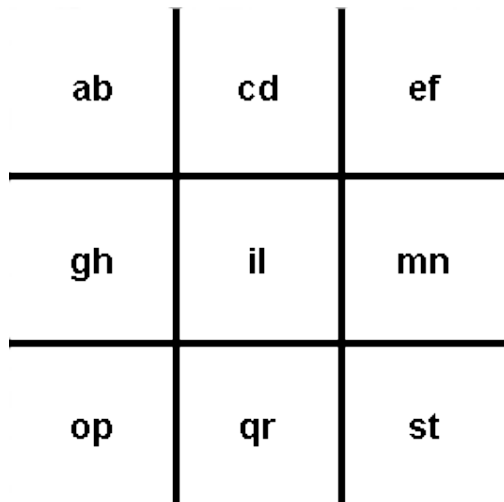
Les Francs-Maçons se doivent mutuellement, dans l'honneur, aide et protection fraternelle, même au péril de leur vie. Ils pratiquent l'art de conserver en toutes circonstances le calme et l'équilibre indispensables à une parfaite maîtrise de soi.

Alphabet

Maçonique

La double clef de cet alphabet est contenue dans un carré de Saturne (3 x 3), ouvert, et dans une croix de Saint-André.

A noter l'absence des lettres j, remplacée par le i ; k, remplacée par le c ; v et w, remplacées par le u.



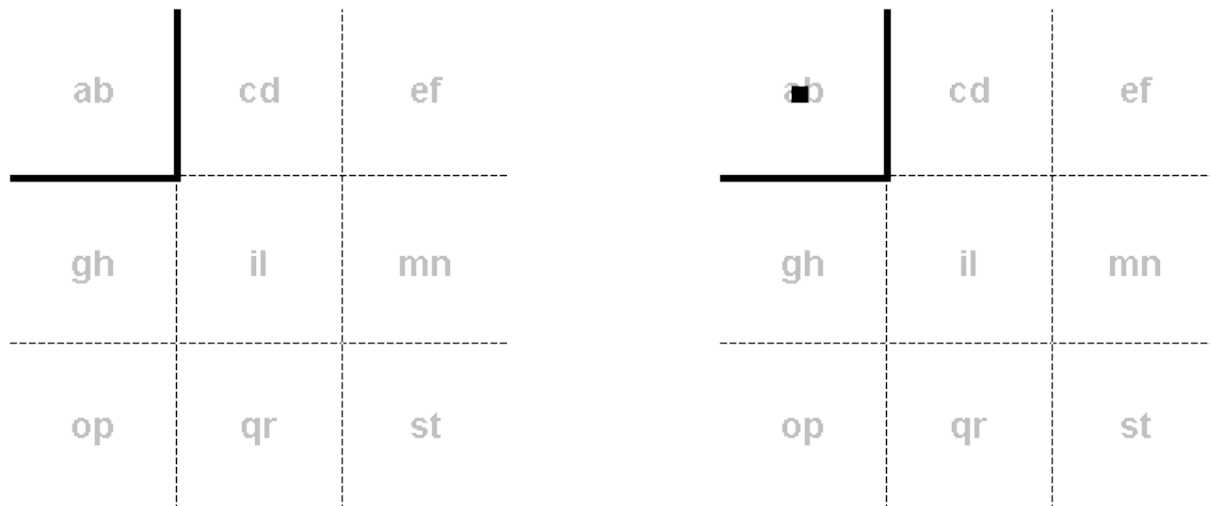
Clef de l'alphabet maçonique

Chaque lettre se construit à partir de la portion du carré ou de la croix dans lequel ou laquelle elle se trouve dans la double clef.

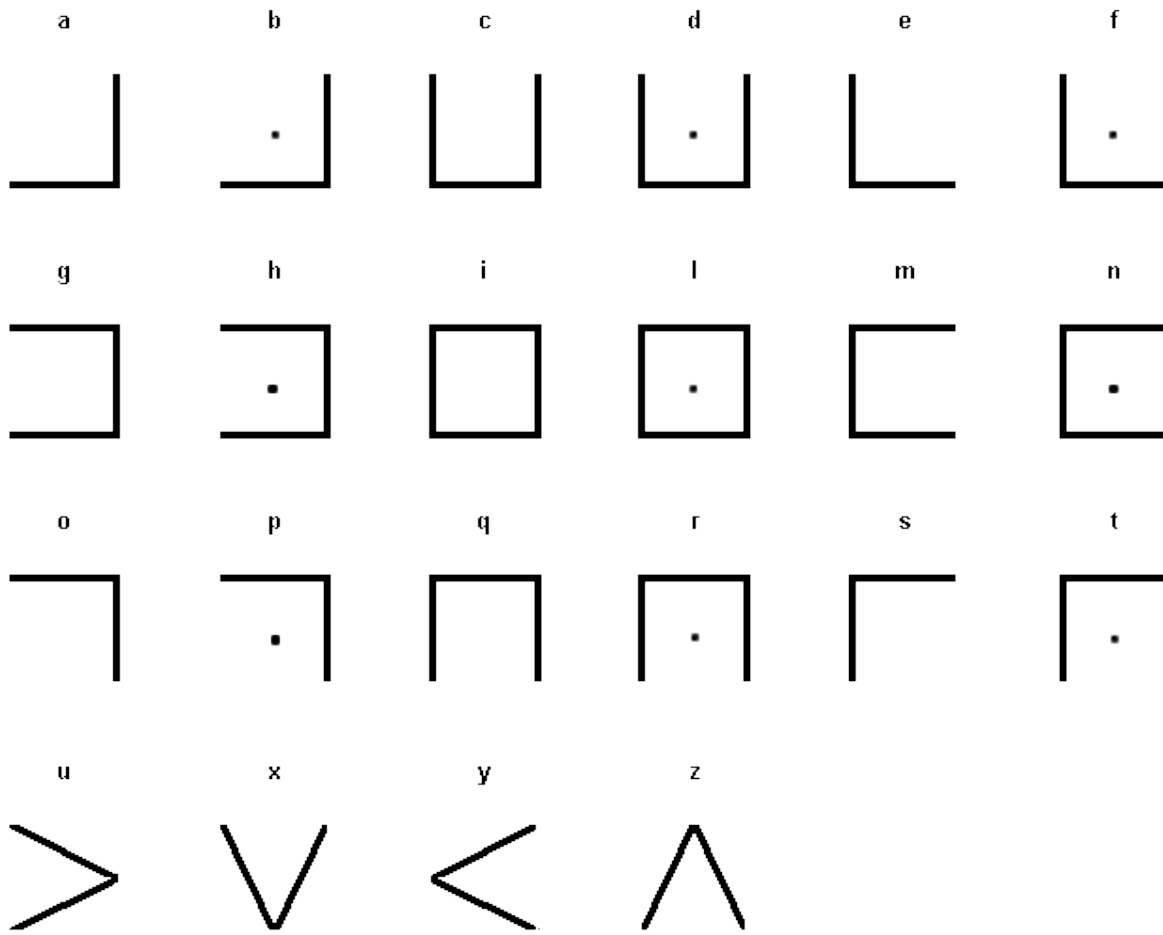
Pour les lettres contenues dans le carré, on procède de la manière suivante: on laisse la case vide pour la lettre de gauche, et on inscrit simplement un point au milieu de la case pour la lettre de droite.

Ainsi, pour prendre deux exemples concrets, les lettres a et b se construisent à partir de la case tronquée dans laquelle elles se trouvent. La lettre a étant la lettre de gauche dans la clef, on laisse la case vide ; le b étant la lettre de droite, on inscrit un point dans la case.

Deux exemples de codage des lettres : A et B



On obtient ainsi l'alphabet suivant :



Alphabet **T**emplier

La clef de cet alphabet est contenue dans la croix pattée des Templiers

A noter l'absence de la lettre j, remplacée par le i.

